

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE-VOULZIE-AUXENCE (S.M.B.V.A).

Suite à la démission de Madame Béatrice BELLANGER (Saint Loup de Naud) déléguée titulaire, la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

- Monsieur Jean-François NOUZE, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire ;

Monsieur Gilbert DAL PAN conserve la fonction de délégué suppléant.

Le conseil communautaire est invité à installer ce délégué, dans ses fonctions de délégué au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Comme chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a voulu accentuer l'information des élus.

Aussi, dorénavant, le D.O.B s'effectue sur la base d'un **rapport** élaboré par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La présentation de rapport doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique.

Les investissements proposés pour l'exercice 2026, représentent un budget de :

- 5 061 066 €
- Dont 2 948 516 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions et cessions du lot B3.

➤ Développement économique et Travaux : 1 712 000 €

- ✓ 250 000 € pour la ZAC :
 - 150 000 € d'études pour l'extension de la ZAC
 - 100 000 € de travaux de voirie
- ✓ 800 000 € sont budgétés pour une partie de la démolition et de la dépollution de la Friche de Longueville.
Financements : 465 562 € du Fonds vert « recyclage foncier des friches » et de l'ADEME
Reste à charge : 334 438 €
- ✓ 620 000 € pour :
 - L'acquisition d'un bâtiment route de Bray à Provins
 - Les travaux pour l'installation des chantiers d'insertion, et la préparation d'un local commercial d'environ 350 m2.
Financements : 40 % CID : 206 666 €
30 % DSIL : 155 000 €
Reste à charge : 258 333 €
- ✓ 20 000 € pour la mise aux normes des ascenseurs des bureaux de la Communauté de Communes et de la MSU, Maison de Santé Universitaire.
- ✓ 7 000 € pour le remplacement de l'alarme anti intrusion du centre de loisirs des Hauts de Provins.
- ✓ 15 000 € de fonds de concours à destination des communes qui se doteraient d'un équipement sportif.

➤ **Développement durable : 6 000 €**

6 000 € d'audits énergétiques sont inscrits, notamment pour le CAP, le Cinéma et le Durteint.

➤ **Tourisme : 16 000 €**

- ✓ 3 000 € pour l'ameublement et l'équipement du local Gare SNCF.
- ✓ 3 000 € pour des travaux sur les sanitaires publics de l'Office du Tourisme.
- ✓ 10 000 € de provision pour des éventuelles ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes.

➤ **Mobilités : 760 000€**

- ✓ 200 000 € pour la création de 2 arrêts de bus : Pré de la Comtesse et Fontaines aux écus ; celui de Léon Binet a été réalisé en 2025.
Financement 70% IDFM : 68 000 € proratisé sur les 3 arrêts
Reste à charge : 132 000 €
- ✓ 320 000 € pour l'aménagement d'un parc mobi'ludique pour la mise en œuvre du dispositif « savoir rouler à vélo ».
Financements 15 % Région : 40 000 €
40 % CID : 106 667 €
Reste à charge : 173 333 €
- ✓ 240 000 € d'études de maîtrise d'œuvre pour la Voie Verte Vallée de la Voulzie.
Financement 70% Région : 150 000 €
Reste à charge : 90 000 €

➤ **Le Centre Aquatique : 939 733 €**

- ✓ Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique.
- ✓ 107 000 € de travaux de gros entretien, renouvellement technique et bâtimenteraire inclus dans la prestation de service contractualisée.
- ✓ 110 000 € de GTB (Gestion Technique des Bâtiments) pour la gestion automatisée, réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2025, permettant de générer des économies d'énergies d'environ 150Mw par an (30 000 €).
- ✓ 26 305 € de travaux de mises aux normes du SSI et BAAS.
- ✓ 80 000 € de travaux d'étanchéité des bacs tampons sur les bassins de balnéo et de récupération d'eau.
- ✓ 91 188 € pour des travaux, équipements et matériels divers
- ✓ 25 240 € de modification du logiciel de gestion d'accès, vers une application mobile des réservations

➤ La Santé : 725 860 €

- ✓ 216 000 € seront consacrés aux travaux de SSI du 2^{ème} étage de la MSU
- ✓ 450 000 € sont prévus pour la création de deux cabinets médicaux à Beton Bazoches (bâtiment, réseaux et voirie) et 5 860 € pour équiper cette structure (logiciel, informatique, mobilier)
Financements 40 % CID : 150 000 €
30 % DETR : 112 500 €
Reste à charge : 187 500 €
- ✓ 50 000 € d'études pour une extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Sourdun
- ✓ 4 000 € pour un électrocardiogramme et un défibrillateur

➤ La lecture publique : 91 000 €

Les CDI-Médiathèques Simone Weil et Albert Camus ont ouverts leurs portes en 2025. Il faut donc continuer à mettre en place des actions et à constituer les collections. Sont donc prévus :

- ✓ 50 000 € pour l'acquisition de collections
Financements 40 % DRAC : 16 666 €
30 % Région : 16 666 €
Reste à charge : 16 667 €
- ✓ 41 000 € pour l'acquisition d'un véhicule pour la mise en place de la navette entre les Médiathèques du réseau.
Financement 50 % DRAC : 17 083 €
Reste à charge : 23 917 €

➤ L'habitat : 278 675 €

✓ 51 000 € sont prévus pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH). La Communauté de communes du Provinois doit obligatoirement réaliser un Programme Local de l'Habitat car sa population est supérieure à 30 000 habitants et parce qu'elle compte une commune de plus de 10 000 habitants.
La réalisation d'un PLH se déroule sur 3 ans.

Financement 75 % EPFIF : 21 250 €
Reste à charge : 29 750 €

✓ 172 515 € pour l'**OPAH-RU** dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) « Petites Villes de Demain » afin de porter une stratégie d'accompagnement volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat ciblée sur le centre-ville « basse » de Provins, qui concentre des problématiques d'habitat dégradé.

Financement ANAH : 86 488 €
Reste à charge : 86 027 €

L'OPAH-RU est lissée sur 5 ans, les objectifs prévisionnels globaux de réhabilitation sont évalués à 63 logements toutes thématiques confondues.
Cette opération permettra d'accompagner les propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés, investisseurs, situés dans le périmètre d'intervention, et sous condition

d'éligibilité, dans leurs projets de travaux de rénovation de l'habitat, notamment concernant : la rénovation énergétique des logements, l'adaptation à la perte d'autonomie, l'accompagnement à la lutte contre l'habitat indigne, la valorisation du patrimoine, et la lutte contre la vacance.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité des politiques publiques communautaires transversales, via les documents de planification existants et les programmes structurants en cours pour le territoire à savoir :

- Schéma de cohérence territorial du Grand Provinois (SCOT)
- Projet de territoire de la communauté de Communes du Provinois au travers du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.) et ses orientations approuvées le 15 juillet 2021.
- Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et son programme d'actions en faveur de la rénovation énergétique.
- Opération de revitalisation de Territoire (ORT) 2023-2026 approuvé le 14 décembre 2023.

✓ 41 600 € sont prévus pour des **abondements locaux** en complément des aides financières ANAH à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux concernant les thématiques spécifiques d'habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne.

✓ 13 560 € pour la création d'une foncière de revitalisation.
(Accompagnement juridique à la création)

➤ **Les autres dépenses : 31 798 €**

- ✓ 17 000 € pour du matériel informatique, du mobilier et l'extension du logiciel d'urbanisme en vue de la dématérialisation vers les communes.
- ✓ 8 798 € pour des équipements pour les ALSH, le RPE et une provision de subvention d'équipement pour d'éventuelles ouvertures de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).
- ✓ 6 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.

Le conseil communautaire est invité à prendre acte de ce Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2026.

LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

Le rapport d'orientation budgétaire depuis la loi NOTRe	3
Vers le budget 2026	4 à 5
PARTIE 1 : La programmation des investissements 2026	6 à 7
✓ Développement économique et Travaux	8 à 9
✓ Développement Durable	9
✓ Tourisme	9
✓ Mobilités	9
✓ Le Centre Aquatique	10
✓ La Santé	11
✓ La lecture publique	11
✓ L'habitat	12
✓ Les autres dépenses	13
PARTIE 2 : La situation et les orientations budgétaires de la Collectivité	
✓ Les principaux repères	14 à 16
✓ Les recettes de fonctionnement	16 à 19
✓ Les dépenses de fonctionnement	19
➤ Hors masse salariale	19
➤ La masse salariale	20 à 26
✓ La section d'investissement et la dette	27
➤ La section globale	27
➤ La dette	27 à 29
PARTIE 3 : Les grandes compétences	30
✓ Le Développement économique et le Tourisme	30 à 31
✓ Les Mobilités	32
✓ L'environnement	32 à 34
✓ Le Sport / la Santé	34 à 37
✓ La Culture	38 à 39
✓ L'enfance et les services à la personne	40 à 42
✓ Les contributions aux syndicats et cotisations	42 à 43
✓ Lesversements de fiscalité	43
✓ Le fonctionnement administratif	43
PARTIE 4 : Les budgets annexes	44
✓ Le budget annexe du SPANC	44 à 45
✓ Le budget annexe du LOTISSEMENT	45



La loi « NOTRe » du 7 août 2015 a créé le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB). L'article L.5217-10-4 du CGCT encadre les modalités de présentation des orientations budgétaires, tout en renvoyant aux dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT.

La présentation du rapport sur les orientations budgétaires donnant lieu à débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du Budget.

Ce rapport s'effectue sur la base des orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette et des ressources humaines.

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière

Dispositions légales

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants. L'année de création d'un EPCI, le DOB n'est pas obligatoire.

En cas d'absence de DOB : toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.

Délai :

- 10 semaines précédant l'examen du budget pour les régions ainsi que pour toutes les collectivités et tous les établissements en M57
- 2 mois pour les autres collectivités et établissements

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.



Vers le budget 2026

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

France : budget 2026 : une route semée d'embûches

Le projet de loi de finances 2026 a été soumis au Parlement le 14 octobre 2025, respectant tout juste les 70 jours de délai dont le Parlement doit disposer pour l'examiner et le voter.

Le Gouvernement anticipe un déficit public de 5,4 % cette année et de 4,7 % en 2026, une cible qui paraît ambitieuse compte tenu des nombreux aléas d'ici à l'adoption complète du budget. L'Assemblée nationale est fragmentée et les équilibres politiques demeurent fragiles, la France ayant connu 6 gouvernements depuis début 2024.

La version finale du budget sera ainsi probablement différente de celle proposée initialement par le Gouvernement, le Premier ministre ayant indiqué vouloir renoncer à l'utilisation de l'article 49 alinéa 3 de la Constitution.

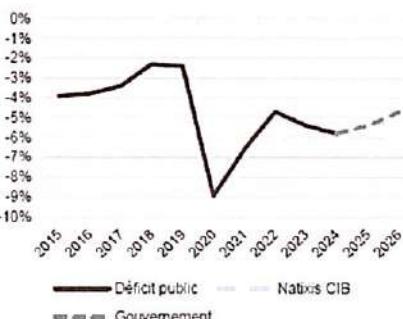
En cas de retard ou de chute du Gouvernement, une loi spéciale pourrait être mise en place dans l'attente d'un budget complet, comme cela a été le cas l'an passé. Le recours à des ordonnances est également évoqué, mais cette possibilité n'a jamais été utilisée par le passé.

Prévisions du gouvernement (% PIB sauf mention contraire)

	2024	2025	2026
Etat	-5,2	-4,3	-4,5
Organismes divers d'administration centrale	-0,1	-0,1	-0,0
Administrations publiques locales	-0,6	-0,5	-0,3
Administrations de sécurité sociale	0,0	-0,3	0,1
Solde public	-5,8	-5,4	-4,7

Sources: Projet de Loi de finances 2026

Déficit public (% PIB)



Sources: Projet de Loi de finances 2026, Natixis CIB

Un exercice de haute voltige

Entre exigences européennes, contraintes financières, besoins économiques et absence totale de majorité, le Gouvernement ne recule pas devant l'obstacle et cherche à trouver un chemin démocratique pour la loi de finances pour 2026.

L'objectif est simple : il s'agit de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027. Mais le contexte économique est lourd et fragile : la croissance demeure poussive, insuffisante autour de 1,3 % pour améliorer comptes et ratios. L'inflation reste une menace. C'est surtout l'accumulation des déficits qui pèse, sous la forme d'une dette publique qui progresse. La charge qui en résulte dépasse déjà le budget de la défense. Plusieurs agences de notation viennent de revoir à la baisse la note de la France ce qui pèse sur les niveaux de taux et sur les spreads.

Les finances traversent un temps orageux, spécialement en France. C'est un état de fait qui doit être pris en compte dans la politique d'emprunt des collectivités : profiter des créneaux de calme... Le secteur public territorial porte l'essentiel de l'investissement public en France. Les décideurs locaux manquent de visibilité et de lisibilité pour se projeter dans les projets nécessaires aux transitions comme à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Quel sera l'effort budgétaire demandé aux collectivités en 2026 ? 5,3 milliards € comme initialement évoqué ? 4,7 milliards € ? Moins ? En tout cas, comme les années précédentes, plus que leur poids dans le déficit et dans la dette.

La stratégie du Gouvernement ressemble à une marche sur un fil : trop d'autorité, et c'est le blocage, trop de souplesse, et le calendrier budgétaire est compromis. A voir la crispation générale, et les délais réduits, des rebondissements, la date limite de la loi de finances initiale ? Quelques ? Quelle loi budgétaire et dans quel calendrier ? Rendez-vous

✓ La Situation de la Collectivité

Le ROB proposé a été élaboré dans un temps de grande incertitude économique.

Pour autant, le bien être des habitants du territoire reste la priorité des stratégies mises en place et proposées dans ce ROB.

Notre stratégie réaffirmée est de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et des taux de fiscalité. C'est la condition d'un maintien du niveau d'investissement dont notre collectivité a besoin, tout en maîtrisant la dette.

Pour ce faire, toutes les demandes de travaux font l'objet de recherches actives de financements avec un verdissement attendu, auprès de l'Etat, du Département et de la Région, afin de limiter le recours à l'emprunt.

Les bases sur lesquelles nous avons bâti ce rapport d'orientation budgétaire sont les suivantes :

- ✓ Une stabilité des taux d'imposition (TF 2.40 % / TFNB 5.03 % / CFE 21.71% / THRS 9.14%)
- ✓ Un résultat de clôture 2025 estimé à ce jour à 3.6 M€
Pour mémoire, Résultat 2024 : 4.4 M€
Résultat 2020 : 1.5 M€
- ✓ Les tarifs seront actualisés à 1.3% ou avec une révision dont le montant est en rapport avec la nature de l'activité.
- ✓ Un niveau d'investissement soutenu : 5 061 066 € seront investis en 2026, dont 2 948 516 € restant à la charge de la Communauté de communes après déduction des subventions (1 612 550 €) et 474 500 € de cessions du lot B3.
D'autres cessions sont envisagées en 2026, comme des parcelles sur Les Cas Rouge et sur le terrain de la distillerie.
- ✓ Un stock de dette autour de 7.7 M€.

PARTIE 1 : La programmation des investissements 2026

	Dépenses TTC 2026	Recettes 2026	Reste à la charge de la CCDP pour 2026
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TRAVAUX	1 712 000	827 229	884 771
Fonds de concours aux communes qui se dotent d'un équipement sportif	15 000		15 000
Friche de Longueville	800 000	465 562	334 438
Etudes ZAC pour extension des 7 hectares + maîtrise d'œuvre	150 000		150 000
Travaux de voirie des zones, dont ZAC	100 000		100 000
Acquisition Bâtiment Chantier d'insertion	320 000	186 667	133 333
Travaux Bâtiment Chantier d'insertion	300 000	175 000	125 000
HDP : alarme anti intrusion HS	7 000		7 000
Mise aux normes ascenseurs CCP / MSU	20 000		20 000
DEVELOPPEMENT DURABLE	6 000	0	6 000
Audits énergétiques	6 000		6 000
TOURISME	16 000	0	16 000
Ameublement et équipement local Gare SNCF	3 000		3 000
Urinoirs OT	3 000		3 000
Subvention gîtes et chambres d'hôtes	10 000		10 000
MOBILITES	760 000	364 667	395 333
Arrêts de bus (Près de la Comtesse et Fontaine aux écus)	200 000	68 000	132 000
Aménagement d'un parc Mobiludique "Savoir Rouler à Vélo" Réalisation d'une plateforme, matériel et acquisition de vélos	320 000	146 667	173 333
Etude de maîtrise d'œuvre de la Voie Verte Vallée de la Voulzie	240 000	150 000	90 000
CAP (HT)	439 733	0	439 733
P3, Gros entretien, renouvellement technique et bâti mentaire	107 000		107 000
Mise en place GTB décret BACS	110 000		110 000
SSI et BAAS	26 305		26 305
Bac tampon - Bassin Balnéo	80 000		80 000
Bac tampon – Bassin de récupération d'eau			
Travaux, équipements et matériels divers	91 188		91 188
Modification logiciel HEITS/ELISATH le CAP + matériel de gestion d'accès et application mobile réservations	25 240		25 240

	Dépenses TTC 2026	Recettes 2026	Reste à la charge de la CCDP pour 2026
SANTE	725 860	262 500	463 360
Maison Sport Santé	0		0
Etudes Maison de Santé Sourdun	50 000		50 000
SSI 2ème étage MSU	216 000		216 000
Cabinet médical de Beton Bazoches	450 000	262 500	187 500
Equipement Beton Bazoches : 560 € Logiciel Weda 2 100 € équipement informatique 200 € lecteur carte vitale dématérialisé 3 000€ mobilier	5 860		5 860
Electrocardiogramme	3 000		3 000
Défibrillateur	1 000		1 000
LECTURE PUBLIQUE	91 000	50 417	40 583
Collections	50 000	33 333	16 667
Véhicule navette + Flocage	41 000	17 083	23 917
HABITAT	278 675	107 738	170 937
PLH	51 000	21 250	29 750
OPAH	172 515	86 488	86 027
Abondements locaux aides travaux	41 600		41 600
Création d'une foncière de revitalisation - phase 3 - accompagnement juridique création	13 560		13 560
ADMINISTRATION GENERALE	17 000	0	17 000
Matériel de bureau et informatique	10 000		10 000
Extension logiciel Urba en vue de la dématérialisation vers les communes	4 000		4 000
Logiciel - licences	3 000		3 000
ENFANCE ET PETITE ENFANCE	8 798	0	8 798
Subvention d'équipement Maison d'Assistantes Maternelles	2 000		2 000
Aménagement pour atelier RPE de Jouy Le Chatel	500		500
Igloo sensoriel pour RPE	300		300
Vitrine ALSH Longueville	337		337
Tablettes Samsung pour portail Familles	300		300
Ordinateur direction HDP	900		900
4 vélos de randonnées pour les animateurs	1 040		1 040
Mobilier et matériel ALSH	3 421		3 421
CONSERVATOIRE	6 000	0	6 000
Instruments de musique	6 000		6 000
TOTAL	4 061 066	1 612 550	2 448 516
Cessions B3			-474 500
			1 974 016
Pour mémoire :			
BEA	500 000		500 000

Les investissements proposés pour l'exercice 2026, représentent un budget de :

- 5 061 066 €
- Dont 2 948 516 € restant à la charge de la Communauté de Communes, après déduction des subventions et cessions du lot B3.

➤ **Développement économique et Travaux : 1 712 000 €**

- ✓ 250 000 € pour la ZAC :
 - 150 000 € d'études pour l'extension de la ZAC
 - 100 000 € de travaux de voirie
- ✓ 800 000 € sont budgétés pour une partie de la démolition et de la dépollution de la Friche de Longueville.
Financements : 465 562 € du Fonds vert « recyclage foncier des friches » et de l'ADEME
Reste à charge : 334 438 €



- ✓ 620 000 € pour :
 - L'acquisition d'un bâtiment route de Bray à Provins
 - Les travaux pour l'installation des chantiers d'insertion, et la préparation d'un local commercial d'environ 350 m2.

Financements : 40 % CID : 206 666 €
30 % DSIL : 155 000 €

Reste à charge : 258 333 €

- ✓ 20 000 € pour la mise aux normes des ascenseurs de la Communauté de Communes et de la MSU, Maison des
- ✓ 7 000 € pour le remplacement de l'alarme anti intrusion du centre de loisirs des Hauts de Provins.
- ✓ 15 000 € de fonds de concours à destination des communes qui se doteraient d'un équipement sportif.

➤ **Développement durable : 6 000 €**

6 000 € d'audits énergétiques sont inscrits, notamment pour le CAP, le Cinéma et le Durteint.

➤ **Tourisme : 16 000 €**

- ✓ 3 000 € pour l'ameublement et l'équipement du local Gare SNCF.
- ✓ 3 000 € pour des travaux sur les urinoirs de l'Office du Tourisme.
- ✓ 10 000 € de provision pour des éventuelles ouvertures de gîtes et chambres d'hôtes.

➤ **Mobilités : 760 000€**

- ✓ 200 000 € pour la création de 2 arrêts de bus : Pré de la Comtesse et Fontaines aux écus ; celui de Léon Binet a été réalisé en 2025.
Financement 70% IDFM : 68 000 € proratisé sur les 3 arrêts
Reste à charge : 132 000 €
- ✓ 320 000 € pour l'aménagement d'un parc mobi'ludique qui consiste en la réalisation d'une plateforme intercommunale du « savoir rouler à vélo ».
Financements 15 % Région : 40 000 €
40 % CID : 106 667 €
Reste à charge : 173 333 €
- ✓ 240 000 € d'études de maîtrise d'œuvre pour la poursuite vers le sud de la Voie Verte Vallée de la Voulzie.
Financement 70% Région : 150 000 €
Reste à charge : 90 000 €

➤ **Le Centre Aquatique : 939 733 €**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le **22 DEC. 2025**

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

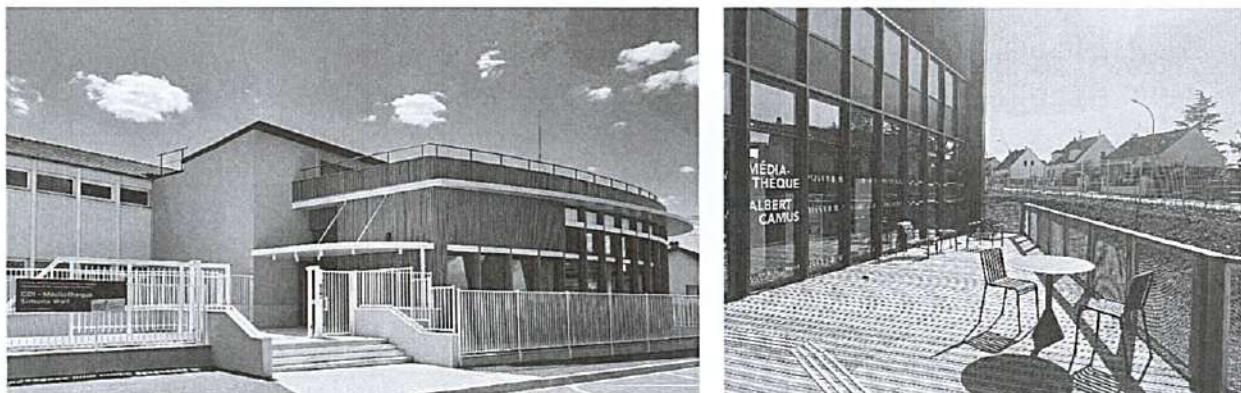


- ✓ Comme tous les ans, 500 000 € pour le financement du BEA du Centre Aquatique.
- ✓ 107 000 € de travaux de gros entretien, renouvellement technique et bâtimenteraire inclus dans la prestation de service contractualisée.
- ✓ 110 000 € de GTB (Gestion Technique des Bâtiments) pour la gestion automatisée, réglementaire depuis le 1^{er} janvier 2025, permettant de générer des économies d'énergies d'environ 150Mw par an (30 000 €).
- ✓ 26 305 € de travaux de mises aux normes du SSI et BAAS.
- ✓ 80 000 € de travaux d'étanchéité des bacs tampons sur les bassins de balnéo et de récupération d'eau.
- ✓ 91 188 € pour des travaux, équipements et matériels divers
- ✓ 25 240 € de modification du logiciel de gestion d'accès, vers une application mobile des réservations

➤ La Santé : 725 860 €

- ✓ 216 000 € seront consacrés aux travaux de SSI du 2^{ème} étage de la MSU
- ✓ 450 000 € sont prévus pour l'installation d'un cabinet médical à Beton Bazoches (bâtiment, réseaux et voirie) et 5 860 € pour équiper cette structure (logiciel, informatique, mobilier)
Financements 40 % CID : 150 000 €
 30 % DETR : 112 500 €
Reste à charge : 187 500 €
- ✓ 50 000 € d'études pour une extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire de Sourdun
- ✓ 4 000 € pour un électrocardiogramme et un défibrillateur

➤ La lecture publique : 91 000 €



Les CDI-Médiathèques de Villiers-Saint-Georges et de Jouy-le-Châtel ont ouverts leurs portes en 2025. Il faut donc continuer à mettre en place des actions et à constituer les collections. Sont donc prévus :

- ✓ 50 000 € pour l'acquisition de collections
Financements 40 % DRAC : 16 666 €
 30 % Région : 16 666 €
Reste à charge : 16 667 €
- ✓ 41 000 € pour l'acquisition d'un véhicule navette
Financement 50 % DRAC : 17 083 €
Reste à charge : 23 917 €

➤ L'habitat : 278 675 €

✓ 51 000 € sont prévus pour l'étude du Programme Local de l'Habitat (PLH). La Communauté de communes du Provinois doit obligatoirement réaliser un Programme Local de l'Habitat car sa population est supérieure à 30 000 habitants et parce qu'elle compte une commune de plus de 10 000 habitants. La réalisation d'un PLH se déroule sur 3 ans.

Financement 75 % EPFIF : 21 250 €

Reste à charge : 29 750 €

✓ 172 515 € pour l'**OPAH-RU** dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire (ORT) « Petites Villes de Demain » afin de porter une stratégie d'accompagnement volontariste en faveur de l'amélioration de l'habitat ciblée sur le centre-ville « basse » de Provins, qui concentre des problématiques d'habitat dégradé.

Financement ANAH : 86 488 €

Reste à charge : 86 027 €

L'OPAH-RU est lissée sur 5 ans, les objectifs prévisionnels globaux de réhabilitation sont évalués à 63 logements toutes thématiques confondues.

Cette opération permettra d'accompagner les propriétaires occupants, bailleurs, copropriétés, investisseurs, situés dans le périmètre d'intervention, et sous condition d'éligibilité, dans leurs projets de travaux de rénovation de l'habitat, notamment concernant : la rénovation énergétique des logements, l'adaptation à la perte d'autonomie, l'accompagnement à la lutte contre l'habitat indigne, la valorisation du patrimoine, et la lutte contre la vacance.

Cette démarche s'inscrit en complémentarité des politiques publiques communautaires transversales, via les documents de planification existants et les programmes structurants en cours pour le territoire à savoir :

- Schéma de cohérence territorial du Grand Provinois (SCOT)
- Projet de territoire de la communauté de Communes du Provinois au travers du Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.) et ses orientations approuvées le 15 juillet 2021.
- Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) et son programme d'actions en faveur de la rénovation énergétique.
- Opération de revitalisation de Territoire (ORT) 2023-2026 approuvé le 14 décembre 2023.

✓ 41 600 € sont prévus pour des **abondements locaux** en complément des aides financières ANAH à destination des propriétaires occupants et bailleurs pour des travaux concernant les thématiques spécifiques d'habitat dégradé et lutte contre l'habitat indigne.

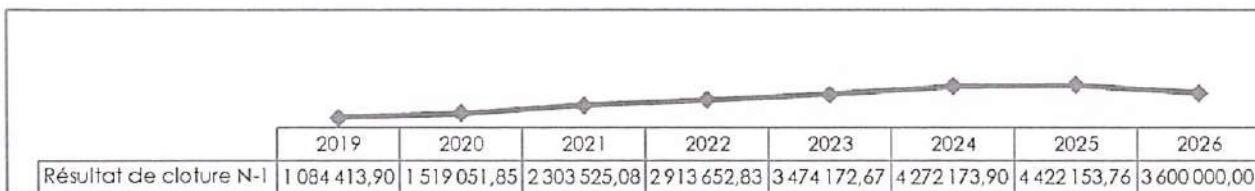
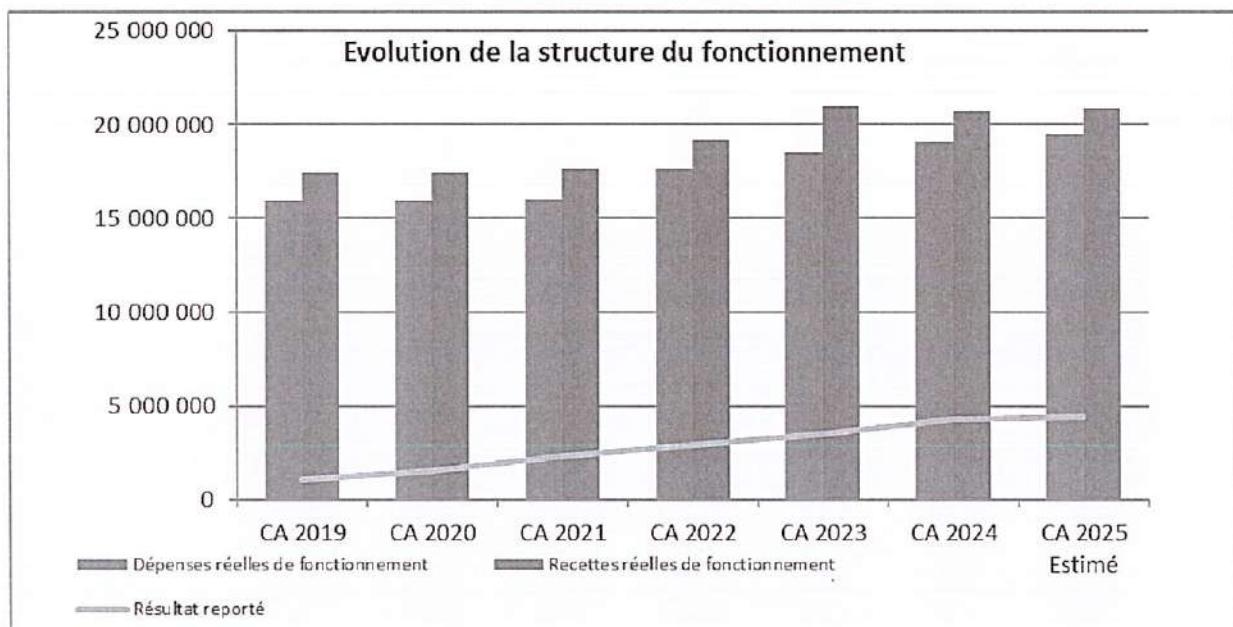
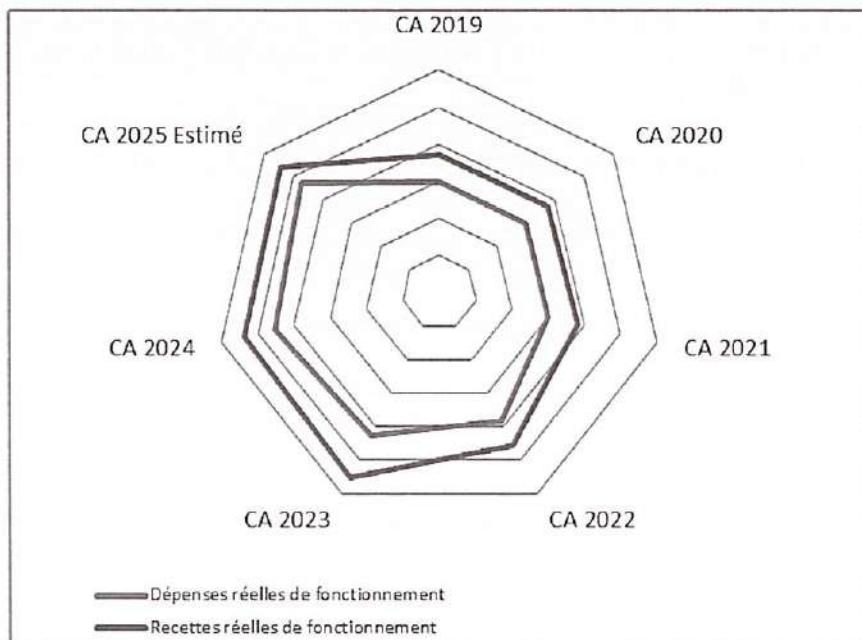
✓ 13 560 € pour la création d'une foncière de revitalisation.
(Accompagnement juridique à la création)

➤ Les autres dépenses : 31 798 €

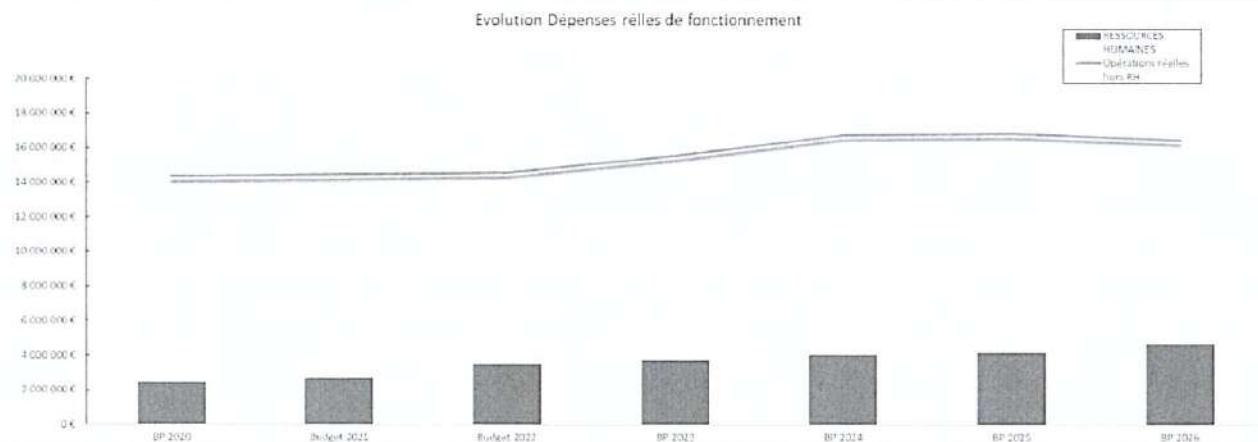
- ✓ 17 000 € pour du matériel informatique, du mobilier et l'extension du logiciel d'urbanisme en vue de la dématérialisation vers les communes.
 - ✓ 8 798 € pour des équipements pour les ALSH, le RPE et une provision de subvention d'équipement pour d'éventuelles ouvertures de MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).
 - ✓ 6 000 € pour l'acquisition d'instruments de musique pour le Conservatoire.
-

PARTIE 2 : La situation et les orientations budgétaires de la Collectivité

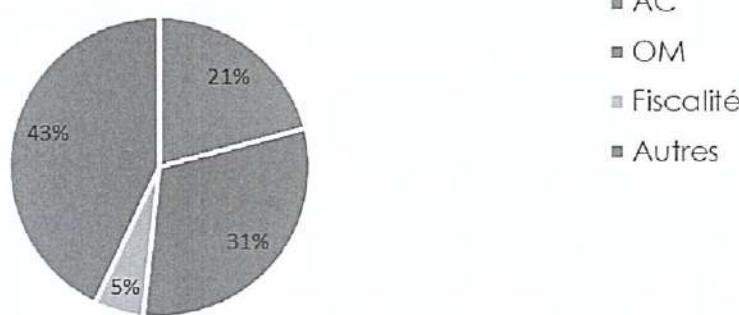
A) Les principaux repères



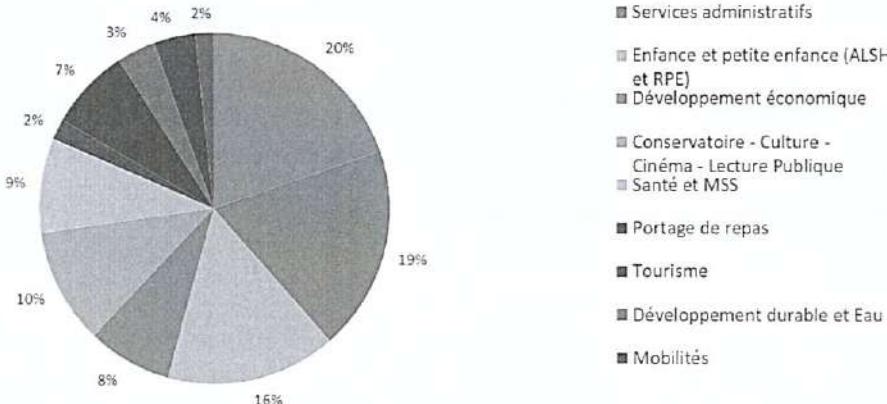
➤ Evolution de la structure des dépenses réelles de fonctionnement



Répartition en masse des dépenses de fonctionnement



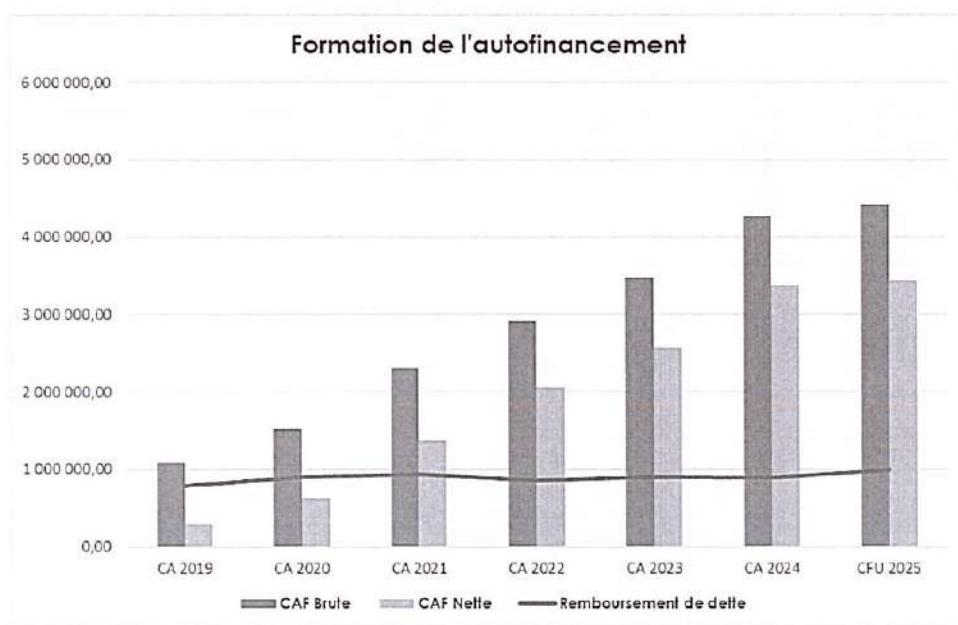
Détail des 43% autres



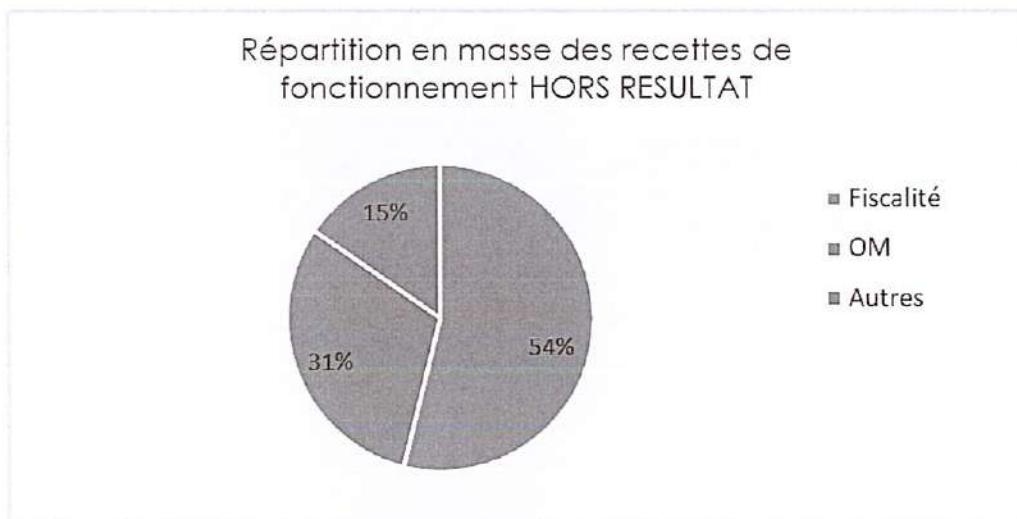
➤ Formation de l'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

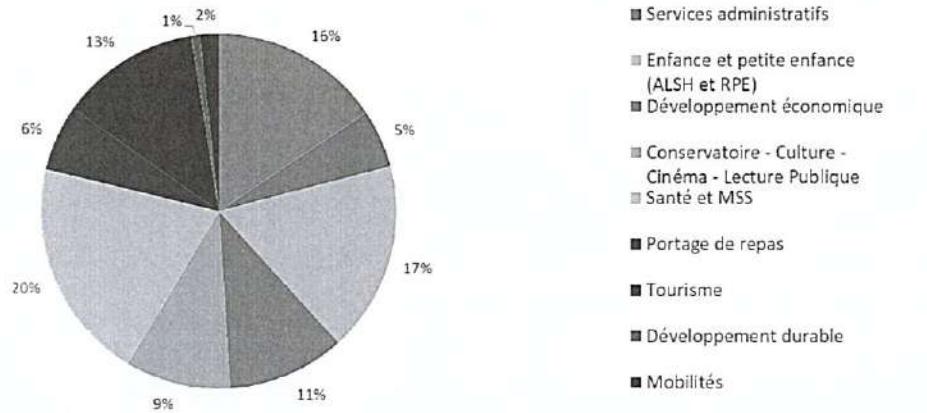
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. **La CAF nette doit toujours être positive.**



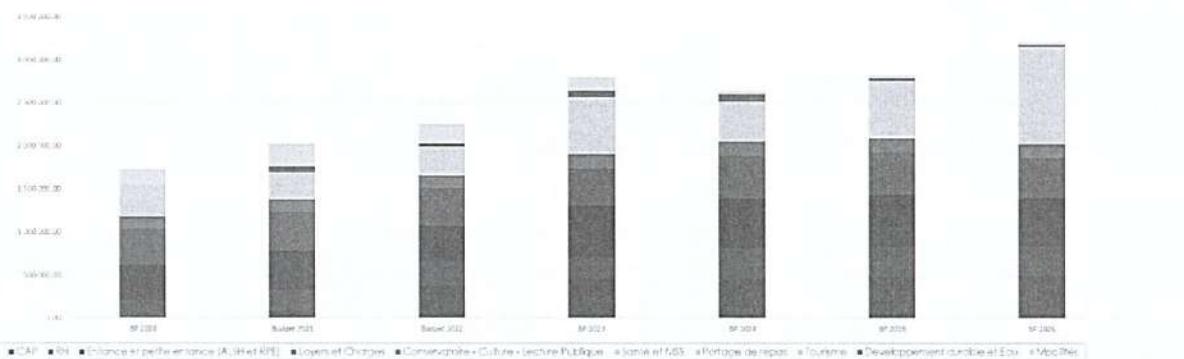
B) Les recettes de fonctionnement



Détail des 15 % autres



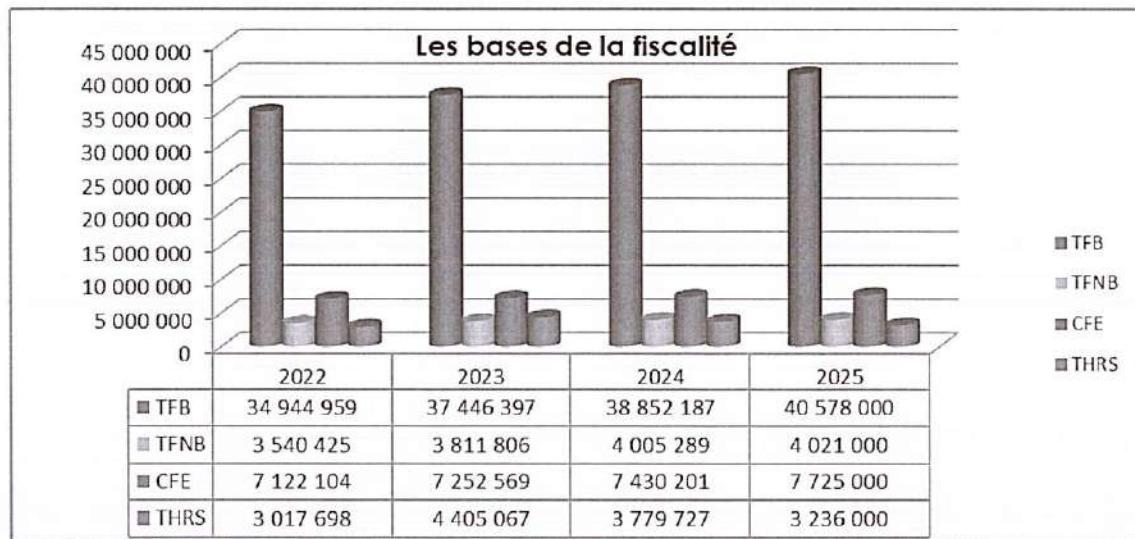
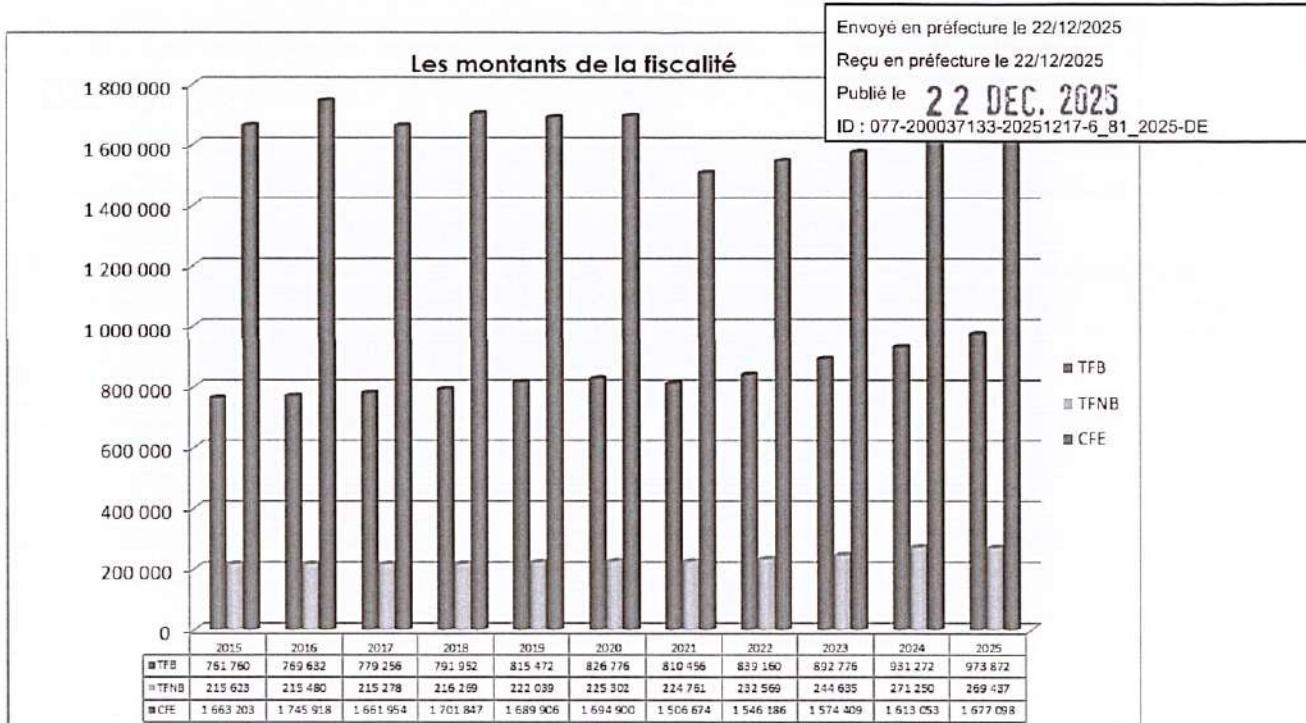
Evolution des recettes, hors fiscalité, OM et Résultat



La **fiscalité directe**, sera proposée à taux constant, pour un produit de 3 216 177€ pour les taxes foncières, THRS et la CFE.

Les taux, pour mémoire :

2.40 %	Taxe Foncière sur le Bâti
5.03 %	Taxe Foncière sur le Non Bâti
9.14 %	Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires
21.71 %	CFE

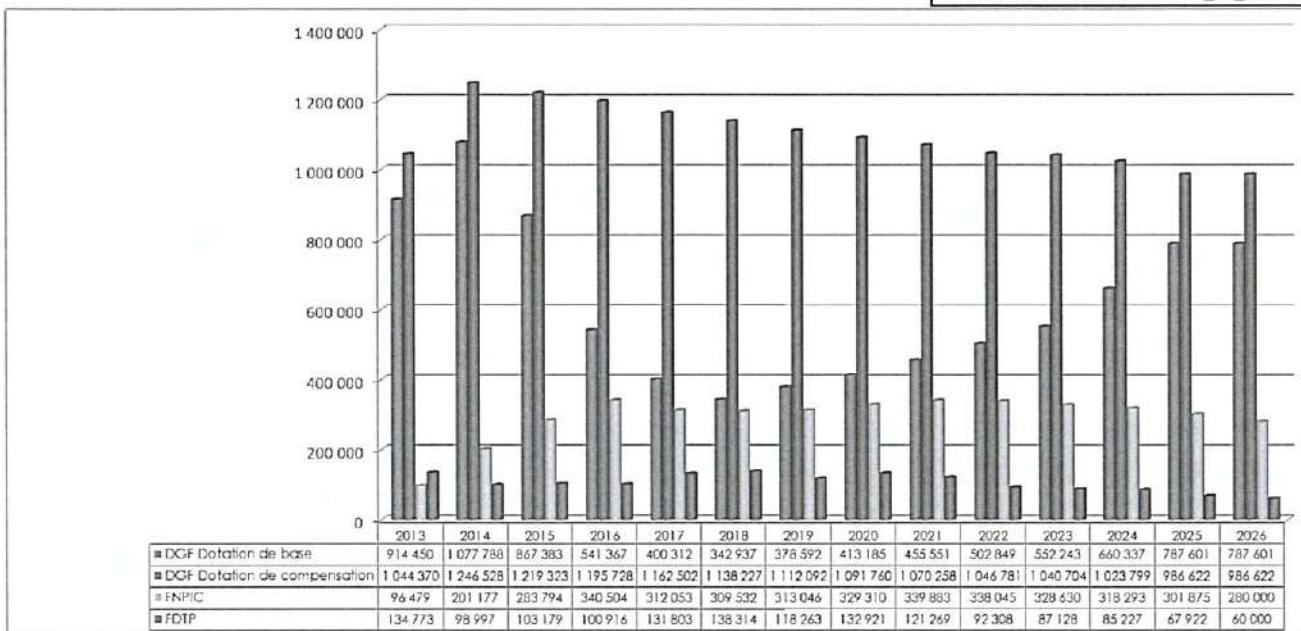


Ont été reconduits également :

- la **fraction de TVA nationale** (ex TH) : 3 725 583 €
- la **fraction compensatoire de la CVAE** : 1 284 151 €
- la **TASCOM** : 307 111 €
- les **IFER** : 242 473 €
- le **FPIC** : 280 000 €

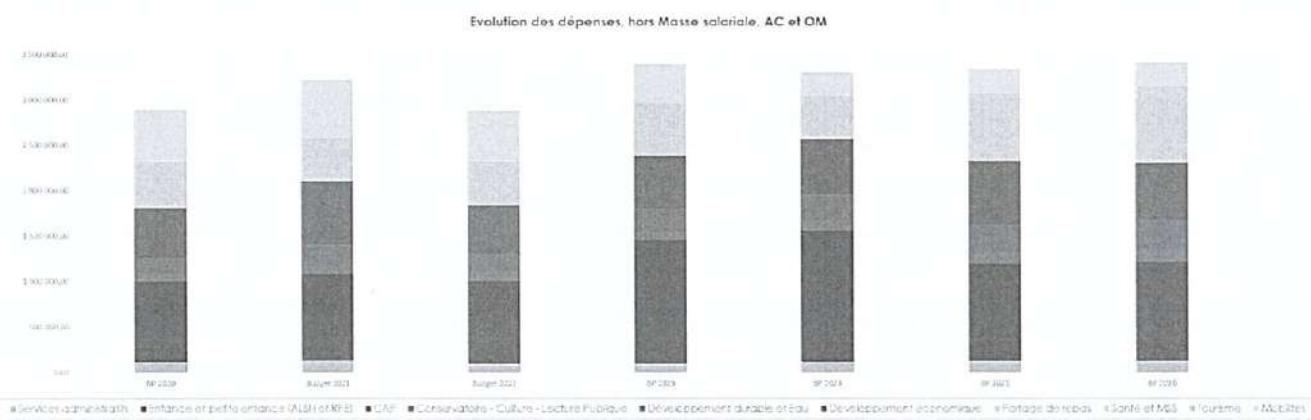
Les ajustements seront constatés après notification effective par les services de l'Etat en cours d'année.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) est reconduite à l'identique (1 774 223 €)



C) Les dépenses de fonctionnement

a. Hors masse salariale



b. La masse salariale

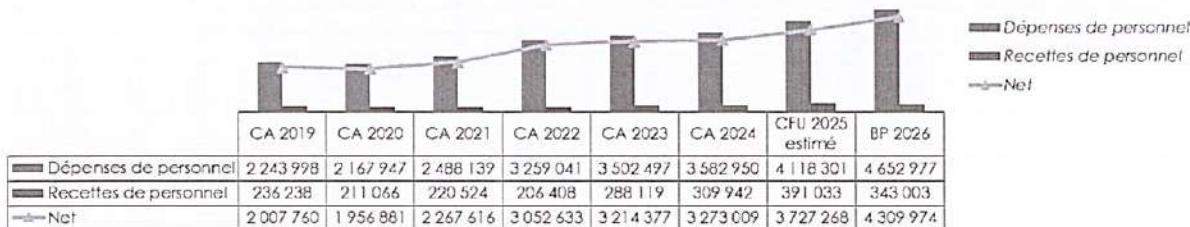
Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

Evolution de la masse salariale



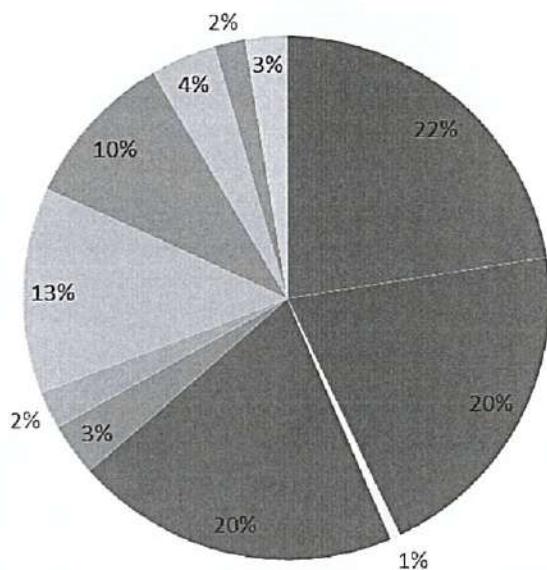
La masse salariale brute 2026 est estimée à 4 659 977,20€ mais est à ramener à 4 309 974€ déduction faite des participations, mises à disposition et refacturations.

Soit une augmentation PREVISIONNELLE de 582 706€ par rapport au réalisé 2025.

Cette différence s'explique notamment par :

- + 51 750 € pour la Maison Sport Santé. En 2025, elle a ouvert ses portes le 1^{er} septembre. Sur 2026 est prévue une année pleine de fonctionnement soit 103 744,80€.
- + 263 921 € pour le Centre de Santé. En 2025, 2 médecins à mi-temps et une coordinatrice à 70%. En 2026, 2 médecins à temps plein, 2 médecins à mi-temps et une coordinatrice à temps plein. Soit une masse salariale sur une année de 569 532€. Les recettes estimées avec l'arrivée de nouveaux médecins et une augmentation de leur temps de travail sont de 504 000€. Reste à charge dépenses de personnel : 65 532€.
- + 53 142 € pour les CDI Médiathèques. En 2025, les recrutements ont eu lieu en avril, juin et août. Sur 2026, ce sera une année pleine de fonctionnement soit 183 598€ de masse salariale avec 99 507€ de financement par la DRAC. Reste à charge dépenses de personnel : 84 091€.
- Pour les interventions des frelons asiatiques : 3 000 € de formation pour les nouveaux agents et 7 000€ de rémunération des heures (en 2022 : 124 nids, en 2025 : 530 nids).
- 30 940€ de coût de formation pour les apprentis (avant le CNFPT prenait en charge 3 apprentis, maintenant il n'en prend en charge plus qu'un)
- 22 860 € de prévoyance et complémentaire Santé (obligation légale)
- L'augmentation de la cotisation patronale de retraite CNRACL (+ 4%) soit 20 040€.
- Augmentation du taux des assurances du personnel pour 23 650€

Répartition de la masse salariale



Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

La Durée effective de travail au 1er janvier 2025

1607 heures

Année 2025 : 106 agents

Temps complet : **TOTAL : 42 agents**

13 hommes (30,95 %)

29 femmes (69,05 %)

Temps non complet : **TOTAL : 64 agents**

27 hommes (42,19 %)

37 femmes (57,81 %)

Année 2024 : 119 agents (pour mémoire)

Temps complet : **TOTAL : 42 agents**

15 hommes (35,71 %)

27 femmes (64,29 %)

Temps non complet : **TOTAL : 77 agents**

34 hommes (44,15 %)

43 femmes (55,85 %)

L'état du personnel au 31 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le **22 DEC. 2025**

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATÉGORIE S (2)	EFFECTIFS BUDGÉTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Donn. TEMPS NON COMPLET
- directeur général des services		1	0	
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)				
- Attaché Principal	A	2	2	1
- Attaché	A	7	3	
- Rédacteur principal 1ère classe	B	5	2	0
- Rédacteur Principal 2ème classe	B	3	0	
- Rédacteur	B	6	0	
- Adjoint adm. Principal 1ère classe	C	3	1	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	C	6	3	
- Adjoint administratif	C	11	8	1
- Adjoint administratif saisonnier	C	2	0	0
SECTEUR TECHNIQUE (2)				
- Ingénieur hors classe	A	1	0	
- Ingénieur principal	A	1	0	
- Ingénieur	A	2	2	1
- Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	
- Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	
- Technicien	B	1	0	
- Agent de maîtrise	C	1	0	
- Adjoint technique ppal de 2ème classe	C	1	1	
- Adjoint technique	C	28	9	6
- Adjoint technique saisonnier	C	4	0	
SECTEUR SOCIAL (3)				
Néant				
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)				
- Médecin hors classe	A	13	3	1
- Médecin de 2ème classe	A	3	0	
- Infirmier en soins généraux de classe normale	A	1	0	
- Infirmier en soins généraux	A	2	1	1
- Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	
- Educateur de jeunes enfants	A	2	0	
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	1	
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	0	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)				
Néant				
SECTEUR SPORTIF (6)				
- Educateur des APS ppal de 1ère classe	B	1	0	
- Educateur des APS ppal de 2ème classe	B	4	2	2
- Educateur des APS	B	13	6	2
- Educateur des APS saisonnier	B	4	0	
- Opérateur des APS qualifié	C	1	0	
- Opérateur des APS	C	6	3	
- Opérateur des APS saisonnier	C	4	0	

SECTEUR CULTUREL (7)					
- Directeur enseignement artistique 2e cat	A	1			
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	B	8			
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	B	27	22	22	
- Assistant de conservation du patrimoine	B	1	1		
- Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	C	1	0		
- Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	C	1			
- Adjoint du patrimoine	C	5	2		
SECTEUR ANIMATION (8)					
- Animateur principal 2è classe	B	1	1		
- Animateur	B	2	1		
- Adjoint animation Ppal 2ème classe	C	1	0		
- Adjoint animation	C	81	29	27	
- Adjoint animation saisonnier	C	45	0		
- Adjoint animation temporaire	C	2	0		
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)					
Néant					
POLICE MUNICIPALE (10)					
Néant					
EMPLOIS NON CITÉS (11)					
Non titulaire hors filière (apprentis - CUI)		6	6	1	
Non titulaire hors filière (vacataires)		24	20	20	
Non titulaire Educateur spécialisé TNC		1	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)		339.00	132.00	87.00	

(1) les grades ou emplois sont désignés conformément à l'article R2313-3 du CGFP.

(2) Catégories : A, B ou C

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ÉTAT DU PERSONNEL AU 31 DECEMBRE 2025				
AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATÉGORIES (1)	SECTEUR (2)	RÉMUNÉRATION (3)	CONTRAT (4)
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	A	MS	IB	
- CUI - PEC (1)	Droit privé	ADM		Droit privé
- CUI - PEC (0)	Droit privé	SPORT		Droit privé
- vacataires (20)	Droit privé	SPORT		Droit privé
- Apprenti (4)	Droit privé	COM		Droit privé
- Apprenti (1)	Droit privé	DFG		Droit privé
TOTAL (4)				

(1) CATEGORIES : A, B et C

Administratif (dont emplois de l'article L343-1 du CGFP)

(2) SECTEUR : ADM

COM : Communication

MS : Médico-social

CAP : Sport

(3) RÉMUNÉRATION :

référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuel bruts
Motif du contrat (articles L332-8, L332-14 et L332-14 du CGFP)

(4) CONTRAT :

L332-8-1 : *Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires*

L332-8-2 : *pour les besoins du service sans possibilité de recruter un fonctionnaire*

L332-13 : *remplacement d'agent*

L332-14: *vacance temporaire*

La structure des effectifs au 31 décembre 2025

Répartition	Titulaires				Contractuels				TOTALX	
	Tps Complet		Tps non complet		Tps complet		Tps non complet			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Par catégorie										
Emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A	3	2	0	0	1	2	0	4	12	
B	1	5	0	0	3	1	20	9	39	
C	1	10	0	2	4	9	7	22	55	
HC	0	0	0	0	3	3	14	6	26	
TOTAL Catégorie	5	17	0	2	11	15	41	41	132	
Par catégorie et par filière										
Catégorie A										
emploi fonctionnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrative	2	1	0	0	0	1	0	2	6	
Technique	1	0	0	0	0	0	0	1	2	
Culturelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Médico-Social	0	1	0	0	1	1	0	1	4	
TOTAL	3	2	0	0	1	2	0	4	12	
Catégorie B										
Administrative	0	2	0	0	0	0	0	0	2	
Technique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	0	0	1	17	7	25	
Animation	0	2	0	0	0	0	0	0	2	
Médico-social	0	1	0	0	0	0	0	1	2	
Sportive	1	0	0	0	3	0	3	1	8	
TOTAL	1	5	0	0	3	1	20	9	39	
Catégorie C										
Administrative	0	7	0	1	0	3	0	0	11	
Technique	1	0	0	1	2	2	0	4	10	
Animation	0	2	0	0	0	2	7	18	29	
Sportive	0	0	0	0	2	1	0	0	3	
Culturelle	0	1	0	0	0	1	0	0	2	
TOTAL	1	10	0	2	4	9	7	22	55	
TOTAL Catégorie et filière	5	17	0	2	8	12	27	35	106	
Hors catégorie et filière										
Hors catégorie et filière (Apprentis/CUI/vacataire)	0	0	0	0	3	3	14	6	26	
TOTAL hors cat et filière	0	0	0	0	3	3	14	6	26	
TOTAL GENERAL	5	17	0	2	11	15	41	41	132	

L'évolution des effectifs

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
 Reçu en préfecture le 22/12/2025
 Publié le 22 DEC. 2025
 ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

GRADES OU EMPLOIS (1)	Effectifs pourvus au 31/12/2024	Effectifs pourvus au 31/12/2025	Explication différence
- directeur général des services			
SECTEUR ADMINISTRATIF (1)			
- Attaché Principal	2	2	
- Attaché	3	3	
- Rédacteur principal 1ère classe	3	2	
- Rédacteur Principal 2ème classe	0	0	
- Rédacteur	0	0	
- Adjoint administratif Principal 1ère classe	1	1	
- Adjoint adm. Principal 2ème classe	3	3	
- Adjoint administratif	7	8	+ 1 recrutement
SECTEUR TECHNIQUE (2)			
- Ingénieur hors classe	1	0	-1 départ retraite
- Ingénieur principal	0	0	
- Ingénieur	1	2	+ 1 recrutement
- Technicien principal de 1ère classe	0	0	
- Technicien principal de 2ème classe	0	0	
- Technicien	0	0	
- Agent de maîtrise	0	0	
- Adjoint technique ppal de 2ème classe	1	1	
- Adjoint technique	10	9	-1 démission
- Adjoint technique saisonnier	0	0	
- Adjoint technique vacataire	0	0	
SECTEUR SOCIAL (3)			
Néant	0	0	
SECT. MEDICO-SOCIAL (4)			
- Médecin hors classe	1	3	+ 2 recrutements
- Médecin de 2ème classe	0	0	
- Infirmier en soins généraux de cl normale	0	0	
- Infirmier en soins généraux	1	1	
- Educateur de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	1	
- Educateur de jeunes enfants	0	0	
- Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1	
- Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	0	
SECT. MEDICO-TECHNIQUE (5)			
Néant	0	0	
SECTEUR SPORTIF (6)			
- Educateur des APS principal de 1ère classe	0	0	
- Educateur des APS principal de 2ème classe	2	2	
- Educateur des APS	8	6	-2 départs
- Educateur des APS saisonnier	0	0	
- Educateur des APS vacataire	0	0	
- Opérateur des APS qualifié	1	0	-1 départ
- Opérateur des APS	1	3	+ 2 recrutements
- Opérateur des APS saisonnier	0	0	
- Opérateur des APS vacataire	0	0	
SECTEUR CULTUREL (7)			
- Directeur enseignement artistique 2e cat	0	0	
- Assistant ens. Artistique ppal 1ère classe	2	2	
- Assistant ens. Artistique ppal 2ème classe	22	22	
- Assistant de conservation du patrimoine	0	1	+ 1 recrutement

- Adjoint du patrimoine ppal 1ère classe	0	0	Envoyé en préfecture le 22/12/2025
- Adjoint du patrimoine ppal 2ème classe	0	0	Reçu en préfecture le 22/12/2025
- Adjoint du patrimoine	0	2	Publié le 22 DEC. 2025
			ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE +2 recrutements

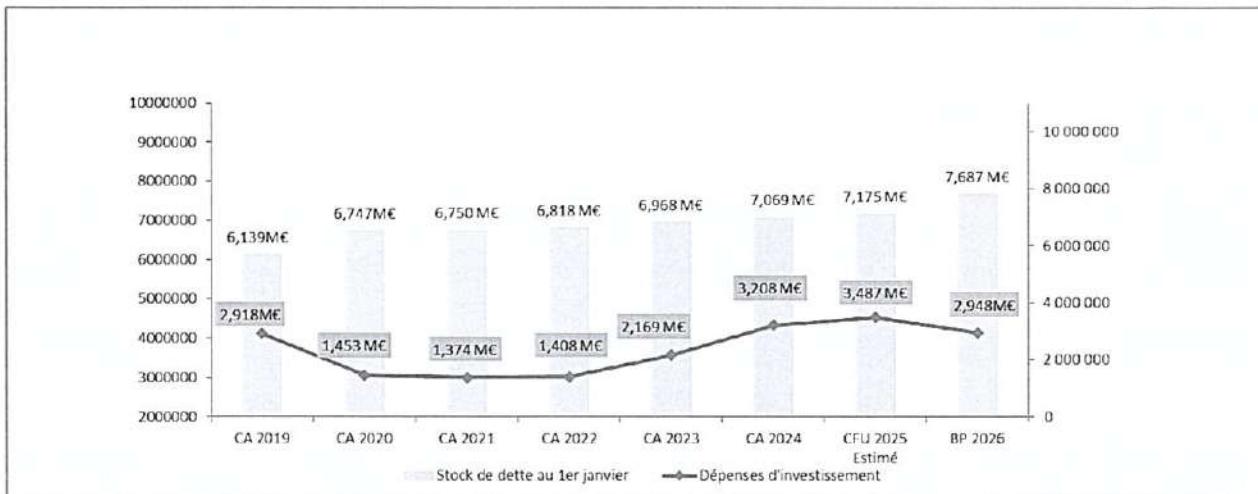
SECTEUR ANIMATION (8)			
- Animateur principal 2ème classe	1	1	
- Animateur	1	1	
- Adjoint anim. Ppal 2ème classe	0	0	
- Adjoint animation	30	29	- 1 départ
- Adjoint animation saisonnier	0	0	
- Adjoint animation temporaire	0	0	
SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (9)			
Néant	0	0	
POLICE MUNICIPALE (10)			
Néant	0	0	
EMPLOIS NON CITÉS (11)			
Hors filière (voir détail ci-dessous)	15	26	Apprentis – CUI/PEC -vacataires
TOTAL GÉNÉRAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11)	119.00	132.00	

EMPLOIS NON CITÉS <i>(emplois pourvus)</i>			
- Educateur spécialisé temps non complet (0)	0	0	
- CUI - PEC (2)	2	1	- 1 changement statut
- Apprenti (5)	3	5	+2 recrutements ADM
- Vacataires (20)	10	20	+10 recrutements pour CAP
TOTAL (26)	15	26	
Total hors filière 26 agents	15	26	

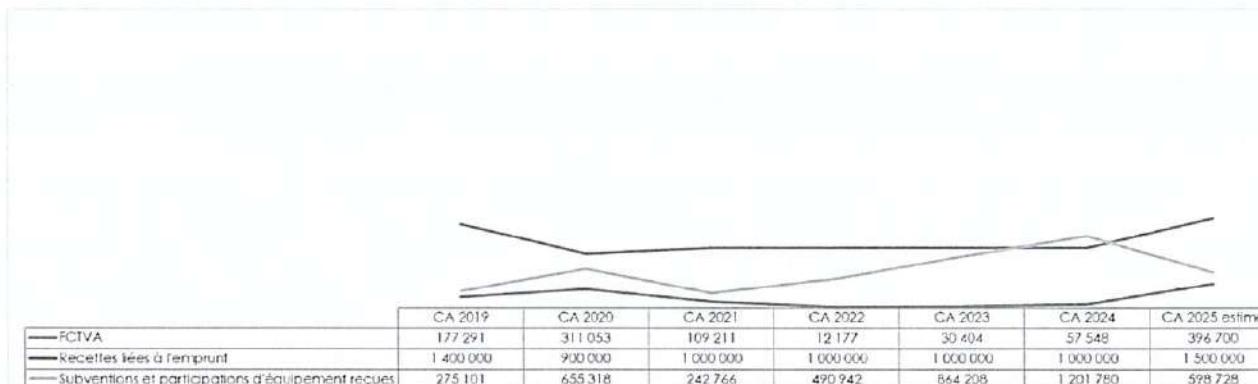
D) La section d'investissement et la dette

a. La section globale

Des dépenses d'investissement soutenues et conciliées avec un stock de dette maîtrisé :



Evolution des principales recettes d'investissement :



b. La dette

Le stock de dette reste maîtrisé.

Pour mémoire, l'encours de dette de 7.687M€ au 1^{er} janvier 2026 sera maintenu sensiblement au même niveau : 7.800 M€ au 1^{er} janvier 2027, avec la mise en place d'un emprunt d'1 M€ en cours d'année.

Le remboursement en capital est estimé à 1.3 M€
250 000 € sont provisionnés pour intérêts de la dette.

Un emprunt concernant la Friche de Longueville sera repris.

L'ETAT DE LA DETTE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
 Reçu en préfecture le 22/12/2025
 Publié le 22 DEC. 2025
 ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

N° FICHE	ANNÉE RÉALISATION	LIBELLÉ	PRÉTEUR	DURÉE	ENCOURS AU 01/01/2026	INTÉRÊT	AMORT	ANNUITÉ
3	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTBNT ET CINÉMAM	0002 - CAISSE FRANCAISE DEFNT LOCAL	15	7 926,91	31,21	7 926,91	7 958,12
4	2010	CONSTRUCTION BUREAUX PARC DU DURTBNT ET CINÉMAM	0002 - CAISSE FRANCAISE DEFNT LOCAL	15	11 568,67	76,50	11 568,67	11 645,17
7	2007	INVESTISSEMENTS 2007	0002 - CAISSE FRANCAISE DEFNT LOCAL	20	78 125,00	2 631,07	37 500,00	40 131,07
8	2013	INVESTISSEMENTS 2013	0002 - CAISSE FRANCAISE DEFNT LOCAL	15	275 000,00	7 600,00	100 000,00	107 600,00
10	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPOENOISE ET PROVINCIE	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	13 351,44	594,14	4 450,49	5 044,63
12	2014	SYNDICAT MIXTE DES BRIES CHAMPOENOISE ET PROVINCIE	0004 - CAISSE D'EPARGNE	17	206 250,00	8 148,76	37 500,00	45 648,76
13	2014	INVESTISSEMENTS 2014	0002 - CAISSE FRANCAISE DEFNT LOCAL	15	249 999,85	6 435,00	66 666,68	73 101,68
14	2017	INVESTISSEMENTS 2017	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	326 666,56	3 833,67	46 666,68	50 500,35
15	2018	INVESTISSEMENTS 2018	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	373 333,24	5 088,42	46 666,68	51 755,10
16	2019	INVESTISSEMENTS 2019	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	816 666,75	4 690,00	93 333,32	98 023,32
17	2020	INVESTISSEMENTS 2020	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	570 000,00	7 281,76	60 000,00	67 281,76
18	2021	INVESTISSEMENTS 2021	0007 - C.R.C.A.	15	733 333,28	3 966,28	66 666,68	70 632,96
19	2022	INVESTISSEMENTS 2022	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	783 333,29	16 986,67	66 666,68	83 653,35
20	2023	INVESTISSEMENTS 2023	0001 - LA BANQUE POSTALE	15	833 333,30	30 635,83	66 666,68	97 302,51
21	2024	INVESTISSEMENTS 2024	0001 - LA BANQUE POSTALE	15	933 333,32	33 154,17	66 666,68	99 820,85
22	2025	INVESTISSEMENTS 2025	0004 - CAISSE D'EPARGNE	15	1 475 000,00	49 737,50	100 000,00	149 737,50
TOTAL GENERAL					7 687 221,61	180 890,98	878 946,15	1 059 837,13

SYNTHÈSE DE LA DETTE

Situation au 01/01/2026

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Encours	7 648
Nombre d'emprunts	16
Taux actuel	2,50 %
Taux actuel résiduel	2,50 %
Durée résiduelle	10 ans 09 mois
Duration résiduelle	05 ans 00 mois

	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
--	---------	---	------------------

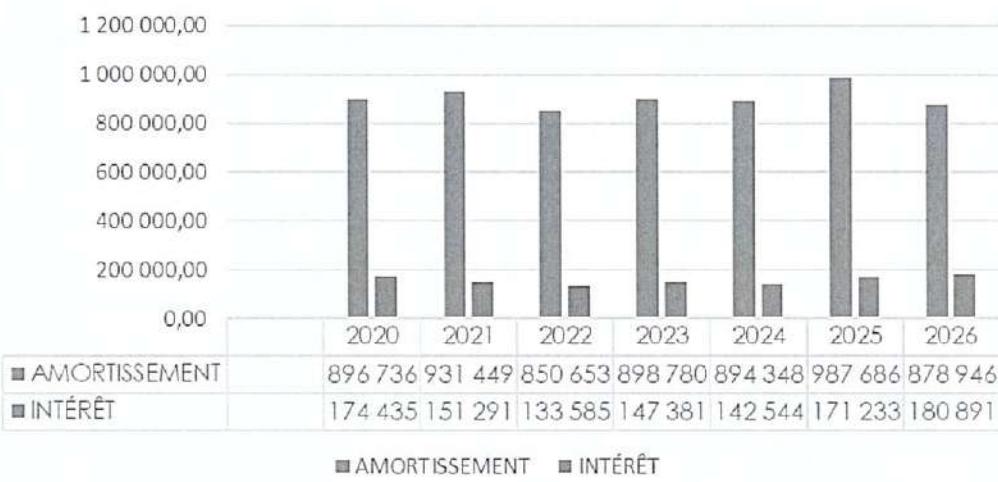
TYPE DE CONTRAT	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Classiques	7 647 934,36	100,00	16

PÉRIODICITÉ	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
Mensuelle	75 000,00	0,98	1
Trimestrielle	7 559 582,92	98,84	14
Annuelle	13 351,44	0,17	1

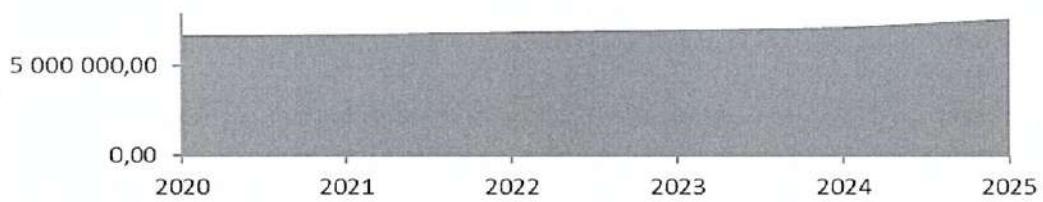
TYPE DE TAUX	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
TAUX FIXE	7 647 934,36	100,00	16

MATURITÉ DE LA DETTE	ENCOURS	%	NBRE DE CONTRATS
inférieure à 2 ans	0,00	0,00	2
de 2 à 5 ans	613 351,29	8,02	4
de 5 à 10 ans	2 292 916,55	29,98	5
de 10 à 15 ans	4 741 666,52	62,00	5
au-delà de 15 ans	0,00	0,00	0

Evolution de la dette



Stock de dette



PARTIE 4 : Les grandes compétences

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LE TOURISME

A) Le développement économique : 557 722 € (257 959 € de recettes)

Afin de développer la formation et l'insertion, la Communauté de communes verse des contributions

- A la **Mission Locale** : 60 000 €,
- Contribue à Initiative 77 dans le cadre des **chantiers d'insertion** : 48 300€, dont l'objectif est la réinsertion de jeunes et d'adultes qui effectuent de la restauration de petit patrimoine, et 34 000 € de fournitures et de repas des intervenants.
- Participe à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour un montant de 9 500€.
- Participe à Initiative Melun Val de Seine pour 14 000 €
- Verse une contribution au **Syndicat Seine et Marne Numérique** : 47 000€, pour la Conception, construction, exploitation et commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communications électroniques et activités connexes, et services numériques.

Pour l'entretien des zones d'activités et locaux commerciaux, 178 100 € ont été provisionnés.

Ses zones d'activités :

- Zone de la Noëlle de Beton-Bazoches
- Encaissement de la Redevance antenne relais : 4 900 €
- Zone d'activités de Chenoise
 - Zone d'activités de Longueville
 - Zones d'activités de Poigny
 - Parc d'activités du Provinois
 - Parc du Durteint
 - Plaine d'activités de Villiers Saint Georges

Ses locaux commerciaux qui sont loués afin de participer au développement de l'activité commerciale sur le territoire :

- Immeuble de locaux commerciaux P2R à Provins
Encaissements 71 110 € de loyers + 11 140 € de charges
- Immeuble de locaux commerciaux Parc du Durteint à Provins
Encaissements 114 642 € de loyers + 56 167 € de charges

Il convient de budgéter également les taxes foncières (49 940 €) et les taxes sur les bureaux (7 750€), charges qui sont ensuite refacturées aux locataires.

B) Le Tourisme : 594 605 € (411 975 € de recettes)

La Communauté de communes s'appuie sur l'opérateur PROVINS TOURISME ENTRE BASSEE MONTOIS ET PROVINOIS, et contribue à financer des actions de communication, de promotion et de projets.

594 605 € seront consacrés cette année au tourisme, dont :

- 65 000 € prévus au titre du projet du camping de Provins
- 54 000 € pour la **communication**,
- 125 000 € sont prévus dans le cadre du versement de la **taxe de séjour** à Provins Tourisme,
- 280 000 € de taxes additionnelles sur les encaissements de cette taxe : 15 % pour la Région (Société des Grands Projets) et 10% pour le Département.
L'article 140 de la loi de finances a institué une taxe additionnelle de 200% à la taxe de séjour perçue sur le territoire d'Île de France.
400 000 € d'encaissements de Taxe de séjour sont prévus.
- 30 000 € sont prévus en subvention à **Provins Tourisme**, calculés au prorata des membres, pour l'accompagnement financier temporaire lié au remboursement du PGE, et pour le portage des actions de promotion, communication et projets.
- 14 400 € d'assistance technique à Provins Tourisme
- 5 100 € pour l'opération Oeufs de Pâques en lien avec les communes
- 6 300 € pour les Pass Privilège
- 3 750 € de maintenance de logiciel permettant le suivi des meublés de tourisme
Refacturation de 50% à la commune de Provins (1 875 €)

Encaissements 10 100 € de loyers de l'Office du Tourisme (point Info de la Maison de l'Artisanat et local classe du patrimoine OT)

Les mobilités : 345 400 € (55 400 € de recettes)

Un budget estimé à 345 400 € :

- 230 000 € pour les lignes régulières
- 30 400 € pour l'aide au financement des transports pour les trajets piscine, patinoire (50%) et cinéma (2/3)
- Les parkings-relais et les parkings de gare : 85 000 € de redevance à payer à Gares et connexions ont été inscrits

*36 000 € sont prévus pour l'encaissement du touché de quai
19 440 € de loyers et charges pour le gestionnaire du local de restauration
du Pôle Gare*

L'ENVIRONNEMENT :

A) Le Développement Durable : 61 400 € (25 000 € de recettes)

- Poursuite du PCAET pour : 6 400 €
 - 1 000 € pour 2 DPE : P2R et MSU à l'achèvement des travaux du 2nd étage
 - 1 000 € pour la mise en œuvre et le suivi du programme d'actions : évènementiel, visites de terrain...
 - 3 800 € de charges locatives du local SURE
 - 600 € pour l'abonnement téléphonique du local SPRH
- 50 000 € pour le financement du SPRH, Service Public de la Rénovation de l'Habitat dont 25 000 € pour ½ ETP du poste de conseiller espace France Rénov, pour le fonctionnement de ce service, et neutre budgétairement : la charge est compensée par des recettes équivalentes en fonctionnement versées par L'ANAH
Financement de 50% du poste ETP par l'ANAH : 25 000 €
- 5 000 € pour le FAITES, Fond d'Appui aux Initiatives en matière de Transition Ecologique
Depuis 2021, la Communauté de communes continue d'accompagner financièrement les projets scolaires et associatifs qui entrent dans les orientations fixées par le PCAET.

B) Le cycle de l'eau : 261 600 €

Cette compétence consiste en

- L'aménagement et l'entretien des cours d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des éco-systèmes aquatiques.

3 bassins versants (découpage hydrographique) avec pour chaque bassin, un syndicat mixte pour gérer la Gestion des Milieux Aquatiques (GeMAPI) et la mise en œuvre du Schéma de Gestion des Eaux :

- Yerres : le SyAGE
- Les 2 Morin (grand et petit) : le SMAGE
- Bassée-Voulzie : le SMBVA

Pour la GeMAPI, l'enveloppe est à nouveau réévaluée en 2026 pour deux années consécutives sur le bassin des 2 Morin avant une nouvelle hausse significative attendue pour 2028. La prospective budgétaire 2025-2030 a été revue fin 2024 puis validée par les EPCI du périmètre suite aux épisodes inondatoires de l'hiver 2024.

Pas d'augmentation à attendre du SyAGE : 39 800 €

Le SMAGE a consulté les EPCI pour valider sa prospective financière 2025-2030, fin 2024. L'augmentation **GeMAPI** pour la CC est de +7% sur 2026 (**nouveau montant : 96 500 €**), stable en 2027, et sera portée à +23% en 2028.

Il faut rajouter 23 000 € pour la participation pour la compétence mise en œuvre du **SMAGE** (stable)

Pour le bassin versant Bassée-Voulzie,

Les contributions sont stables pour le SDDEA (18 800 €) et pour le SMBVA (83 500 €)

Globalement, ce budget est en augmentation de 4% (9 500 €) : 261 600 €

C) La Lutte contre les frelons asiatiques : 6 100 €

Une brigade d'agents formés et équipés pour mener des interventions, gratuites, contre les nids de frelons asiatiques chez les habitants du territoire.

Depuis 2022, 1 019 nids ont pu être traités grâce à ce service proposé aux habitants.

6 100 € de fournitures ont prévus

A) La santé : 116 641 € (593 232 € de recettes)

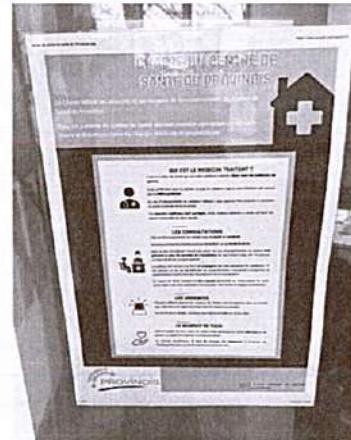
L'item « santé » regroupe :

➤ **Le Centre de Santé du Provinois** qui a ouvert ses portes en avril 2023.

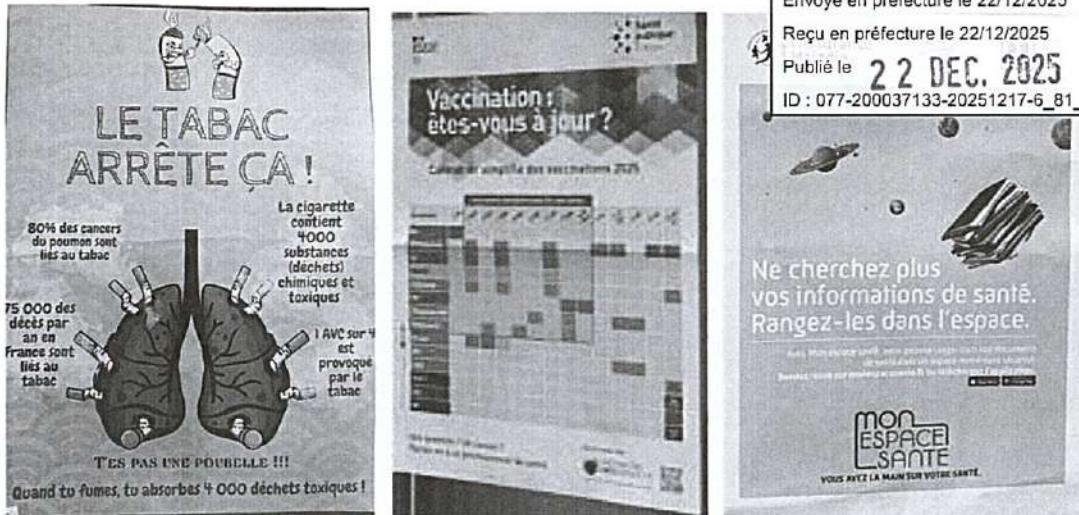
Il accueillera désormais 4 médecins (2 Temps plein, 2 mi-temps) et un coordinateur à temps plein.

Il est situé en centre-ville, place Balzac, et comporte 3 cabinets pour les médecins généralistes, un bureau et une salle d'attente, et facilite l'accès aux soins de la population environnante avec des consultations de médecine générale, pédiatrie et d'urgences médicales.

5 000 patients ont pu bénéficier d'une consultation en 2025



En parallèle, des actions en partenariat avec la CPAM sont mises en place telles que : pique-nique athlétique, éducation à la nutrition...



71 920 € de dépenses de fonctionnement du centre
 En recettes, 387 000€ de produits des consultations, et 117 000 € de subventions

➤ **Les maisons de santé pluridisciplinaires**

63 500 € de dépenses d'entretien et taxes foncières,

Encaissement des loyers :

- ✓ La Maison de santé de Chenoise
 Encaissements 6 544 € de loyers + 2 325 € de charges
- ✓ La MSU de Provins
 Encaissements 26 740 € de loyers + 10 440 € de charges
- ✓ La maison de santé pluridisciplinaire de Villiers Saint Georges,
 Encaissements 5 605 € de loyers + 3 250 € de charges
- ✓ La maison de santé pluridisciplinaire de Sourdun,
 Encaissements 7 228 € de loyers + 1 360 € de charges

➤ **La Maison Sport Santé**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
 Reçu en préfecture le 22/12/2025
 Publié le 22 DEC. 2025
 ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
 Reçu en préfecture le 22/12/2025
 Publié le 22 DEC. 2025
 ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

La Maison Sport-Santé (MSS) permettra, sur critères, d'être pris en charge et accompagnés par des professionnels de la santé et du sport, afin de suivre un programme personnalisé susceptible de s'inscrire dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

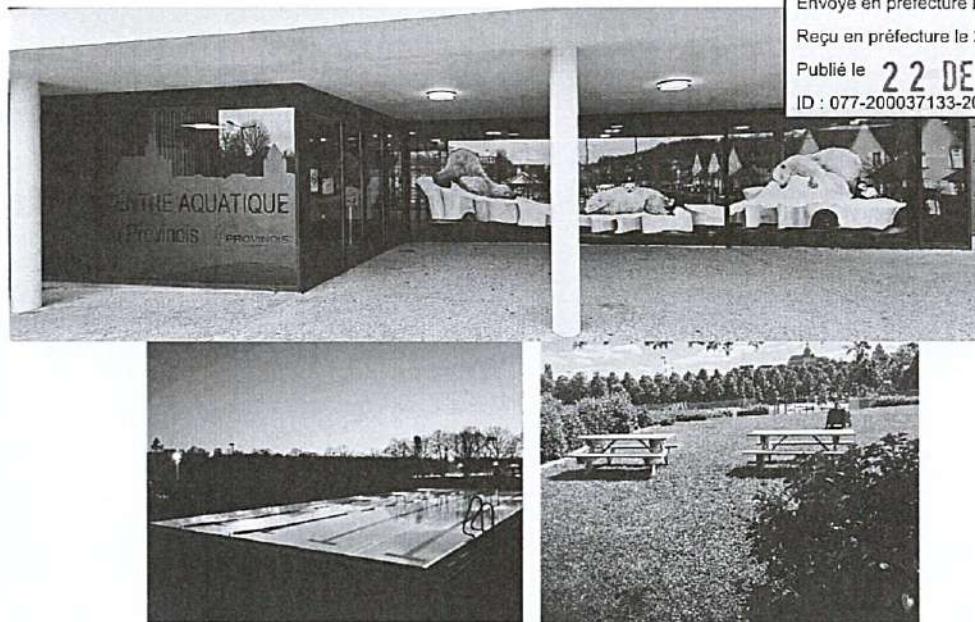
La MSS a en effet pour objet premier de proposer une offre d'activité physique adaptée de proximité par la mise en réseau d'acteurs pluridisciplinaires.

Elle participe activement à la mobilisation et coordination des acteurs locaux tels que les associations sportives, les professionnels de santé, du social et du sport.

L'un des objectifs est d'organiser le parcours du patient/usager en impliquant éducateurs sportifs et médecins traitants.



B) Le CAP, Centre Aquatique du Provinois : 845 250 € (495 000 € de recettes)



Envoyé en préfecture le 22/12/2025
 Reçu en préfecture le 22/12/2025
 Publié le 22 DEC. 2025
 ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

Les principales dépenses :

- 25 000 € pour les associations de natation et 5 000 € pour l'hébergement et les déplacements des sportifs de haut niveau (délibération d'octobre 2024)
- 35 000 € sont prévus pour le paiement des taxes foncières
- 25 000 € pour le L3 du BEA
- 85 000 € d'eau
- 535 000 € pour le P1 et P2 avec Dalkia
- 19 000 € d'assurances BEA
- 6 000 € de formation aquagym, CAEP MNS et évacuation incendie
- 115 250 € pour le fonctionnement administratif et technique du CAP

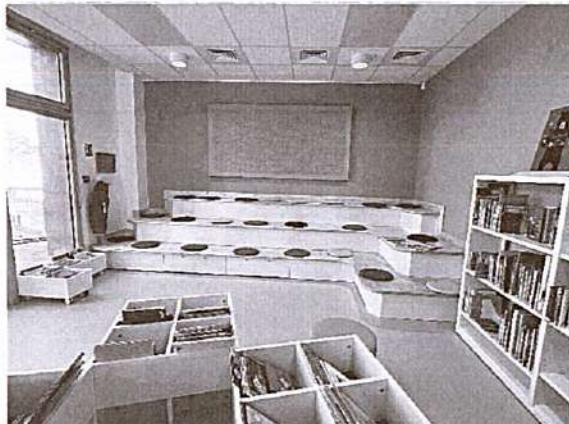
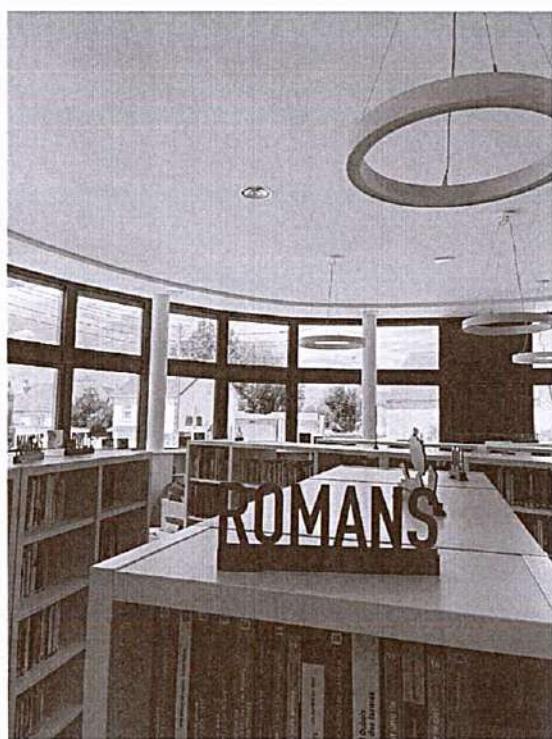
495 000 € de participations des usagers



LA CULTURE

A) La Lecture publique : 51 818 € (2 000 € de recettes)

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le **22 DEC. 2025**
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE



Ouverture en 2025 de la CDI Médiathèque de Villiers Saint Georges et Jouy Le Chatel avec 51 818 € prévus pour le fonctionnement courant de ces 2 nouvelles structures.

2 000 € d'abonnements prévus pour l'année 2026

Les chiffres de fréquentation :

- Simone Weil : 459 inscrits dont 328 élèves
47 inscriptions payantes (15€)

- Albert Camus : 457 inscrits dont 190 élèves
52 inscriptions payantes dont 45 CC (

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

B) La politique culturelle : 62 500 €

55 500 € d'enveloppe de subventions à vocation culturelle dont 4 000 € qui couvre l'organisation du festival de photographie intégrant une exposition à l'église Sainte Croix et résidence d'artistes. Ce projet porté par Sabine Guedamour pourrait également être délocalisé sur le territoire de la CC : CDI-Médiathèques, salles communales...

7 000 € pour la prise en charge de spectacles à destination des enfants (reste à choisir le niveau scolaire) + 3 500 € de prise en charge du transport.

Pour la partie bâimentaire, La Communauté de Communes perçoit un loyer pour le cinéma correspondant à 7% du chiffre d'affaires de l'exploitant : 33 300 € sont prévus pour l'année 2026 + 9 120 € de charges

12 500 € sont prévus pour la taxe foncière, et 41 200 € pour l'entretien de ce bâtiment.

C) Le Conservatoire du Provinois : 21 760 € (157 850 € de recettes)

Les effectifs du conservatoire restent stables sur les dernières années d'activité :

- Année 2021/22 269 élèves
- Année 2022/23 274 élèves
- Année 2023/24 273 élèves
- Année 2024/25 284 élèves
- Année 2025/26 250 élèves

Pour la 2^{ème} année consécutive, les effectifs progressent au sein des primo-arrivants.

42 000 € de participations du Département sont attendues, et 115 850 € des élèves.

L'ENFANCE ET LES SERVICES A LA PERSONNE

A) L'accueil de la petite enfance : Relais Parents Enfants, RPE : 22 085 € (100 000€ de recettes)

Le RPE de la Communauté de Communes propose des ateliers organisés sur 12 communes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

Les antennes itinérantes organisent 4 ateliers par semaine en organisant 2 par semaine.

Des ateliers spécifiques Motricité et Sensoriel ont été mis en place mensuellement depuis 2023, et depuis 2024 : 8 séances de motricité – sport ont été organisées avec le prestataire BJUMP. Ces ateliers thématiques ont beaucoup de succès auprès des professionnelles.

Sur 153 assistants maternels agréés en 2024 (stabilité depuis 2023 après une baisse durant 7 ans), 58 ont participé à au moins un atelier et 129 ont bénéficié du RPE (formations...).

4 conférences ou soirées professionnelles ont été organisées en 2025, sur les thèmes de l'alimentation, droits et devoirs, séparation des couples, tapis à histoires.

Conformément au nouveau référentiel, 5 sessions de formation continue ont été proposées aux professionnelles, seules 3 ont été suivies par 14 assistantes maternelles sur plusieurs mois.

A noter pour 2026, l'organisation de la Semaine Nationale de la Petite Enfance en mars 2026 avec notamment l'intervention de la Maison Géante et un forum sur 1 journée.

100 000 € de participations de la CAF sont attendues.

B) Les Accueils des Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : 226 235.50 € (457 350 € de recettes)



Ouverture d'un nouvel ALSH le 8 janvier 2025 à Sainte Colombe.

Après 4 années consécutives d'augmentation, la fréquentation des structures est en légère baisse en 2024 et 2025. Les Hauts de Provins et Chenoise atteignent leur maximum et refusent donc des enfants le mercredi.

Les mercredis : Les enfants présents sont en moyenne 190 :

- Les plus petites structures (2 animateurs) : Champs de Chenoist, accueillis à Longueville et Sainte Colombe
- Les plus importantes :
 - Les Hauts de Provins, 72 enfants en moyenne,
 - Chenoise, avec 38 enfants en moyenne,
 - Villiers Saint Georges, avec 23 enfants,
 - Jouy Le Chatel, avec 18 enfants,
 - Beton, 17 enfants.

Fréquentation des petites vacances, en baisse :

- Vacances d'hiver : 202 enfants accueillis ;
- Vacances de printemps : 230 enfants accueillis,
- Vacances d'automne : 302 enfants accueillis.

L'été, fréquentation stable : 370 enfants accueillis en moyenne par jour en juillet (380 en 2024)

En 2024, 1114 enfants différents ont été accueillis dans les 8 structures.

175 000 € de participations de la CAF sont attendues, et 282 350 € des familles.

C) Le Service de portage de repas à domicile : 173 160 € (196 200 € de recettes)

La Communauté de Communes propose depuis le 1^{er} septembre 2015 un service de portage de repas à domicile.

Le budget annuel est de 173 160 €, ce qui correspond à 1 500 repas livrés en moyenne par mois (9.62 € le repas) sur le territoire de la CC du Provinois.

Chaque repas est facturé 10.90 €, la recette est estimée à 196 200 €.

En septembre 2025, les bénéficiaires sont domiciliés à Provins (19), Saint Brice (6), puis Cerneux, Chalautre la Petite, Chenoise Cucharmoy, Sainte Colombe, Saint Hilliers, Villiers Saint Georges, La Chapelle St Sulpice et Longueville (2 sur chaque commune), puis dans 10 autres communes de la CC.

Depuis le début du marché, livraison à 71 bénéficiaires en moyenne, avec 1 769 plateaux servis en moyenne par mois.

La fréquentation ne cesse de baisser (82 bénéficiaires en 2018, 74 en 2019, 77 en 2020, 76 en 2021, 71 en 2022, 68 en 2023, 65 en 2024)

En 2025 : 58 bénéficiaires en moyenne, avec 1 407 plateaux en moyenne par mois (de janvier à septembre)

D) La gendarmerie de Villiers-Saint-Georges : 13 900 € (77 400 €)

Encaissements de 65 400 € de loyers.

1 500 € sont prévus pour la taxe foncière et 600 € de taxes sur les bureaux

12 400 € pour l'entretien de cette structure

E) L'habitat : 13 200 €

- 12 000 € sont prévus pour le paiement de la cotisation au titre des 39 communes
- 1 200 € de frais de communication

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 22 DEC. 2025

ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

LES CONTRIBUTIONS AUX SYNDICATS POUR LES COMPETENCES EXTERNALISEES

- Le **SMEP**, (Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation du Grand Provinois). Les vocations de ce syndicat sont les suivantes :
 - ❖ Suivi et révision du Schéma Directeur du nouveau canton de Provins (Provins, Villiers Saint Georges, Bray sur Seine et Donnemarie-Dontilly), soumis désormais au régime juridique des Schémas de cohérence Territoriale (S.Co.T) en application de la loi S.R.U.
 - ❖ En charge d'études connexes sur son territoire, après avis du comité.
 - ❖ Réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage de 32 places (qui regroupe les deux aires d'accueil inscrites au Schéma Départemental, prévues initialement dans le Canton de Donnemarie-Dontilly et dans le Canton de Provins).
 - ❖ Pour mémoire, évolution du montant de la cotisation par habitant :
 - 2015 et 2016 : 2.50 €
 - 2017 et 2018 : 4 €
 - Depuis 2019 : 5 €

La cotisation a été augmentée en 2017 du fait de la mise en place d'un 2^{ème} emprunt pour la construction de l'aire d'accueil, du versement de la subvention au DSP et d'une insuffisance de l'excédent qui permettait jusque-là de maintenir les cotisations.

Concernant l'augmentation de 2019, elle est due à

- Une augmentation des dépenses : La modification du mode de gestion de l'aire d'accueil (DSP à prestation de service)
- Une diminution des recettes : La modification du mode de calcul de l'ALT2 (Aide au Logement Temporaire 2) de la CAF qui a baissé la part fixe en fonction du taux d'occupation, et augmenté la part variable

Le montant de la participation devrait être stable, aux alentours de 5 € par habitant suite à la mise en place du S.C.O.T, soit environ 180 000 € pour 2026.

- **La contribution OM** : 6.5 M€ sont prévus (et 6.5 M€ en recettes)

La compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » se traduit par l'adhésion de la Communauté au S.M.E.T.O.M pour ses communes.

- 4 391 748.73 € d'**Attributions de Compensation** à reverser aux communes (et 4 588.80 € à percevoir, en recettes)
- 895 146 € de **FNGIR**

LE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF

A) Administration Générale, Assurance, juridique... : 273 000 €

Il s'agit de la mise à disposition des locaux, téléphonie, internet, fournitures, abonnements, locations ...

B) Mutualisation : 1 500 €

Poursuite de la politique communautaire de mutualisation avec les communes.

Partie 4 : Les budgets annexes

A) Le Budget Annexe du SPANC

Le SPANC est un service public local chargé de contrôler les installations d'assainissement non collectif pour garantir leur bon fonctionnement, assurer leur pérennité, protéger la santé et l'environnement contre les pollutions diffuses.

Le marché pour la réalisation des contrôles obligatoires est arrivé à échéance en septembre 2025. Les résultats de la mise en concurrence ont fait l'objet d'une augmentation de 25% sur l'ensemble des prestations. Le budget est donc augmenté de 25% en conséquence.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Arrivé à échéance en 22 DEC. 2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

Les différents contrôles effectués par le SPANC :

- Contrôles pour vente :** Ce contrôle est effectué sur demande du propriétaire lors d'une vente immobilière. Conformément à l'article L. 1331-11 du Code de la Santé Publique, le vendeur d'une habitation située dans un secteur d'ANC a l'obligation de justifier de l'état de son installation. C'est le seul service habilité à fournir le document exigible en cas de vente.
- Contrôles de bon fonctionnement :** Ce contrôle est effectué selon une périodicité de 10 ans (à partir du dernier contrôle).
- Contrôles de conception :** L'objectif est de vérifier la conformité du projet relative au respect de l'environnement, des prescriptions techniques réglementaires et à la bonne implantation de la filière d'ANC.
- Contrôles de réalisation :** Il s'agit de contrôler la bonne exécution des travaux, la conformité de l'installation vis-à-vis de l'avis de la réglementation et de la conception. Ce contrôle peut être suivi d'une contre-étude si nécessaire.

	ANCIENS TARIFS HT VEOLIA	NOUVEAUX TARIFS HT VEOLIA	ANCIENS TARIFS HT CCDP	NOUVEAUX TARIFS HT CCDP
Coût contrôles pour ventes et de bon fonctionnement,	110.00	134.00	154.55	177.20
Coût contrôles pour conception	96.00	95.00	100.00	116.60
Coût contre-étude conception	20.00	30.00	18.90	25.40
Coût contrôles pour réalisation	110.00	134.40	100.00	116.60
Coût contre-étude réalisation	85.50	80.00	70.20	81.80

L'exercice 2026 devra prendre en compte :

- ✓ 400 contrôles de ventes et de bon fonctionnement,
- ✓ 30 contrôles de conception / réalisation
- ✓ 30 contrôles de réalisation

Des crédits seront également prévus pour

- ✓ 5 000 € de provision d'admission en non-valeur,

- ✓ 50 000 € de refacturation de frais de personnel.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le 22 DEC. 2025
ID : 077-200037133-20251217-6_81_2025-DE

B) Le Budget Annexe du LOTISSEMENT

Ce budget annexe retrace tous les travaux d'aménagement des zones d'activités de Poigny et Longueville.

C'est un budget M7en comptabilité de stock.

Pour mémoire,

- Zone d'activités de Longueville dite « Les cas rouges »
- Zones d'activités de Poigny, dites de la petite et grande Prairie

Plus de dette

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R)
POUR L'ANNE 2026**

• Crédit de deux cabinets médicaux à Beton-Bazoches

Le coût du projet est estimé à 375 000€ HT.

Les travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 30 % au titre de la D.E.T.R 2026.

Le conseil communautaire est invité à approuver le projet d'investissement et solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2026.

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL
(D.S.I.L) POUR L'ANNEE 2026**

- **Création d'un local pour les chantiers d'insertion.**

Le coût du projet est estimé à 570 000€ HT (acquisition et travaux).

Cet investissement peut être subventionnés jusqu'à hauteur de 30% au titre de la DSIL 2026.

Le conseil communautaire est invité à approuver le projet d'investissement et solliciter l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.S.I.L 2026.

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SYNDICAT DU NORD EST SEINE-ET-MARNE (S2e77) AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes du Provinois est membre du Syndicat de l'Eau de l'est Seine-et-Marnais (S2e77).

Depuis cette date, le S2e77 a en charge la gestion de l'eau potable sur l'ensemble des communes de son périmètre.

Au titre de l'année précédente, le S2e77 doit délibérer sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2021 comme l'impose l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un exemplaire du rapport doit ensuite être transmis aux communes et EPCI adhérents pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le RPQS est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Les indicateurs les plus marquants qui y figurent sont les suivants :

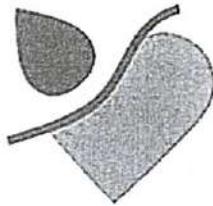
- 51 871 abonnés pour une population totale de 112 431 habitants
- 44 captages d'eau potable en service
- 8 usines de traitement de l'eau
- 13 imports et exports d'eau en gros
- 142 ouvrages de stockage
- 6 582 458 m³ mis en distribution sur le réseau
- 2038 km de linéaire de réseaux de desserte

Sur le rendement 2024 sur le Provinois : le taux de rendement est de 76,7 % (76,5% en 2023). Amélioration des rendements sur les UD de Bannost/Jouy-le-Châtel et de Chalautre-la-Grande. Forte progression sur les réseaux de Augers-en-Brie, Champcenest, Bezalles et Boisdon à la suite du raccordement du Transpreauvinois.

Bilan de l'activité sur le Provinois :

- 3,3 kilomètres de réseaux renouvelés sur les communes de Courchamp, Les Marêts, Longueville, Saint-Brice, Saint-Loup-de-Naud, Villiers-Saint-Georges et Voulton.
- Réalisation des diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Provins (réservoir de Fontaine Riant) et de Sancy-les-Provins
- Mise en service totale de l'interconnexion du Transpreauvinois
- Mise aux normes de l'armoire électrique de l'usine du Transpreauvinois (Hermé) datant des années 1990.
- Finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable.
- 2 920 836€ HT d'investissements

Le conseil communautaire est invité à émettre un avis sur ce rapport.



Syndicat de l'eau de l'Est Seine-et- Marnais

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

2024



BP 9
23 rue Pasteur
77510 Rebais

N° Siret - 200 087 021 00016



01 64 04 52 00



accueil@s2e77.fr

Sommaire

1	Activités et missions du S2e77	4
1.1	Le territoire	4
1.2	Les missions du service public d'eau potable	9
1.3	Le mode de gestion	11
1.4	Les usagers du service	16
2	Les caractéristiques techniques du service	19
2.1	Définition des Unités de Distribution	20
2.2	Les ressources	25
2.3	La production	28
2.4	Les achats et ventes en gros d'eau	29
2.5	Le stockage	31
2.6	La distribution	33
3	Le bilan de l'exploitation	36
3.1	Les volumes prélevés	37
3.2	Les volumes produits	39
3.3	Les volumes importés	41
3.4	Les volumes exportés	42
3.5	Les volumes consommés autorisés	44
3.5.1	Volumes consommés comptabilisés	44
3.5.2	Volumes consommés sans comptage	46
3.5.3	Volumes de service	48
3.5.4	Volumes consommés autorisés	50
3.6	Les interventions réseau	51
3.6.1	Les interventions programmées	51
3.6.2	Les interventions d'urgence	51
4	La performance technique	53
4.1	La qualité de l'eau	53
4.2	L'indice d'avancement de protection des ressources	55
4.3	L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	59
4.4	L'indice linéaire de Consommation (ILC)	61
4.5	Le rendement de réseau	65
4.6	L'indice Linéaire de Pertes (ILP)	71



S 2 e

4.7	L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC).....	75
4.8	Taux de renouvellement	78
4.9	Taux d'occurrence des interruptions de service.....	79
5	Le bilan de l'activité du S2e77	80
5.1	Bilan des études et travaux structurants	80
5.2	Les renouvellements de réseau	81
5.3	Les réhabilitations d'ouvrages	82
5.4	La protection de la ressource.....	84
6	Tarification de l'eau et recettes du service	87
6.1	Les modalités de tarification.....	87
6.2	Le prix de l'eau potable.....	87
6.2.1	La facture 120 m3	87
6.2.2	Décomposition du prix de l'eau potable.....	87
6.2.3	L'évolution du prix de l'eau potable	88
6.3	Les éléments financiers du service de l'eau potable	89
6.3.1	Les recettes	89
6.3.2	Les investissements de la Collectivité.....	89
6.3.3	Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité	90
6.3.4	L'évolution de la dette	90
6.4	Amortissements	92



S 2 e

Les Chiffres Clés 2024

	Nombre de communes adhérentes 132 communes		Longueur de réseau 2 021 km
	Nombre d'habitants desservis 112 431		Nombre d'ouvrages de stockage 142
	Nombre d'abonnés 51 871		Volume mis en distribution 6 582 458 m³
	Nombre de captages 44		Consommation moyenne 97 m³/abonné/an 122 litres/jour/habitant
	Nombre d'usine de traitement 8		Rendement de réseau 77,5 %
	Taux de conformité global 100% Microbiologique 96% Physico-chimique		Taux moyen de renouvellement 0,6% <i>calculé 4 ans</i>



1 Activités et missions du S2e77

1.1 Le territoire

L'arrêté Interdépartemental N°118 du 26 décembre 2018 a porté création du Syndicat de l'Eau de l'Est Seine et Marnais (S2e77) à compter du 1^{er} janvier 2019. Le S2e77 est né de la fusion le Syndicat du TranprEAUvinois avec le Syndicat du Nord-Est (SNE77).

Il assure la compétence Production, Transport et Distribution d'eau potable sur 132 communes.

Le S2e77 évolue sur les intercommunalités suivantes :

- 31 communes de la Communauté de Communes des 2 Morin,
- 39 communes de la Communauté de Communes du Provinois,
- 17 communes de la Communauté d'Agglomération de Coulommiers Pays de Brie,
- 3 communes de la Communauté de Communes Brie Nangissienne,
- 42 communes de la Communauté de Communes de Bassée Montois.

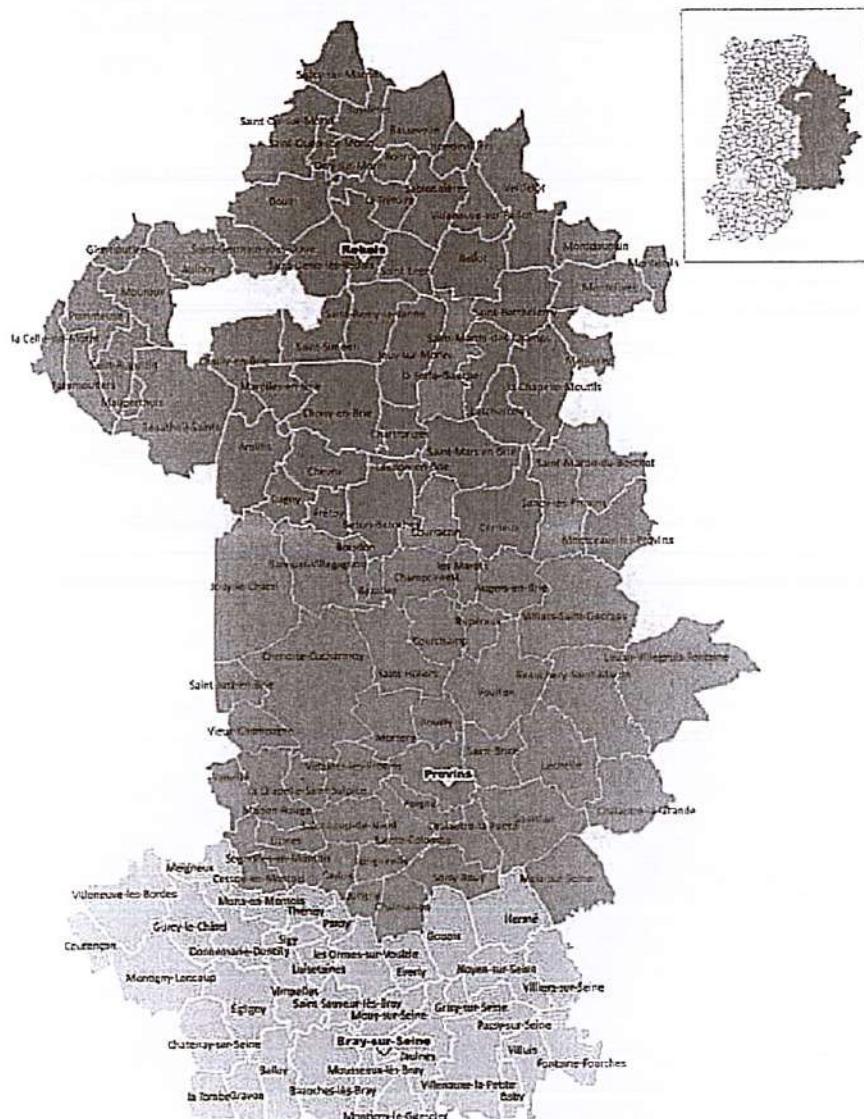




S 2 e

Le S2e77 est organisé selon trois zones budgétaires :

- La zone Nord correspondant à l'ancien Syndicat du Nord-Est (SNE 77),
- La zone TransprEAUvinois correspondant à l'ancien Syndicat du TranprEAUvinois,
- La zone Bassée Montois correspond à la Communauté de Communes de Bassée Montois à l'exception des communes de la Communauté de Communes ayant adhéré à l'ancien Syndicat du TransprEAUvinois.





S 2 e

COMMUNES	INTERCOMMUNALITE	ZONE S2E77
AMILLIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
AUGERS-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
AULNOY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BABY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BALLOY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BANNOST-VILLEGAGNON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BASSEVELLE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BAZOCHE-S-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BEAUCHERY-ST-MARTIN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEAUTHEIL-SAINTS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BETON-BAZOCHE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BEZALLES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOISDON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
BOITRON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
BRAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
BUSSIERES	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CERNEUX	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
CESSOY-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAilly-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHALAUTRE-LA-GRANDE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALAUTRE-LA-PETITE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHALMAISON	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
CHAMPCENEST	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHARTRONGES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
CHATENAY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
CHENOISE-CUCHARMOY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
CHEVRU	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
CHOISY-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
COURCHAMP	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COURTACON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
COUTENCON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DAGNY	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
DONNEMARIE-DONTILLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
EGLIGNY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
EVERLY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FAREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
FONTAINE-FOURCHES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
FRETOY	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
GIREMOUTIERS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
GOUAIX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRAVON	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GRISY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
GURCY-LE-CHATEL	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HERME	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
HONDEVILLIERS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JAULNES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
JOUY-LE-CHATEL	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
JOUY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
JUTIGNY	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS



S 2 e

LA CELLE-SUR-MORIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
LA CHAPELLE-MOUTILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LA TOMBE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LA TRETOIRE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LA-FERTE-GAUCHER	CC DES DEUX MORIN	PROVINOIS
LECHELLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES MARETS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LES ORMES SUR VOULZIE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
LESCHEROLLES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LEUDON-EN-BRIE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
LIZINES	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
LONGUEVILLE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
LUISETAINES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MAROLLES-EN-BRIE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MAUPERTHUIS	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MEIGNEUX	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MEILLERAY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MELZ-SUR-SEINE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MONS-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTCEAUX-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	NORD-EST
MONTDAUPHIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTENILS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MONTIGNY-LE-GUESDIER	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTIGNY-LE-LENCOUP	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MONTOLIVET	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
MORTERY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
MOUROUX	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
MOUSSEAUX-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
MOUY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
NOYEN-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
ORLY-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
PAROY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
PASSY-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
POIGNY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
POMMEUSE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
ROUILLY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
RUPEREUX	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAACY-SUR-MARNE	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SABLONNIERES	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-AUGUSTIN	CA COULOMMIERS PAYS DE BRIE	NORD-EST
SAINT-BARTHELEMY	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-BRICE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-CYR-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINTE-COLOMBE	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-HILLIERS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS



S 2 e

SAINT-JUST-EN-BRIE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
SAINT-LEGER	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-Loup-DE-NAUD	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-REMY-LA-VANNE	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SAINT-SIMEON	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
SANCY-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SAVINS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SIGY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	CC BASSEE MONTOIS	PROVINOIS
SOISY-BOUY	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
SOURDUN	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
THENISY	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VANVILLE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VERDELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VIEUX-CHAMPAGNE	CC BRIE NANGISSIENNE	PROVINOIS
VILLENAUXE-LA-PETITE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-LES-BORDES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	CC DES DEUX MORIN	NORD-EST
VILLIERS-SAINT-GEORGES	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VILLIERS-SUR-SEINE	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VILLUIS	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VIMPELLES	CC BASSEE MONTOIS	BASSEE-MONTOIS
VOULTON	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS
VULAINES-LES-PROVINS	CC DU PROVINOIS	PROVINOIS



S 2 E

1.2 Les missions du service public d'eau potable

Le S2e77 porte les missions de Production, Transport et Distribution d'eau potable. Il a pour vocation l'organisation du service public de distribution de l'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes. Il a qualité notamment :

- Pour étudier et réaliser les ouvrages nécessaires à la production, au stockage et à la distribution de l'eau potable,
- Pour assurer leur fonctionnement, leur entretien et leur renouvellement,
- Pour établir le règlement de service,
- Pour fixer le prix de l'eau.

Ces missions principales se décomposent selon 3 actions :

La gestion de la ressource et sa préservation

Afin d'être en mesure de garantir une eau de bonne qualité, les ressources en eau utilisées par le Syndicat font l'objet d'un suivi régulier, tant quantitatif que qualitatif.

Dans le cadre de rôle de producteur d'eau potable, le S2e77 est tenu par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article L-1321-2 du code de la santé public) d'établir des périmètres de protection autour de chaque captage qu'il exploite.

Etudier et concevoir une gestion patrimoniale

Les ressources puisées dans le milieu naturel font ensuite l'objet de traitement adapté par les différentes installations de production d'eau. L'eau ainsi traitée est ensuite acheminée vers les ouvrages de stockage. La distribution d'eau est ensuite réalisée à partir de réseaux gravitaires ou en pression permettant ainsi l'alimentation en eau de l'ensemble des abonnés du territoire. Des exigences réglementaires de rendement doivent être respectées (Loi Grenelle 2) sur la distribution de l'eau afin de limiter les pertes en eau.

Le S2e77 assure la mise en place une gestion patrimoniale efficiente pour pérenniser le patrimoine enterré de canalisations à l'attention des générations futures.

Cette gestion patrimoniale est établie par la réalisation :

- D'études amont du système d'alimentation en eau pour trouver les solutions techniques appropriées aux besoins et enjeux d'aujourd'hui et demain,
- D'études diagnostiques pour établir les programmes de réhabilitation des ouvrages nécessaires au service public de l'eau,
- Des programmes de renouvellement de réseaux pour conserver un patrimoine opérationnel et une qualité de service optimale.

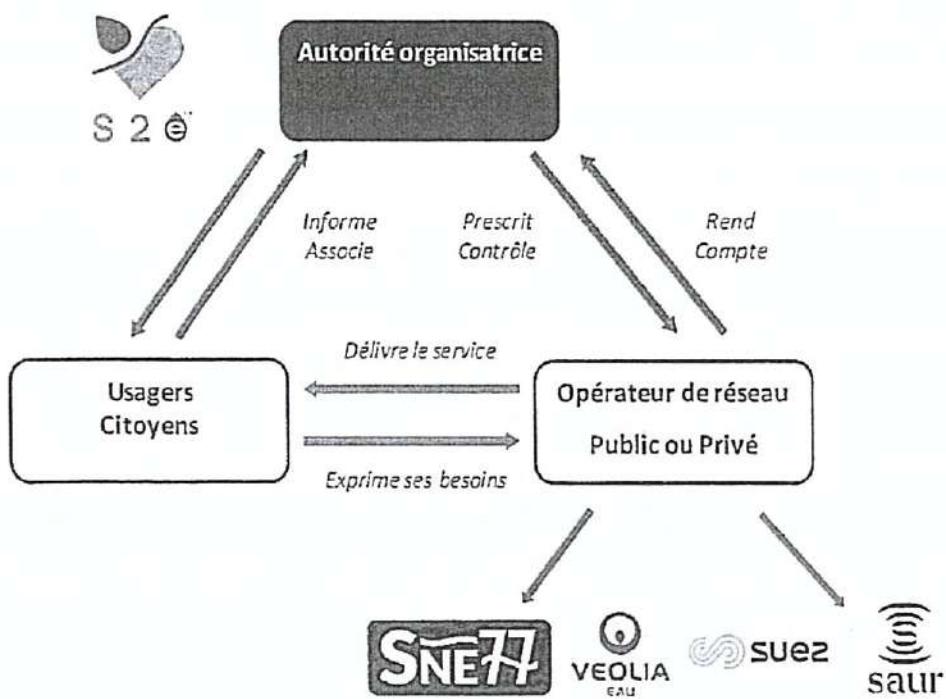


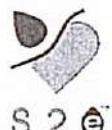
S 2 e

Définir les modes d'exploitation et contrôler les exploitants

L'exploitation quotidienne des ouvrages et réseaux est déléguée à des exploitants. Ces exploitants peuvent être la Régie SNE77 ou des sociétés privées où l'exploitation est déléguée dans le cadre de contrats de délégation de service public. Dans le cadre de nos missions, le Syndicat S2e77 assure :

- Le choix du mode d'exploitation,
- Le contrôle permanent.





1.3 Le mode de gestion

Le S2e77 porte l'investissement et les exploitants assurent le fonctionnement.

La répartition des obligations est la suivante :

MISSIONS	NATURE	EXPLOITANTS	SYNDICAT S2E77
Gestion du service	Application du règlement de service	X	
	Exploitation et entretien courant des installations	X	
	Suivi de la qualité de l'eau	X	
Gestion des abonnés	Accueil des abonnés	X	
	Relève des compteurs	X	
	Facturation	X	
	Traitements réclamations	X	
	Entretien des compteurs	X	
Gestion du patrimoine	Renouvellement des compteurs	X	
	Renouvellement des équipements électromécaniques	X	
	Renouvellement des réseaux		X
	Réhabilitation des installations		X
	Génie-civil et ouvrages		X
	Construction nouveaux ouvrages		X

En 2024, sur les 132 communes, le service est exploité :

- En Régie pour 92 communes,
- En Prestations de Service Public (PS) pour 1 commune,
- En Délégation de Service Public (DSP) pour 39 communes.



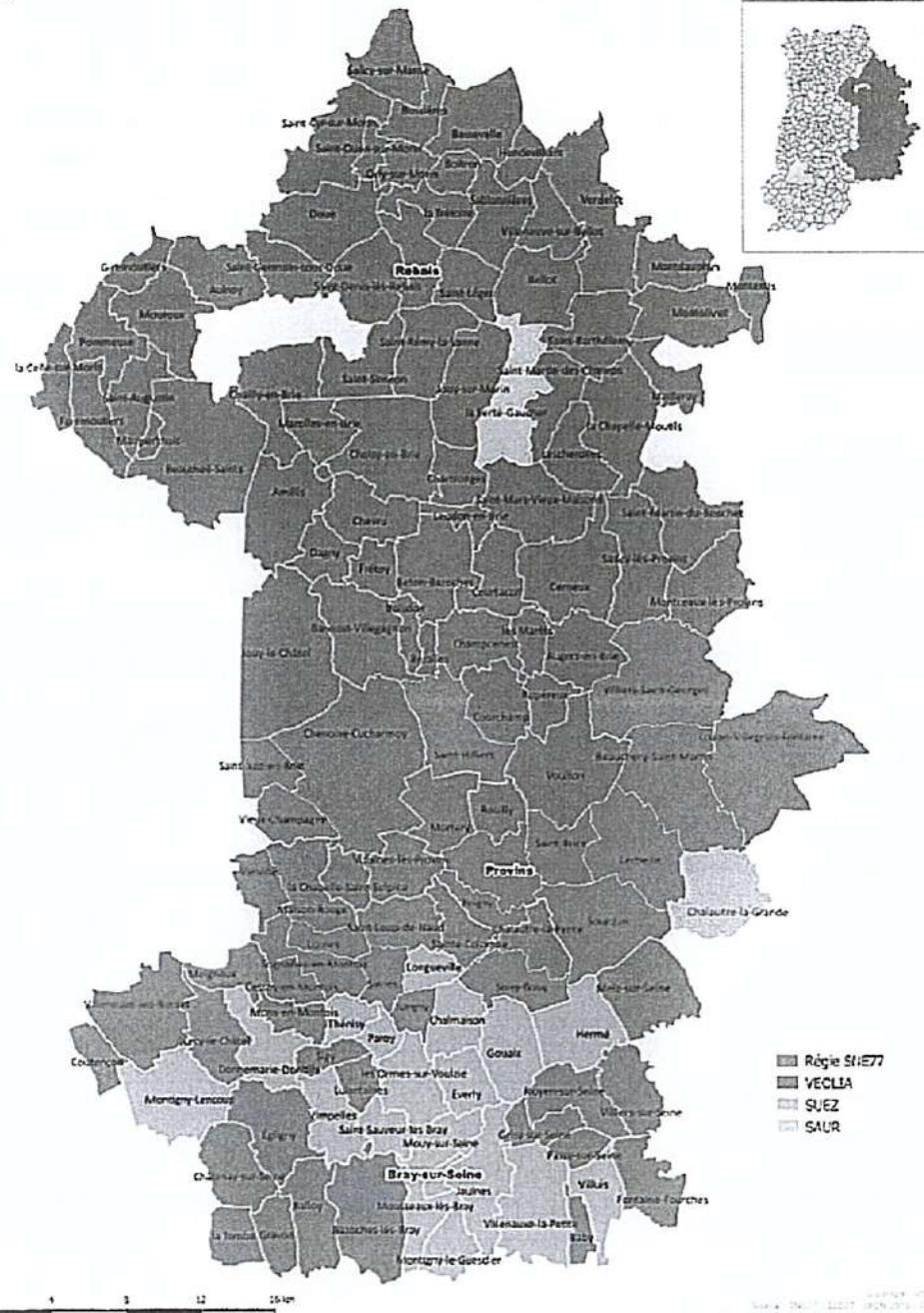
ZONE BUDGETAIRE	COMMUNES EN REGIE/PS	COMMUNES EN DSP	NOMBRE TOTAL 2024
NORD-EST	51	0	51
PROVINOIS	24	21	45
BASSEE-MONTOIS	18	18	36
NOMBRE TOTAL 2024	93	39	132



S 2 E



Exploitants : Régie et délégataires, Année 2024



0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km

Source : Décret 2021-1045 du 10 octobre 2021



S 2 Ⓛ

COMMUNES	ADHESION AU	CONTRAT	EXPLOITANT
AMILLIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AUGERS-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
AULNOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BABY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BALLOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BANNOST-VILLEGAGNON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BASSEVELLE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BAZOCHE-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEAUCHERY-ST-MARTIN	S2E77	DSP	VEOLIA
BEAUTHEIL-SAINTS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BETON-BAZOCHE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BEZALLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOISDON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BOITRON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
BRAY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
BUSSIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CERNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CESSOY-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
CHAILLY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALAUTRE-LA-GRANDE	S2E77	DSP	SAUR
CHALAUTRE-LA-PETITE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHALMAISON	S2E77	DSP	SUEZ
CHAMPCENEST	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHARTRONGES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHATENAY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHENOISE-CUCHARMOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHEVRU	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
CHOISY-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURCHAMP	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COURTACON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
COUTENCON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DAGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
DONNEMARIE-DONTILLY	S2E77	DSP	SUEZ
DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EGLIGNY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
EVERLY	S2E77	DSP	SUEZ
FAREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FONTAINE-FOURCHES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
FRETOY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GIREMOUTIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GOUAIX	S2E77	DSP	SUEZ
GRAVON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GRISY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
GURCY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
HERME	S2E77	DSP	SUEZ
HONDEVILLIERS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JAULNES	S2E77	DSP	SUEZ



S 2 E

JOUY-LE-CHATEL	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JOUY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
JUTIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
LA CELLE-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-MOUTILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA TRETOIRE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LA-FERTE-GAUCHER	S2E77	DSP	SAUR
LECHELLE	S2E77	DSP	VEOLIA
LES MARETS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LES ORMES SUR VOULZIE	S2E77	DSP	SUEZ
LESCHEROLLES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LEUDON-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
LIZINES	S2E77	DSP	VEOLIA
LONGUEVILLE	S2E77	DSP	SUEZ
LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE	S2E77	DSP	VEOLIA
LUISETAINES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAISON-ROUGE-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAROLLES-EN-BRIE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MAUPERTHUIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEIGNEUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MEILLERAY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MELZ-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONS-EN-MONTOIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTCEAUX-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTDAUPHIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTENILS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MONTIGNY-LE-GUESDIER	S2E77	DSP	SUEZ
MONTIGNY-LENCOUP	S2E77	DSP	SUEZ
MONTOLIVET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MORTERY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUROUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
MOUSSEAUX-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
MOUY-SUR-SEINE	S2E77	DSP	SUEZ
NOYEN-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ORLY-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PAROY	S2E77	DSP	SUEZ
PASSY-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
POIGNY	S2E77	DSP	VEOLIA
POMMEUSE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
PROVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
ROUILLY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
RUPEREUX	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAACY-SUR-MARNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SABLONNIERES	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-AUGUSTIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-BARTHELEMY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77



S 2 e

SAINT-BRICE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-CYR-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-DENIS-LES-REBAIS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINTE-COLOMBE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-HILLIERS	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-JUST-EN-BRIE	S2E77	DSP	VEOLIA
SAINT-LEGER	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-Loup-DE-NAUD	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-REMY-LA-VANNE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY	S2E77	DSP	SUEZ
SAINT-SIMEON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SANCY-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SAVINS	S2E77	DSP	VEOLIA
SIGY	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
SOGNOLLES-EN-MONTOIS	S2E77	DSP	VEOLIA
SOISY-BOUY	S2E77	PS	VEOLIA
SOURDUN	S2E77	DSP	VEOLIA
THENISY	S2E77	DSP	SUEZ
VANVILLE	S2E77	DSP	VEOLIA
VERDELOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VIEUX-CHAMPAGNE	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENAUXE-LA-PETITE	S2E77	DSP	SUEZ
VILLENEUVE-LES-BORDES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLIERS-SAINT-GEORGES	S2E77	DSP	VEOLIA
VILLIERS-SUR-SEINE	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VILLUIS	S2E77	DSP	SUEZ
VIMPELLES	S2E77	DSP	SUEZ
VOULTON	S2E77	REGIE	REGIE SNE77
VULAINES-LES-PROVINS	S2E77	REGIE	REGIE SNE77

À noter que des contrats de DSP regroupent plusieurs communes :

- DSP CCMB 5 : Everly, Gouaix, Les Ormes-sur-Voulzie, Paroy, Vimpelles
- DSP Région de Bray-sur-Seine : Bray-sur-Seine, Jaulnes, Mousseaux-lès-Bray, Mouy-sur-Seine, Saint-Sauveur-lès-Bray
- DSP SIAPEM : Cessoy-en-Montois, Jutigny, Lizines, Savins, Sognolles-en-Montois.
- DSP Provins et Poigny.



1.4 Les usagers du service

Sur le périmètre du S2e77, la population desservie par le service public de l'eau potable est de 112 431 d'après le dernier recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Le nombre d'abonnés correspond au nombre d'usagers du service public de l'eau potable et il est de 51 871 abonnés au 31 décembre 2024.

i Le S2e77 dessert en eau potable 112 431 habitants. Le nombre d'usagers du service de l'eau potable est de 51 871 abonnés.

Le nombre d'habitants par abonné sur le territoire du S2e77 en 2024 est identique à l'exercice 2023 et il est de 2,17 habitants par abonnés. Cet indicateur témoigne d'un habitat à tendance pavillonnaire.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'HABITANTS			NOMBRE D'ABONNES			RATIO
	2023	2024	% EVOL.	2023	2024	% EVOL	
NORD-EST	49 297	49 427	0,3%	23 036	23 168	0,6%	2,13
PROVINOIS	42 218	42 031	-0,4%	18 606	18 635	0,2%	2,26
BASSEE-MONTOIS	21 004	20 973	-0,1%	10 180	10 068	-1,1%	2,08
TOTAL S2e77	112 519	112 431	-0,1%	51 822	51 871	0,1%	2,17



S2E

	0	2000	4000	6000	8000	10000	12000
MONTENILS	26						
PASSY-SUR-SEINE	45						
SIGY	67						
VULAINES-LES-PROVINS	72						
RUPEREUX	100						
BABY	107						
GRISY-SUR-AVRE	108						
BOUDON	133						
MORTERY	144						
COURCHAMP	153						
LES MARETS	155						
GRAVON	151						
LEUDON-EN-BRIE	167						
FRETZY	175						
PARY	176						
LIZINES	185						
VANNILLE	189						
GIREMOUTIERS	191						
VIEUX-CHAMPAIGNE	193						
CHAMPCENEST	193						
LA TOME	199						
CESSOY-EN-BRIE	213						
BEZALLES	236						
NICHTDAUPHIN	237						
LUSETAINES	237						
MEIGNEUX	240						
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	242						
MONTOLIVET	249						
SAINTE-LEGER	250						
COURTACON	253						
VILLUS	258						
SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS	259						
SAINT-JUST-EN-BRIE	261						
HONDEVILLERS	261						
COUTENON	270						
SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET	274						
DAGNY	285						
AUGERS-EN-BRIE	292						
VILLIERS-SUR-SEINE	296						
CERNEX	297						
CHARTREUSE	303						
THEMIS	307						
MONTIGNY-LE-GUESDIER	308						
VCULTON	309						
EGUIGNY	322						
	0	2000	4000	6000	8000	10000	12000
MONTCEAUX-LES-PROVINS	323						
BOTRON	335						
SANCY-LES-PROVINS	337						
SAINTE-BARTHELEMY	343						
BALLOY	348						
JALINES	349						
MELZ-SUR-SEINE	351						
SOIGNOLLES-EN-MONTAIS	364						
SAINTE-SAUVEUR-LES-BRAY	366						
MICUY-SUR-SEINE	367						
AULNOY	370						
BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	372						
NOYEN-SUR-SEINE	394						
BASSEVELLE	396						
MARCLLES-EN-BRIE	418						
LA CHAPELLE-MOUTIIS	422						
LESCHEROLLES	423						
VILLENAUVE-LE-GRAND	447						
MONTFERMONT	453						
LA TRETRE	486						
MAUPERTHUS	490						
SAINTE-HILLIERS	491						
MEILLERAY	503						
ROUILLY	504						
LOUAN-VILLEGRUZ-FONTAINE	511						
POIGNY	517						
VIMPELLES	521						
SAINTE-OUEN-SUR-MCRIN	537						
JUTIGNY	544						
CHALAUTRE-LE-PETITE	562						
BUSSIERES	564						
SAINTE-GERMAIN-SCUS-DOUE	567						
GURCY-LE-CHATEL	572						
EVERLY	581						
FONTAINE-FOURCHES	585						
LECHELLE	595						
LE MARS	602						
VILLENEUVE-LES-BORGES	624						
HERES	630						
VERDELLOT	638						
BANNOST-VILLEGAGNON	650						
MOUSSEAU-LES-BRAY	665						
SAINTE-MARTIN-LES-CHAMPS	666						
ORLY-SUR-MORIN	669						
CHALAUTRE-LE-GRANDE	680						



S 2 e

0 2000 4000 6000 8000 10000 12000

SABLONNIERES	753
BELLOT	780
CHALMAISCH	807
AMILLUS	815
SAINTE-BRICE	823
SOUZY-BOUY	851
LES ORMES-SUR-OURLIE	854
MAISON-ROUGE	866
SAINTE-LOUP-DE-HAUD	880
BAZOCHE-LES-BRAY	883
SAINTE-SIMEON	913
BETON-BAZOCHE	952
SAINTE-REMY-DE-LA-VILLE	991
SAINTE-DENIS-LES-REBais	1032
CHEVREUIL	1058
CHATENAY-SUR-SEINE	1069
DOUÉ	1117
VILLENEUVE-SUR-BELLCT	1159
VILLIERS-SAINTE-GEORGES	1191
LA CELLE-SUR-MORIN	1265
CHISY-EN-ERIE	1323
GOUAIX	1363
MONTIGNY-LENCOUPE	1403
JOUY-LE-CHATEL	1546
CHAilly-EN-BRIE	1671
CHENOISE-CUCHARMAY	1880
LONGUEVILLE	1885
SAINTE-COMBADE	1886
SAINTE-AUGUSTIN	1846
SAACT-SUR-MARIE	1892
SOULDUN	1910
SAINTE-CYR-SUR-MORIN	1997
BEAUREUIL-SAINTS	2054
JOUY-SUR-ERI	2238
REBais	2312
BRAY-SUR-SEINE	2374
DONNEMarie-ORCHY	2795
FAREMCOUTIERS	3040
PONTEUSE	3044
LA FERTE-GAUCHER	4851
MOURCUX	5590
PROVINS	

12268



S 2 e

2 Les caractéristiques techniques du service

Les données et analyses contenues dans ce document s'inscrivent dans le cadre des obligations définies par l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et ont pour objet de présenter les indicateurs figurant à l'annexe V de ce même code.

En raison des spécificités du territoire du S2e77, et notamment de par l'existence d'un découpage par modes d'exploitation et par zones budgétaires, une adaptation de la méthodologie a été retenue, comprenant notamment :

- Une analyse des données à la fois consolidées et réparties par zone budgétaire ou par Unités de Distribution (UD) afin de permettre une lecture pertinente des activités du Syndicat ;
- Une mise en perspective des données par rapport aux années précédentes lorsque cela est possible en raison des variations de périmètres dues à l'intégration de nouvelles communes.

Les principaux équipements liés au service public de l'eau potable au sein du S2e77 sont des équipements de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution. D'autres équipements comme les surpresseurs et régulateurs de pression et/ou débit sont nécessaires au bon déroulement de la distribution en eau potable mais ne sont pas détaillés dans le présent rapport.

En synthèse, à l'échelle du S2e77, en 2022 le patrimoine est le suivant.

	44 captages
	8 usines de traitement
	13 imports et exports en gros
	142 ouvrages de stockage
	2 021 kilomètres de réseau d'eau potable

Afin d'améliorer la lisibilité, les tableaux présentant les équipements sont découpés ci-après par unités de distribution.



2.1 Définition des Unités de Distribution

Les unités de distribution définissent un ensemble de canalisations d'eau potable partageant la même qualité de l'eau potable distribuée.

Faits marquants 2023/2024

En 2024, les travaux du TransprEAUvinois sont arrivés à terme en fin d'année. L'ensemble des communes prévues ont été raccordées au TransprEAUvinois et les 131 kilomètres de réseau ont été mis en service. Le nombre d'unité de distribution a donc diminué.

À noter que le découpage en unités de distribution ne se superpose pas aux limites communales : une commune peut être sur plusieurs unités de distribution selon les hameaux. Cela est spécifié dans les tableaux ci-dessous. Sont aussi spécifiées, les communes non adhérentes au S2e77 mais qui sont alimentées tout en partie à partir du réseau du S2e77. Elles sont au nombre de 14. Les abonnés sont facturés par l'exploitant du S2e77.

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2023	NOMBRE UNITES DE DISTRIBUTION 2024
NORD-EST	13	11
PROVINOIS	19	5
BASSEE-MONTOIS	17	17
TOTAL S2e77	49	35

À noter que sur la zone Nord-Est, l'UDJ-K et l'UDO ont intégré l'UD P18. Pour comparer l'exercice 2023 et l'exercice 2024, le bilan de l'exploitation tient compte de ces UD.



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UDA	LA CELLE-SUR-MORIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE MOUROUX	COULOMMIERS, GUERARD
UDB	AMILLIS, BEAUTHEIL-SAINTS, BETON-BAZOCHE, CHAILLY- EN-BRIE, CHARTRONGES, CHEVRU, CHOISY-EN-BRIE, DAGNY, FRETOY, LEUDON-EN- BRIE, MAROLLES-EN-BRIE, MAUPERTHUIS, SAINT- AUGUSTIN	FAREMOUTIERS POMMEUSE JOUY-SUR-MORIN MOUROUX SAINT-SIMEON	TOUQUIN
UDD	BASSEVELLE, BOITRON, BUSSIERES, HONDEVILLIERS, LA TRETOIRE, ORLY-SUR- MORIN, SABLONNIERES	DOUE REBAIS SAINT-LEGER	
UDE	AULNOY, GIREMOUTIERS, SAINT-DENIS-LES-REBAIS, SAINT-GERMAIN-SOUS-DOUE	DOUE	CHAUFFRY COULOMMIERS
UDF-UDG	BELLOT, MONTDAUPHIN, MONTENILS, MONTOLIVET, SAINT-BARTHELEMY, VILLENEUVE-SUR-BELLOT	JOUY-SUR-MORIN SAINT-LEGER VERDELOT	LA CELLE-SOUS- MONTMIRAIL, VENDIERES, VIELS-MAISONS
UDH		VERDELOT	
UDI	SAACY-SUR-MARNE, SAINT-OUEN-SUR-MORIN	SAINT-CYR-SUR-MORIN	CITRY-SUR-MARNE, JOUARRE, LUZANCY, RUEIL-EN-BRIE
UDJ-UDK	LA CHAPELLE-MOUTIERS, LESCHEROLLES, MEILLERAY, SAINT-MARS-VIEUX-MAISONS, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	CERNEUX, LA FERTE-GAUCHER, SANCY-LES-PROVINS	VILLENEUVE-LA-LIONNE
UDL		SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE	REBAIS, SAINT-SIMEON	
UDN		JOUY-SUR-MORIN	
UDO		CERNEUX	
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS		



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON, JOUY-LE-CHATEL		
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRAINDE		SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE
UD P13	LONGUEVILLE		
UD P18	AUGERS-EN-BRIE BEAUCHERY-SAINT-MARTIN BEZALLES BOISDON CESSOY-EN-MONTOIS CHALAUTRE-LA-PETITE CHALMAISON CHAMPCENEST CHENOISE-CUCHARMOY COURTACON JUTIGNY LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE LECHELLE LIZINES LOUAN-VILLEGRUIS-FONTAINE MAISON-ROUGE-EN-BRIE MORTERY POIGNY PROVINS ROUILLY RUPEREUX SAINTE-COLOMBE SAINT-BRICE SAINT-HILLIERS SAINT-JUST-EN-BRIE SAINT-MARTIN-DU-BOSCHET GOUAIX SAVINS SOGNOLLES-EN-MONTOIS SOURDUN VANVILLE VIEUX-CHAMPAGNE VILLIERS-SAINT-GEORGES VOULTON VULAINES-LES-PROVINS	LA FERTE-GAUCHER SANCY-LES-PROVINS SOISY-BOUY	
UD P27	MELZ-SUR-SEINE		



Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : la commune de Gouaix est rattachée à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.

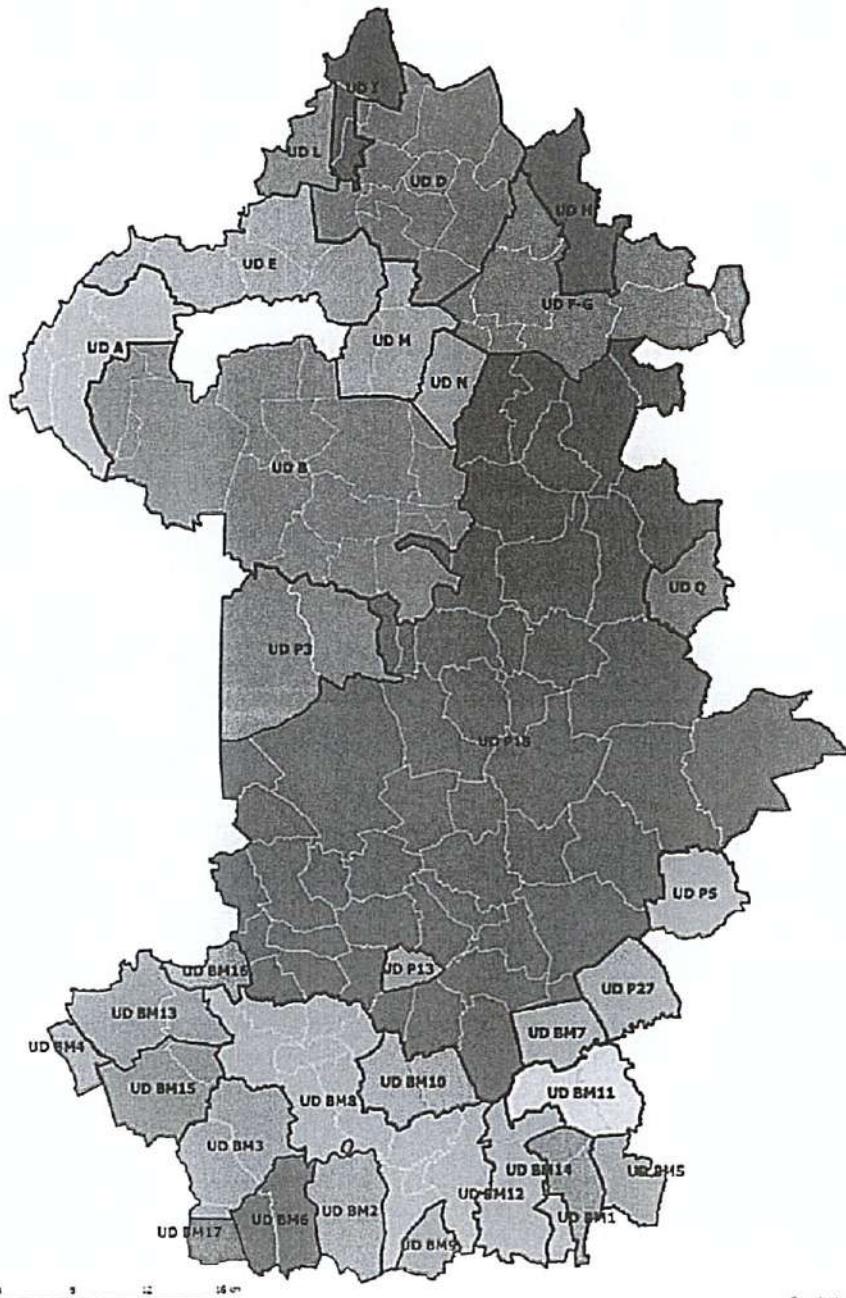
UNITES DE DISTRIBUTION	COMMUNES CONCERNEES EN TOTALITE	COMMUNES SUR PLUSIEURS UD	COMMUNES NON ADHERENTES
UD BM1	BABY	VILLENAUXE-LA-PETITE	
UD BM2	BAZOCHE-S-LES-BRAY		
UD BM3	CHATENAY-SUR-SEINE, EGLIGNY	LA TOMBE	COURCELLES-EN-BASSEE
UD BM4	COUTENCON		
UD BM5	FONTAINE-FOURCHES		
UD BM6	BALLOY, GRAVON		
UD BM7	HERME	SOISY-BOUY	
UD BM8	BRAY-SUR-SEINE, DONNEMARIE-DONTILLY, JAULNES, LUISETAINES, MONS-EN-MONTOIS, MOUSSEAUX-LES-BRAY, MOUY-SUR-SEINE, PAROY, SAINT-SAUVEUR-LES-BRAY, SIGY, THENISY, VIMPELLES	GRISY-SUR-SEINE	
UD BM9	MONTIGNY-LE-GUESDIER		
UD BM10	LES ORMES-SUR-VOULZIE, EVERLY		
UD BM11	NOYEN-SUR-SEINE, VILLIERS-SUR-SEINE		
UD BM12		VILLENAUXE-LA-PETITE, GRISY-SUR-SEINE	
UD BM13	VILLENEUVE-LES-BORDES	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM14	VILLUIS, PASSY-SUR-SEINE		
UD BM15	MONTIGNY-LENCOUP	GURCY-LE-CHATEL	
UD BM16	MEIGNEUX		
UD BM17		LA TOMBE	



S 2 0



Unités de Distribution 2024





S 2 e

2.2 Les ressources

Chaque ressource possède un débit et une durée de prélèvement nominaux, c'est-à-dire autorisés par l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).



Le S2e77 dispose de 44 captages dont 43 en service. Chaque captage alimente une ou plusieurs Unité de Distribution.

Faits marquants 2023/2024

En 2024, avec la mise en service totale du TransprEAUvinols, 16 captages ont été mis à l'arrêt et les 3 captages du champ captant de Champvallon situé à Villiers-sur-Seine ont été mis en service.

Sur la zone Nord-Est, le captage Amillis 3 situé sur le champ captant d'Amillis a été créé.

Sur la zone Bassée Montois, le captage de Bazoches-lès-Bray F1 a été abandonné pour des raisons de vétusté.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES 2023	NOMBRE DE CAPTAGES 2024
NORD-EST	21	20
PROVINOIS	23	10
BASSEE-MONTOIS	15	14
TOTAL S2e77	67	44



Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UDA	AMILLIS 1 AMILLIS 2 AMILLIS 3 BEAUTHEIL 1 BEAUTHEIL 2	
UDB	DAGNY 2	EN PARTIE
UDD	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2	
UDE	HONDEVILLIERS 1 HONDEVILLIERS 2 DOUE	
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX VERDELOT LE MONT	
UDH	MELANGE UDD ET UDF-UDG	
UDI	SAACY-SUR-MARNE	EN PARTIE
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS (A L'ARRET)	IMPORT TRANSPREAUVINOIS
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1 SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2 SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1 JOUY-SUR-MORIN 2	
UDO	-	IMPORT TRANSPREAUVINOIS
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	
UD P13	LONGUEVILLE 1	
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1 NOYEN-SUR-SEINE P2 NOYEN-SUR-SEINE P3 NOYEN-SUR-SEINE F3 VILLIERS SUR SEINE F1 VILLIERS SUR SEINE F2 VILLIERS SUR SEINE F3	
UD P26	-	EN TOTALITE
UD P27	-	EN TOTALITE



S 2 E

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	IMPORT D'EAU EXTERIEUR AU S2E77
UD BM1	BABY	
UD BM2	BAZOCHE LES BRAY F2	
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	
UD BM4	COUTENCON	
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	
UD BM6	GRAVON	
UD BM7	HERMÉ	
UD BM8	JAULNES	
UD BM9	MONTIGNY LE GUESSIER	
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	
UD BM14	VILLUIS	
UD BM15	-	EN TOTALITE
UD BM16	-	EN TOTALITE
UD BM17	-	EN TOTALITE

Les ressources mises à l'arrêt sur l'exercice précédent sont les suivantes.

Ce patrimoine reste à entretenir et à surveiller ; ces ouvrages sont donc comptabilisés dans le tableau ci-dessous.

CAPTAGES	MIS A L'ARRET	CAPTAGES	MIS A L'ARRET
CHALAUTRE-LA-PETITE	2021	VILLIERS-SAINT-GEORGES	2024
CHALMAISON	2021	AUGERS – Coëffrin	2024
CUCHARMOY	2021	BEAUCHERY-SAINT-MARTIN	2024
LA CHAPELLE-SAINT-SULPICE	2021	AUGERS – Bourg	2024
LONGUEVILLE 2	2021	LOUAN	2024
SAINT-LOUP-DE-NAUD	2021	VILLEGRUIS	2024
VIEUX-CHAMPAGNE	2021	SAINT-HILLIERS	2024
VULAINES-LES-PROVINS	2021	COURTACON	2024
LESCHEROLLES	2024	LA FERTE-GAUCHER (Bégonnerie)	2024
ROUILLY	2024	LA FERTE-GAUCHER (Colonnes)	2024
MORTERY	2024	LA FERTE-GAUCHER (St Martin des Champs 2)	2024
COURCHAMP	2024	LA FERTE-GAUCHER (Delisle - privé)	2024
CERNEUX	2024	VILLIERS-SAINT-GEORGES	2024
SANCY-LES-PROVINS	2024	AUGERS – Coëffrin	2024



2.3 La production

Lorsque la ressource ne présente pas les critères de qualité réglementaires pour être consommée, il est nécessaire de la traiter. Grâce à des usines de traitement de l'eau intégrant des procédés de traitement adaptés, la ressource est potabilisée afin d'être conforme à la réglementation.



Le S2e77 dispose de 8 usines de traitement.

Conformément à la réglementation, les autres ressources sont uniquement désinfectées par chloration.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UDA	USINE D'EPIEDS	BEAUTEIL-SAINTS	PESTICIDES ET SELENIUM
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	HONDEVILLIERS	PESTICIDES ET NITRATES
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	VERDELOT	PESTICIDES
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	MONTCEAUX-LES-PROVINS	PESTICIDES

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	LONGUEVILLE	PESTICIDES
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	HERME	FER

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	LOCALISATION	TRAITEMENT
UD BM3	USINE DE CHATENAY	CHATENAY-SUR-SEINE	FER
UD BM10	USINE DES ORMES	LES ORMES-SUR-VOULZIE	PESTICIDES ET NITRATES



2.4 Les achats et ventes en gros d'eau

En complément de l'eau produite sur le territoire du S2e77, des achats d'eau à des Collectivités extérieures sont réalisés. Ces achats d'eau ont plusieurs objectifs :

- Assurer l'alimentation en eau lorsqu'il n'y a pas de captages,
- Compléter la production lorsque les ressources ne sont pas suffisantes pour assurer les besoins en eau,
- Assurer une sécurisation et pouvoir se secourir mutuellement en cas de dysfonctionnement ou de crise.



Le S2e77 dispose de 13 interconnexions d'import et/ou export d'eau avec des Collectivités extérieures.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UDB	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DE CRECY-LA-CHAPELLE
UDI	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Depuis UDE	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE COULOMMIERS PAYS DE BRIE
Depuis UDH	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VIELS-MAISONS
Depuis UDQ	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-BON
Depuis UDB	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE VAUDOY

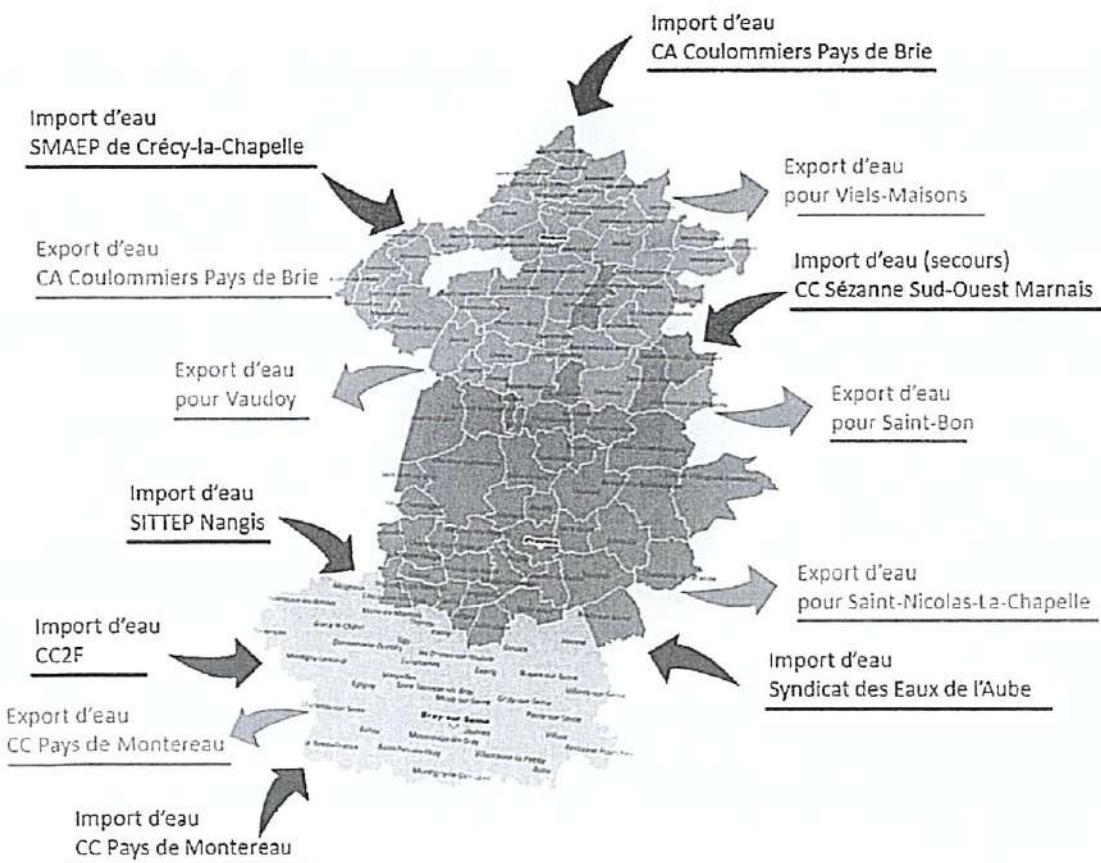
Zone Budgétaire Provinos

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD P26	SECOURS IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEZANNE SUD-OUEST MARNAIS
UD P27	IMPORT D'EAU	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA)
Depuis UD P5	EXPORT D'EAU	COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE



Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	TYPE D'INTERCONNEXION	COLLECTIVITE EXTERIEURE
UD BM3	EXPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU
UD BM15	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 2 FLEUVES (CC2F)
UD BM16	IMPORT D'EAU	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT ET TRANSPORT D'EAU POTABLE (SITTEP NANGIS)
UD BM17	IMPORT D'EAU	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU





S 2 E

2.5 Le stockage

L'eau traitée et/ou achetée en gros est ensuite stockée dans des châteaux d'eau, des réservoirs enterrés ou des réservoirs au sol.



Les équipements de stockage du S2e77 sont au nombre de 142 ouvrages de stockage.

Faits marquants 2023/2024

En 2024 avec la mise en service du TransprEAUvinois, 10 ouvrages de stockage ont été mis à l'arrêt.

L'année 2024 fut aussi marquée par la mise à l'arrêt des 2 châteaux d'eau vieillissants et de faible capacité sur la commune de Mouroux et la mise en service du nouveau château d'eau de 400 m3.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE D'OUVRAGES 2023	NOMBRE D'OUVRAGES 2024	CAPACITE TOTALE M3
NORD-EST	58	55	15 680
PROVINOIS	64	55	18 860
BASSEE-MONTOIS	32	32	7 465
TOTAL S2e77	154	142	42 005



S 2 E

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UDA	7	4 450
UDB	8	2 660
UDD	5	1 250
UDE	4	780
UDF-UDG	7	1 630
UDH	2	320
UDI	2	700
UDJ-UDK	8	1 300
UDL	2	250
UDM	5	1 360
UDN	3	680
UDO	1	150
UDQ	1	150

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD P3	4	800
UD P5	1	150
UD P13	1	500
UD P18	49	17 210
UD P27	1	200

Zone Budgétaire Bassée Montois

Nota : l'ouvrage de stockage de Gouaix est rattaché à une unité de distribution (UP18) de la zone budgétaire du Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	NOMBRE D'OUVRAGES	CAPACITE TOTALE M3
UD BM1	1	100
UD BM2	1	200
UD BM3	2	450
UD BM4	1	50
UD BM5	1	300
UD BM6	1	200
UD BM7	2	290
UD BM8	11	3 515
UD BM9	1	300
UD BM10	2	330
UD BM11	2	500
UD BM12	1	200
UD BM13	1	250
UD BM14	1	200
UD BM15	3	600
UD BM16	1	150
UD BM17	0	-



S 2 0

2.6 La distribution

L'alimentation en eau potable est assurée par les ouvrages de stockage et le réseau de canalisations enterrées. La distribution d'eau aux abonnés est ensuite assurée par les branchements et comptabilisées par des compteurs.



Le linéaire de canalisations d'eau potable sur le territoire du S2e77 est d'environ 2 021 kilomètres.

Le nombre d'habitants au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 56 habitants / kilomètre.

Le nombre d'abonnés au kilomètre de réseau d'eau potable sur le territoire du S2e77 est de 39 abonnés / kilomètre, ce qui témoigne d'un réseau type intermédiaire au regard de la classification de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Faits marquants 2023/2024

Le linéaire de réseau d'eau potable du S2e77 a augmenté en 2024 du fait :

- De la mise en service finale du TransprEAUvinois soit 41 kilomètres de réseau sur la zone Provinois.
- De l'intégration de l'interconnexion entre Paroy et Les Ormes-sur-Voulzie soit 1,5 kilomètres sur la zone Bassée Montois.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024 (AB. / KM)	TYPOLOGIE DE RESEAU
NORD-EST	952	966	23 168	42	Intermédiaire
PROVINOIS	693	735	18 635	39	Intermédiaire
BASSEE-MONTOIS	319	320	10 068	32	Intermédiaire
TOTAL S2e77	1 965	2021	51 871	39	Intermédiaire



S 2 e

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UDA	99 497	99 497	5 052	20	Rural
UDB	279 952	279 952	6 108	46	Intermédiaire
UDD	108 442	108 442	1 957	55	Urbain
UDE	67 479	67 479	1 438	47	Intermédiaire
UDF-UDG	96 433	96 433	1 580	61	Urbain
UDH	48 768	48 768	502	97	Urbain
UDI	50 114	50 114	1 749	29	Intermédiaire
UDJ-UDK	87 733	87 733	1 282	68	Urbain
UDL	10 300	10 300	454	23	Rural
UDM	59 035	59 035	1 778	33	Intermédiaire
UDN	28 102	28 102	959	29	Intermédiaire
UDO	8 354	8 354	135	62	Urbain
UDQ	8 065	8 065	174	46	Intermédiaire

Zone Budgétaire Provincois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UD P3	60 394	60 394	1 062	57	Urbain
UD P5	17 159	17 159	320	54	Urbain
UD P13	15 671	15 626	759	21	Rural
UD P18	592 738	633 724	16 918	37	Intermédiaire
UD P27	7 940	7 940	194	41	Intermédiaire

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	LINEAIRE 2023	LINEAIRE 2024	ABONNES 2024	DENSITE 2024	TYPOLOGIE DE RESEAU
UD BM1	3 083	3 083	58	53	Urbain
UD BM2	9 602	9 602	444	22	Rural
UD BM3	22 420	22 420	637	35	Intermédiaire
UD BM4	2 427	2 427	136	18	Rural
UD BM5	8 121	8 121	304	27	Intermédiaire
UD BM6	20 125	20 125	277	73	Urbain
UD BM7	11 163	11 189	327	34	Intermédiaire
UD BM8	127 324	128 709	4 099	31	Intermédiaire
UD BM9	3 401	3 401	151	23	Rural
UD BM10	17 313	17 313	710	24	Rural



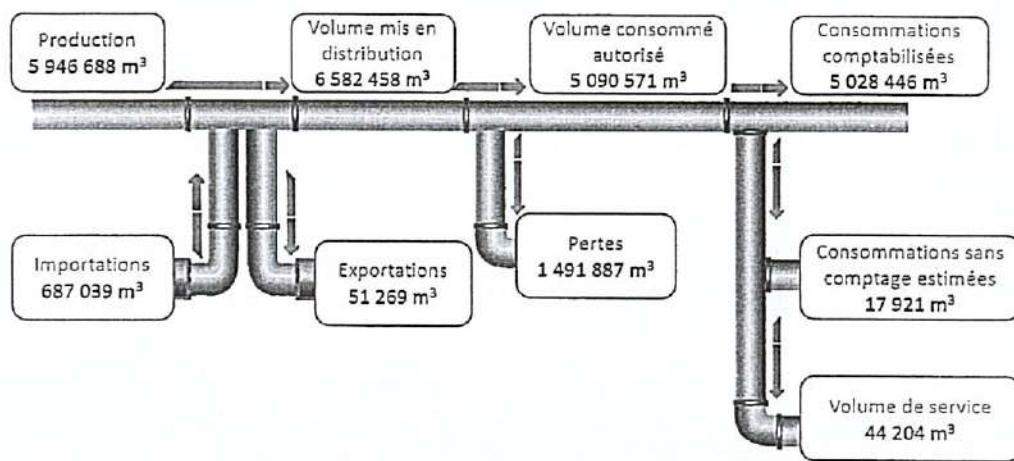
UD BM11	16 750	16 750	396	42	Intermédiaire
UD BM12	16 911	16 911	325	52	Urbain
UD BM13	16 604	16 604	336	49	Intermédiaire
UD BM14	6 443	6 443	178	36	Intermédiaire
UD BM15	30 095	30 092	847	36	Intermédiaire
UD BM16	3 084	3 084	116	27	Intermédiaire
UD BM17	3 887	3 887	109	36	Intermédiaire



3 Le bilan de l'exploitation

Le bilan de l'exploitation permet d'analyser les volumes prélevés, produits, achetés, vendus et consommés sur le territoire. Ce bilan permet ensuite de calculer les indices de performance tel que le rendement de réseau et d'identifier les volumes de pertes.

Schéma des volumes à l'échelle du S2e77



Faits marquants 2023/2024

Dans les paragraphes suivants, on constatera que les volumes prélevés et produits présentent une légère baisse entre 2023 et 2024 qui reste cependant moins importante que les années précédentes.

Les volumes importés ont légèrement augmenté notamment des travaux sur le champ captant d'Amillis (UDA) qui ont nécessité l'arrêt du champ captant sur plusieurs mois et donc le recours à l'import au SMAAEP de Crécy-la-Chapelle via l'UDB.

Les volumes exportés présentent quant à eux une baisse ; tendance inverse de ce qui était observé ces dernières années.

Les volumes consommés autorisés sont quant à eux stables

Les pertes en eau en 2024 à l'échelle du Syndicat, de l'ordre de 1,5 millions de m³ sont en baisse depuis la création du Syndicat : en 2020, les pertes en eau s'établissaient à environ 2,0 millions de m³.



3.1 Les volumes prélevés



Pour l'exercice 2024, le S2e77 a prélevé 6 082 708 m³ d'eau pour desservir en eau potable ses 132 communes.

L'ensemble des ressources prélevées pour la production d'eau potable est d'origine souterraine.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M ³)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 333 974	2 097 506	-236 468	-10,1%
PROVINOIS	2 701 649	2 968 084	266 435	9,9%
BASSEE-MONTOIS	1 035 281	1 017 118	-18 163	-1,8%
TOTAL S2e77	6 070 904	6 082 708	11 804	0,2%

Faits marquants 2023/2024



On note des variations importantes pour les UD suivantes de la Zone Nord-Est :

- UDA et UDB : les travaux sur le champ captant d'Amillis ont nécessité un arrêt du champ captant pendant plusieurs mois. La baisse des volumes prélevés sur l'Uda a été compensée par des imports d'eau et des transferts depuis l'UDB d'où des volumes prélevés sur l'UDB plus importants. : forte augmentation des volumes prélevés du fait des besoins en volume de service pour la désinfection du nouveau réseau du TransprEAUvinois.
- UDJ-K et UDO : arrêt des prélèvements à la suite du raccordement des communes au TransprEAUvinois.
- UDN : baisse des volumes prélevés du fait du raccordement des hameaux sud au TransprEAUvinois.
- UDQ : baisse des volumes prélevés du fait du raccordement en secours au TransprEAUvinois.
- UDL : forte augmentation des volumes prélevés entre 2024 et 2023 car 2023 fut une année de travaux qui a nécessité de privilégier les imports d'eau.
- UDH : forte augmentation des volumes prélevés du fait d'une diminution des volumes importés depuis l'UDD et des volumes vendus à la commune de Viels-Maisons.



2025

Sur la Zone Provinois, on note :

- UD P3 : baisse des volumes prélevés à la suite du basculement de Bézalès, Boisdon et Chenoise sur le TransprEAUvinois
- P18 : augmentation des volumes prélevés à la suite du raccordement des communes au TransprEAUvinois.

Sur la Zone Bassée-Montois, on observe :

- UD BM3 : baisse des volumes prélevés due à la réparation d'une fuite sous un ru.
- UD BM6 : augmentation des volumes prélevés malgré une baisse des volumes comptabilisés témoignant d'une performance du réseau à la baisse.
- UD BM13 : baisse des volumes prélevés malgré une hausse des volumes comptabilisés résultat du renouvellement de réseau réalisé début 2024.
- UD BM14 : diminution des volumes prélevés due à une diminution des volumes comptabilisés.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	658 470	533 566	-124 904	-19%
UDB	303 023	349 331	46 308	15%
UDD	429 137	450 344	21 207	5%
UDE	49 366	46 481	-2 885	-6%
UDF-UDG	189 566	186 391	-3 175	-2%
UDH	36 147	41 936	5 789	16%
UDI	184 535	177 749	-6 786	-4%
UDJ-UDK	109 080	0	-109 080	-100%
UDL	3 352	4 298	946	28%
UDM	225 079	200 689	-24 390	-11%
UDN	103 746	87 889	-15 857	-15%
UDO	15 659	0	-15 659	-100%
UDQ	26 814	18 832	-7 982	-30%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	261 230	163 469	-97 761	-37%
UD P5	48 553	48 325	-228	0%
UD P13	35 910	32 478	-3 432	-10%
UD P18	2 357 271	2 723 812	285 330	12%



Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME PRELEVE 2023	VOLUME PRELEVE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	10 106	9 949	-157	-2%
UD BM2	44 395	44 011	-384	-1%
UD BM3	97 358	70 823	-26 535	-27%
UD BM4	11 605	11 883	278	2%
UD BM5	34 563	35 170	607	2%
UD BM6	33 163	37 617	4 454	13%
UD BM7	42 395	40 700	-1 695	-4%
UD BM8	523 732	539 041	15 309	3%
UD BM9	20 647	17 464	-3 183	-15%
UD BM10	70 511	72 372	1 861	3%
UD BM11	39 557	36 101	-3 456	-9%
UD BM12	33 587	36 196	2 609	8%
UD BM13	48 846	44 430	-4 416	-9%
UD BM14	24 816	21 361	-3 455	-14%

3.2 Les volumes produits



Pour l'exercice 2024, le S2e77 a produit et traité 5 946 688 m³ d'eau potable.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME PRODUIT 2023	VOLUME PRODUIT 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 278 102	2 044 828	-233 274	-10,2%
PROVINOIS	2 669 977	2 885 187	215 210	8,1%
BASSEE-MONTOIS	1 025 037	1 016 673	-8 364	-0,8%
TOTAL S2e77	5 973 116	5 946 688	-26 428	-0,4%

Le volume produit total peut différer du volume prélevé puisque les usines de traitement génèrent des pertes d'eau liées à l'exploitation (lavage des installations de traitement, etc.).

Les besoins en eau de chaque usine sont présentés ci-après.



2 e

Faits marquants 2023/2024

L'évolution des besoins usines sur la Zone Nord-Est fait l'objet d'une étude en cours sur les débitmètres entrants et sortants des usines afin de vérifier la véracité des comptages relevés.

Pour l'usine du TransprEAUvinois, les volumes 2023 et d'autant plus 2024 sont exceptionnels du fait de la mise en route de la nouvelle filière de traitement qui a nécessité un volume important d'eau afin d'ensemencer les filtres et développer les bactéries nécessaires à l'élimination du fer présent dans l'eau prélevée.

Pour l'usine de Châtenay-sur-Seine, la modification de l'hydraulique des canalisations de l'usine et le changement du compteur ont permis de fiabiliser le comptage.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	USINE D'EPIEDS	9 414	7 070	-2 344	-25%
UDD	USINE D'HONDEVILLIERS	42 854	43 631	777	2%
UDF-UDG	USINE DE VERDELOT	2 434	582	-1 852	-76%
UDQ	USINE DE MONTCEAUX	1 170	1 264	94	8%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P13	USINE DE LONGUEVILLE	0	0	0	0%
UD P18	USINE DU TRANSPREAUVINOIS	32 203	82 687	50 484	157%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	USINE	BESOINS USINE 2023	BESOINS USINE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM3	USINE DE CHATENAY	10 244	445	-9 799	-96%
UD BM10	USINE DES ORMES	0	0	0	0%



3.3 Les volumes importés

Afin de compléter les besoins en eau ou de desservir des communes n'ayant de pas captages d'eau, des imports d'eau sont réalisés.



Pour l'exercice 2024, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a importé 687 039 m³.

Faits marquants 2023/2024

Les volumes importés par zone ne correspondent pas à la somme des volumes importés par zone car les volumes importés à l'échelle du S2e77 ne tiennent pas compte des volumes importés (et donc exportés) entre zone.

En effet, la forte augmentation des volumes importés sur la zone Nord-Est est liée au raccordement des unités de distribution UDO, UDN et UDJ au TransprEAUvinois ; ce qui génère des imports de la zone Nord-Est depuis la zone Provinois.

Les volumes importés pour l'UD P18 correspondent à l'import depuis Cernéux (UDO) pour alimenter Augers-en-Brie bourg (UD P18).



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME IMPORTÉ 2023	VOLUME IMPORTÉ 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	494 541	878 956	384 415	77,7%
PROVINOIS	42 300	26 714	-15 586	-36,8%
BASSEE-MONTOIS	120 074	124 039	3 965	3,3%
TOTAL S2e77	656 915	687 039	30 124	4,6%



Zone Budgétaire Nord-Est

Les imports pour l'UDN, l'UDO et l'UDQ sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDB	493 147	543 971	50 824	10%
UDI	1 394	1 087	-307	-22%
UDJ-K	0	140 231	-	-
UDN	0	5 235	-	-
UDO	0	20 651	-	-
UDQ	0	4 327	-	-

Zone Budgétaire Provinois

Les imports pour l'UD P18 sont des imports internes au S2e77 depuis la zone Nord-Est.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P18	0	8 772	-	-
UD P27	20 223	17 942	-2 281	-11%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME IMPORTE 2023	VOLUME IMPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM15	101 786	105 227	3 441	3%
UD BM16	10 721	11 545	824	8%
UD BM17	7 567	7 267	-300	-4%

3.4 Les volumes exportés

De la même manière, le S2e77 est amené à exporter de l'eau pour des communes extérieures au territoire du Syndicat afin d'assurer leur alimentation en eau potable.



Pour l'exercice 2024, le S2e77 au niveau de ces interconnexions a exporté 51 269 m³ d'eau.



S 2 Ⓛ



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	31 043	35 266	4 223	13,6%
PROVINOIS	20 664	349 369	328 705	1590,7%
BASSEE-MONTOIS	11 038	9 304	-1 734	-15,7%
TOTAL S2e77	62 745	51 269	-11 476	-18,3%

Zone Budgétaire Nord-Est

Les exports pour l'UDO sont des exports internes au S2e77 vers la zone Provinois.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDB	5 390	5 350	-40	-1%
Depuis UDE	323	1 639	1 316	407%
Depuis UDH	15 627	13 152	-2 475	-16%
Depuis UDO	0	8 772	-	-
Depuis UDQ	9 703	6 353	-3 350	-35%

Zone Budgétaire Provinois

Les exports pour l'UD18 sont des exports internes au S2e77 vers la zone Nord-Est.

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UD P5	20 664	15 471	-5 193	-25%
Depuis UD P18	0	170 444	-	-

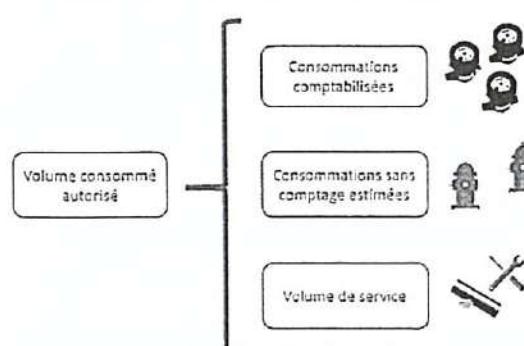
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME EXPORTE 2023	VOLUME EXPORTE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
Depuis UDBM3	11 038	9 304	-1 734	-16%



3.5 Les volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



Les volumes comptabilisés correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.

La somme des consommations sans comptage et des volumes de service représente les volumes autorisés non comptés.

La somme des volumes autorisés non comptés et des volumes comptabilisés représente les volumes consommés autorisés.

i Pour l'exercice 2024, les volumes consommés autorisés sont de 5 090 571 m³ et se répartissent :

- Volume comptabilisé : 5 028 446 m³
- Volume consommé sans comptage : 17 921 m³
- Volume de service : 44 204 m³

3.5.1 Volumes consommés comptabilisés

Les volumes comptabilisés correspondent aux volumes consommés par les abonnés (volume facturé + éventuelles fuites après compteur). C'est ce qui est comptabilisé par les compteurs des abonnés.



S 2 6

MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 140 329	2 127 755	-12 574	-0,6%
PROVINOIS	2 011 816	2 022 470	10 654	0,5%
BASSEE-MONTOIS	865 808	878 221	12 413	1,4%
TOTAL S2e77	5 017 953	5 028 446	10 493	0,2%



Pour l'exercice 2024, la consommation moyenne sur le territoire du S2e77 est de :

- 97 m³ par an et par abonné
- 122 litres par jour et par habitant

Faits marquants 2023/2024

Les volumes comptabilisés sont relativement stables sur les zones Nord-Est et Provinois. Une légère hausse est observée sur la zone Bassée Montois.

Certaines UD présentent des volumes comptabilisés en baisse. Ces volumes étant le vecteur de recettes du Syndicat, une attention particulière est à porter sur les années à venir notamment pour planifier et continuer les investissements sur le patrimoine Eau Potable.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	493 001	491 730	-1 271	0%
UDB	578 873	578 146	-727	0%
UDD	173 623	175 595	1 972	1%
UDE	130 786	133 575	2 789	2%
UDF-UDG	146 667	148 907	2 240	2%
UDH	51 263	45 193	-6 070	-12%
UDI	137 239	139 056	1 817	1%
UDJ-UDK	100 590	108 774	8 184	8%
UDL	36 171	37 346	1 175	3%
UDM	183 539	166 687	-16 852	-9%
UDN	86 150	81 389	-4 761	-6%
UDO	12 092	10 282	-1 810	-15%
UDQ	10 335	11 075	740	7%



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	97 102	99 155	2 053	2%
UD P5	28 483	21 701	-6 782	-24%
UD P13	73 402	71 342	-2 060	-3%
UD P18	1 795 824	1 812 557	16 733	1%
UD P27	17 006	17 715	709	4%

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME COMPTABILISE 2023	VOLUME COMPTABILISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	4 851	4 496	-355	-7%
UD BM2	33 576	32 881	-695	-2%
UD BM3	54 931	56 419	1 488	3%
UD BM4	9 489	9 939	450	5%
UD BM5	24 437	28 141	3 704	15%
UD BM6	29 293	26 696	-2 597	-9%
UD BM7	30 304	31 871	1 567	5%
UD BM8	396 189	397 581	1 392	0%
UD BM9	16 407	15 839	-568	-3%
UD BM10	59 024	61 663	2 639	4%
UD BM11	28 862	31 031	2 169	8%
UD BM12	30 493	31 134	641	2%
UD BM13	31 435	34 216	2 781	9%
UD BM14	19 292	16 794	-2 498	-13%
UD BM15	80 356	82 686	2 330	3%
UD BM16	8 696	9 038	342	4%
UD BM17	8 172	7 796	-376	-5%

3.5.2 Volumes consommés sans comptage

Les consommations sans comptage sont les volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des bornes fontaines sans compteur, etc. Par définition, cette donnée est estimée.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	4 994	5 536	542	10,9%
PROVINOIS	11 704	7 589	-4 115	-35,2%
BASSEE-MONTOIS	5 074	4 796	-278	-5,5%
TOTAL S2e77	21 772	17 921	-3 851	-17,7%



S 2

Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Nord-Est, les pesées des poteaux incendie n'ont pas eu lieu sur l'exercice 2024. Cependant, un vol d'eau important sur l'UDM est à déplorer.

Sur la zone Provinois, la baisse des volumes sans comptage est liée à un volume important en 2023 du fait du nettoyage des canalisations de transport datant des années 1990.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	742	0	-742	-100%
UDB	1 379	0	-1 379	-100%
UDD	546	0	-546	-100%
UDE	287	0	-287	-100%
UDF-UDG	378	120	-258	-68%
UDH	133	0	-133	-100%
UDI	266	0	-266	-100%
UDJ-UDK	378	0	-378	-100%
UDL	63	0	-63	-100%
UDM	469	5 116	4 647	991%
UDN	119	0	-119	-100%
UDO	178	300	122	69%
UDQ	56	0	-56	-100%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	500	126	-374	-75%
UD P5	75	87	12	16%
UD P13	1 346	446	-900	-67%
UD P18	9 713	6 860	-2 853	-29%
UD P27	70	70	0	0%



Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME SANS COMPTAGE 2023	VOLUME SANS COMPTAGE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	28	28	0	0%
UD BM2	91	191	100	110%
UD BM3	15	15	0	0%
UD BM4	21	21	0	0%
UD BM5	49	49	0	0%
UD BM6	42	42	0	0%
UD BM7	310	310	0	0%
UD BM8	2 567	2 667	100	4%
UD BM9	116	116	0	0%
UD BM10	911	503	-408	-45%
UD BM11	14	14	0	0%
UD BM12	214	214	0	0%
UD BM13	88	18	-70	-79%
UD BM14	133	133	0	0%
UD BM 15	419	419	0	0%
UD BM 16	28	28	0	0%
UD BM 17	28	28	0	0%

3.5.3 Volumes de service

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau, notamment pour la purge du réseau ou lors des renouvellements et désinfection des réseaux. Cette donnée peut également être estimée.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	9 276	24 885	15 609	168,3%
PROVINOIS	29 408	11 956	-17 452	-59,3%
BASSEE-MONTOIS	11 431	7 363	-4 068	-35,6%
TOTAL S2e77	50 115	44 204	-5 911	-11,8%



Faits marquants 2023/2024

Les volumes de service évoluent aussi chaque année en fonction des travaux de renouvellement programmés sur les communes.

La zone Nord-Est a été fortement impactée par les travaux sur le champ captant d'Amillis qui a nécessité des volumes importants d'eau pour forer le nouveau captage et régénérer le captage F1.

Sur la zone Provinos, la baisse des volumes de service est liée à un volume important en 2023 du fait de la désinfection des nouveaux réseaux du TransprEAUvinois et par les essais de réception du chantier en fin d'année en vue de la mise en service du TransprEAUvinois en 2024.

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UDA	1 900	18 606	16 706	879%
UDB	2 481	1 698	-783	-32%
UDD	1 858	1 858	0	0%
UDE	371	300	-71	-19%
UDF-UDG	330	375	45	14%
UDH	90	93	3	3%
UDI	960	749	-211	-22%
UDJ-UDK	379	379	0	0%
UDL	80	80	0	0%
UDM	392	335	-57	-15%
UDN	323	327	4	1%
UDO	35	35	0	0%
UDQ	77	50	-27	-35%

Zone Budgétaire Provinos

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD P3	1 928	70	-1 858	-96%
UD P5	210	200	-10	-5%
UD P13	1 010	1 105	95	9%
UD P18	26 210	10 531	-15 679	-60%
UD P27	50	50	0	-



S 2 e

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	VOLUME DE SERVICE 2023	VOLUME DE SERVICE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
UD BM1	25	25	0	-
UD BM2	73	50	-23	-32%
UD BM3	4 449	619	-3 830	-86%
UD BM4	15	16	1	7%
UD BM5	75	75	0	-
UD BM6	70	70	0	-
UD BM7	765	320	-445	-58%
UD BM8	2 628	3 388	760	29%
UD BM9	300	350	50	17%
UD BM10	730	1 495	765	105%
UD BM11	393	125	-268	-68%
UD BM12	150	150	0	-
UD BM13	1 157	190	-967	-84%
UD BM14	320	155	-165	-52%
UD BM 15	240	295	55	23%
UD BM 16	41	40	-1	-2%
UD BM 17	0	0	0	-

3.5.4 Volumes consommés autorisés

Le volume consommé autorisé est la somme des volumes comptabilisés, des consommations sans comptage et du volume du service du réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	VOLUME CONSUMME AUTORISE 2023	VOLUME CONSUMME AUTORISE 2024	EVOLUTION (EN M3)	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	2 154 599	2 158 176	3 577	0,2%
PROVINOIS	2 052 928	2 042 015	-10 913	-0,5%
BASSEE-MONTOIS	882 313	890 380	8 067	0,9%
TOTAL S2e77	5 089 841	5 090 571	731	0,0%



3.6 Les interventions réseau

Les exploitants assurent des interventions d'urgence (réparations des fuites) et des interventions programmées (maintenance, renouvellement de branchements, etc.).

3.6.1 Les interventions programmées

Les interventions programmées sont par nature des interventions non urgentes et généralement prises sur rendez-vous notamment pour les branchements neufs ou le renouvellement des branchements. Ne sont pas comptabilisées les interventions programmées pour la maintenance des équipements du service.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2023	NOMBRE DE BRANCHEMENTS 2024	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	24 856	25 222	1,5%
PROVINOIS	17 353	17 576	1,3%
BASSEE-MONTOIS	10 365	9 821	-5,2%
TOTAL S2e77	52 574	52 619	0,1%

ZONE BUDGETAIRE	BRANCHEMENTS NEUFS 2023	BRANCHEMENTS NEUFS 2024	EVOLUTION (EN %)
NORD-EST	143	90	-37%
PROVINOIS	62	61	-2%
BASSEE-MONTOIS	29	20	-31%
TOTAL S2e77	234	171	-27%

3.6.2 Les interventions d'urgence

Les interventions d'urgence sont par nature non programmées. Il s'agit principalement des interventions pour réparation de fuite. Ne sont pas comptabilisées les interventions d'urgence liées à une panne ou un dysfonctionnement des équipements électromécaniques du service.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB INTERVENTIONS RESEAU 2023	NB INTERVENTIONS RESEAU 2024	EVOLUTION (EN NOMBRE)
NORD-EST	238	231	-7
PROVINOIS	179	184	+5
BASSEE-MONTOIS	55	64	+9
TOTAL S2e77	472	479	7



ZONE BUDGETAIRE	DONT FUITE CANALISATIONS		DONT FUITE BRANCHEMENT		DONT FUITE EQUIPEMENT	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	82	80	132	133	24	18
PROVINOIS	54	56	91	122	34	6
BASSEE-MONTOIS	21	34	28	23	6	7
TOTAL S2e77	157	170	251	278	64	31

Faits marquants 2023/2024

Concernant les interventions d'urgence, on note que le nombre de fuites présente une très légère hausse.

On note surtout que le nombre de fuites sur canalisations et branchements a évolué à la hausse à l'inverse des fuites sur équipements.



S 2 E

4 La performance technique

4.1 La qualité de l'eau

Dans le cadre de contrôle sanitaire, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) réalise des prélèvements de contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique. L'exploitant du service de l'eau est aussi amené à réaliser des prélèvements dans le cadre de sa surveillance de l'eau distribuée et de son autocontrôle.



Pour l'exercice 2024, le taux de conformité sur les analyses microbiologiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 100%.

Le taux de conformité sur les analyses physico-chimiques de l'eau potable distribuée par le S2e77 est de 96%.

Faits marquants 2023/2024

Concernant les analyses physico-chimiques, la mise en service du TransprEAUvinois a permis de nettement diminuer le nombre de non-conformité.

Sur la zone Provinos, les analyses non conformes en 2024 concernent essentiellement le début d'année 2024 lorsque le raccordement des communes au TransprEAUvinois était en cours.

On note cependant que l'UD P3 correspondant au captage de Bannost-Villegagnon présente des non-conformités sur le paramètre atrazine et ses dérivés. Un suivi renforcé est en place afin de suivre l'évolution de ce paramètre.

Sur la zone Bassée-Montois, les non-conformités concernent essentiellement l'UD du captage de Baby qui présentent des teneurs en nitrates supérieures aux limites de qualité. Un dossier de dérogation est en cours de rédaction pour transmission aux services de l'Etat.

Une non-conformité pour le même paramètre a été relevée sur la commune de Hermé. Un suivi renforcé est en place.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES MICROBIO.		NB ANALYSES MICROBIO. NON-CONFORMES	
	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	196	178	0	0
PROVINOIS	203	169	0	0
BASSEE-MONTOIS	147	162	0	0
TOTAL S2e77	546	509	0	0



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NB ANALYSES PHYSICO-CH.		NB ANALYSES PHYSICO-CH. NON-CONFORMES	
	2023	2024	2023	2024
NORD-EST	281	235	12	0
PROVINOIS	300	166	120	5
BASSEE-MONTOIS	137	177	0	9
TOTAL S2e77	718	578	132	14



4.2 L'indice d'avancement de protection des ressources

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la préservation de la ressource en eau aussi bien pour les installations gérées en propre que pour les achats d'eau. Le périmètre de protection est un des principaux moyens pour éviter la dégradation de la ressource par des pollutions accidentelles ou diffuses.

L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer ce processus, selon les modalités suivantes :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier recevable déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre
- 100% arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté.



Pour 80% des captages du S2e77, l'arrêté préfectoral a été complètement mis en œuvre.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	NOMBRE DE CAPTAGES	NOMBRE DE CAPTAGES AVEC ARRETE DUP	NOMBRE DE CAPTAGES DUP EN COURS
NORD-EST	20	17	3
PROVINOIS	10	7	3
BASSEE-MONTOIS	14	11	3
TOTAL S2e77	44	35	9

Faits marquants 2023/2024

L'année 2024 fut marquée par l'obtention de l'arrêté préfectoral pour les champs captant de Amillis et de Beautheil et par la mise en œuvre des prescriptions de l'arrêté du champ captant de La Feuchelle de Noyen-sur-Seine avec notamment la reprise de la clôture du site et la mise en place des analyses piézométriques.



S 2 E

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UDA	AMILLIS 1	DUP 2024	60%
	AMILLIS 2		
	AMILLIS 3		
	BEAUTHEIL 1		
	BEAUTHEIL 2		
UD8	DAGNY 2	DUP 2020	60%
UDD	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
UDE	HONDEVILLIERS 1	DUP 1979	100%
	HONDEVILLIERS 2		
	DOUÉ		
UDF-UDG	VERDELOT BASSE CROIX	DUP 1994	100%
	VERDELOT LE MONT	DUP 2023	60%
UDI	SAACY-SUR-MARNE	DUP 1979	100%
UDJ-UDK	SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
UDL	SAINT-CYR-SUR-MORIN	DUP 1979	100%
UDM	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 1	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES ARCHES 2	DUP 1980	100%
	SAINT-REMY-LA-VANNE LES LISSES	DUP 2023	60%
UDN	JOUY-SUR-MORIN 1	ETUDES / AVIS HYDROGEOLOGUE	40%
	JOUY-SUR-MORIN 2	DUP 1983	100%
UDQ	MONTCEAUX-LES-PROVINS	ENQUETE PUBLIQUE	40%

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UD P3	BANNOST-VILLEGAGNON	DUP 1975	100%
UD P5	CHALAUTRE-LA-GRANDE	DUP 1974	80%
UD P13	LONGUEVILLE 1	DUP 2014	100%
UD P18	NOYEN-SUR-SEINE P1	DUP 2019	60%
	NOYEN-SUR-SEINE P2		
	NOYEN-SUR-SEINE P3		
	NOYEN-SUR-SEINE F3		
	VILLIERS-SUR-SEINE F1	CONSULTATION ADMINISTRATIVE	40%
	VILLIERS-SUR-SEINE F2		
	VILLIERS-SUR-SEINE F3		



Zone Budgétaire Bassée Montois

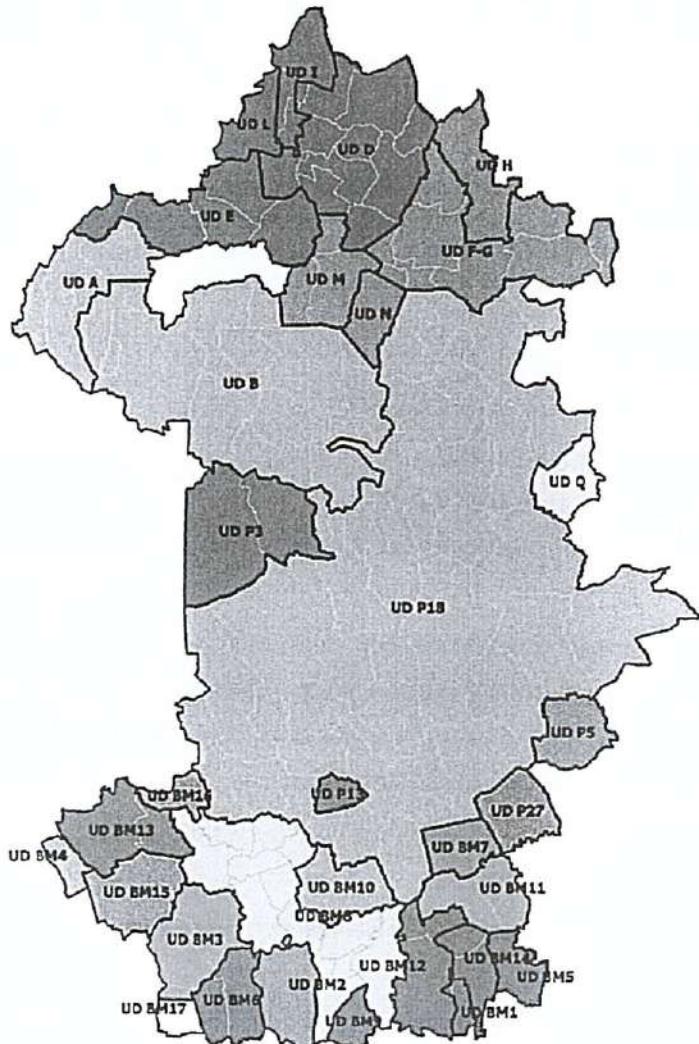
UNITES DE DISTRIBUTION	CAPTAGES	DUP OU STADE AU 31/12/2024	INDICE DE PROTECTION
UD BM1	BABY	DUP 2016	100%
UD BM2	BAZOCHE LES BRAY F2	DUP 2003	80%
UD BM3	CHATENAY SUR SEINE 3	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM4	COUTENCON	DUP 2021	60%
UD BM5	FONTAINE FOURCHES	DUP 2008	100%
UD BM6	GRAVON	DUP 2016	100%
UD BM7	HERMÉ	DUP 2007	80%
UD BM8	JAULNES	ENQUETE PUBLIQUE	40%
UD BM9	MONTIGNY LE GUESDIER	DUP 1982	100%
UD BM10	LES-ORMES-SUR-VOULZIE	DUP 2020	60%
UD BM11	NOYEN SUR SEINE (communal)	AVIS HYDROGÉOLOGUE	20%
UD BM12	VILLENAUXE LA PETITE	DUP 2014	100%
UD BM13	VILLENEUVE LES BORDES	DUP 1976	100%
UD BM14	VILLUIS	DUP 2011	100%



S 2 E



Etat d'avancement 2024 des procédures de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)



- 0% : aucune action
 - 20% : études environnementales/hydrogéologiques en cours
 - 40% : avis de Hydrogéologue rendu
 - 50% : dossier recevable déposé en préfecture
 - 60% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
 - 80% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre
 - 100% : arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'arrêté
 - NC : Non concerné

*Lorsque une UD est concernée par plusieurs ressources avec des états d'avancement différents, la moyenne a été prise en compte.



S 2 6

4.3 L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le définit l'article D.2224-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Cet Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau est calculé sur 120 points. Il faut qu'il atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé. Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

- Partie A : plan du réseau sur 15 points
 - Existence d'un plan des réseaux sur 10 points
 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux sur 5 points
- Partie B : inventaire des réseaux sur 30 points
 - Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux) sur 15 points
 - Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations sur 15 points
- Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux sur 75 points
 - Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes sur 10 points
 - Inventaire pompes et équipements électromécaniques sur 10 points
 - Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux sur 10 points
 - Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique sur 10 points
 - Inventaire secteurs de recherche de pertes eau sur 10 points
 - Localisation des autres interventions sur 10 points
 - Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur 10 points



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ICGP (120 PTS)	PARTIE A (15 PTS)	PARTIE B (30 PTS)	PARTIE C (75 PTS)
NORD-EST	120	15	30	75
PROVINOIS	115	15	25	75
BASSEE-MONTOIS	120	15	30	75
TOTAL S2e77	118	15	28	75

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2014-2018.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à 120 points sur la zone.

Zone Budgétaire Provinois

Sur la zone Provinois, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à 115 points sur l'ensemble la zone.

Les 5 points manquants sont liés à un linéaire de réseau sans information sur la période de pose. Le travail de recherche d'archive se poursuit pour récupérer les informations manquantes. L'analyse notamment des photographies aériennes qui sont le témoin de l'évolution des habitats va permettre de définir les périodes de pose les plus probables.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur la zone Bassée-Montois, un schéma directeur d'alimentation en eau potable a été réalisé sur 2019-2024.

La création du Système Informatique Géographique associé (plan des réseaux en numérique) a permis de porter cet indice à 120 points sur l'ensemble la zone.



4.4 L'indice linéaire de Consommation (ILC)

C'est le volume d'eau consommés rapporté au linéaire de canalisation.

Exprimé en m³/jour/km, il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution d'eau potable :

- ILC < 10 m³/j/km : réseau caractérisé comme rural,
- ILC entre 10 et 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme semi-urbain,
- ILC > 30 m³/j/km : réseau caractérisé comme urbain.



En 2024, l'indice Linéaire de Consommation sur le territoire du S2e77 est de 7,0 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

Cet indicateur témoigne d'un réseau caractérisé comme rural.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
NORD-EST	6,29	6,22	-0,07	Rural
PROVINOIS	8,19	8,32	0,13	Rural
BASSEE-MONTOIS	7,68	7,70	0,02	Rural
TOTAL S2e77	7,18	6,97	-0,22	Rural

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UDA	13,65	14,05	0,40	Intermédiaire
UDB	5,76	6,87	1,11	Rural
UDD	8,43	8,73	0,30	Rural
UDE	5,42	5,56	0,14	Rural
UDF-UDG	4,19	4,24	0,06	Rural
UDH	3,77	3,28	-0,49	Rural
UDI	9,44	9,68	0,24	Rural
UDJ-UDK	3,16	3,41	0,24	Rural
UDL	9,66	9,96	0,30	Rural
UDM	8,56	7,99	-0,57	Rural
UDN	8,44	7,97	-0,48	Rural
UDO	4,04	6,36	2,32	Rural
UDQ	6,85	5,94	-0,91	Rural



S 2 e

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD P3	4,96	4,80	-0,16	Rural
UD P5	7,89	5,98	-1,91	Rural
UD P13	13,24	12,78	-0,46	Intermédiaire
UD P18	8,47	8,65	0,18	Rural
UD P27	5,91	6,15	0,24	Rural

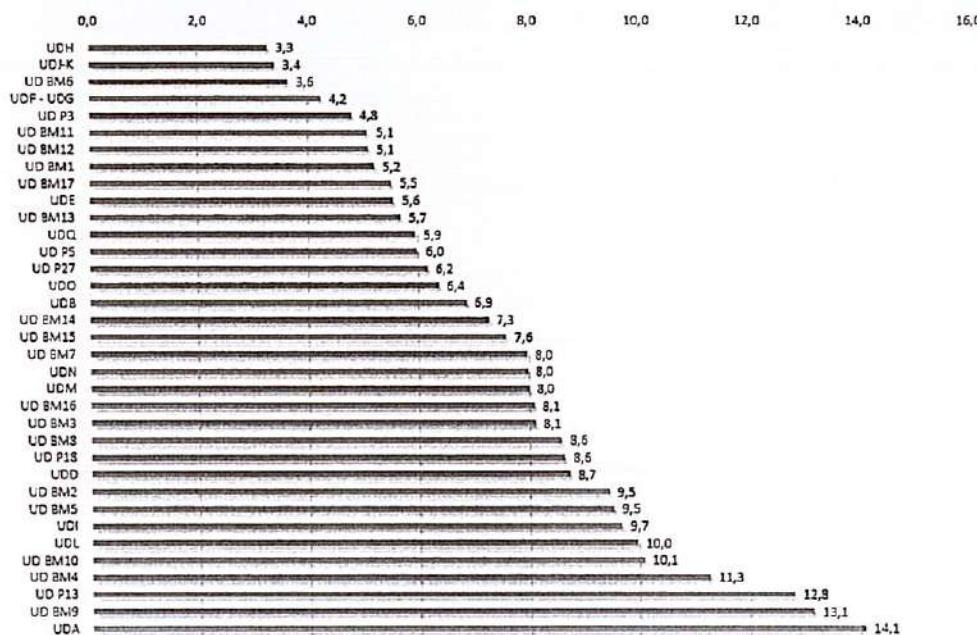
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILC 2023	ILC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)	CATEGORIE RESEAU EAU
UD BM1	5,65	5,21	-0,44	Rural
UD BM2	9,63	9,45	-0,18	Rural
UD BM3	8,61	8,11	-0,50	Rural
UD BM4	10,75	11,26	0,51	Intermédiaire
UD BM5	8,29	9,54	1,25	Rural
UD BM6	4,00	3,65	-0,35	Rural
UD BM7	7,70	7,96	0,26	Rural
UD BM8	8,64	8,59	-0,05	Rural
UD BM9	13,55	13,13	-0,42	Intermédiaire
UD BM10	9,60	10,07	0,47	Rural
UD BM11	4,79	5,10	0,31	Rural
UD BM12	5,00	5,10	0,10	Rural
UD BM13	5,39	5,68	0,29	Rural
UD BM14	8,40	7,26	-1,13	Rural
UD BM15	7,38	7,59	0,22	Rural
UD BM16	7,79	8,09	0,30	Rural
UD BM17	5,78	5,51	-0,27	Rural



S 2 e

Classement par Indice Linéaire de Consommation

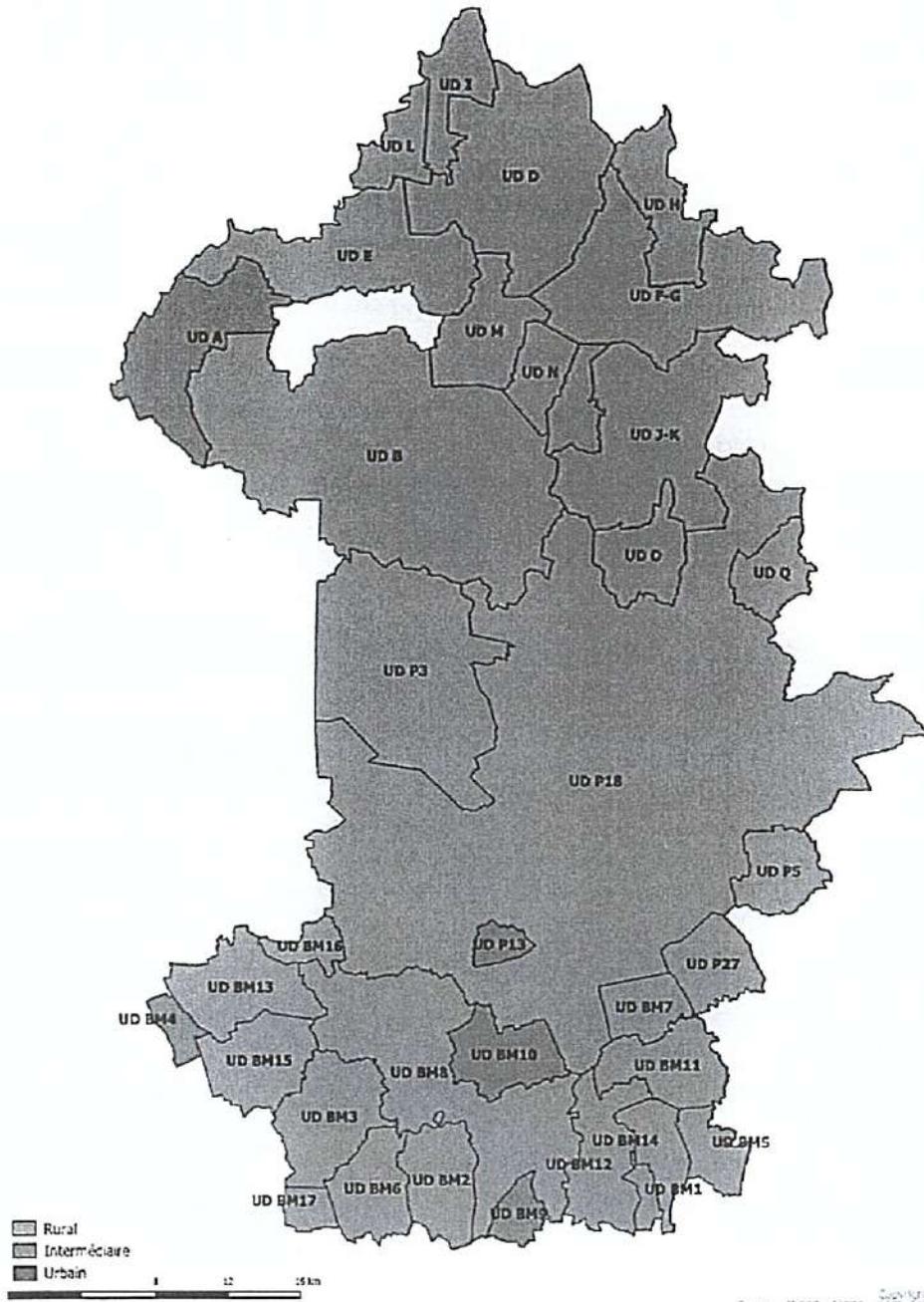




S 20



Indice linéaire de consommation (ILC) 2024





4.5 Le rendement de réseau

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le suivi du rendement est réalisé tous les jours par les exploitants afin de détecter au plus vite d'éventuelles fuites et lancer les recherches et réparations nécessaires.

Le S2e77 réalise son programme pluriannuel d'investissement en tenant compte des remontées terrain. Ce qui permet de prévoir les renouvellements et donc les investissements au plus juste de façon à lutter efficacement à la réduction des pertes en eau et à la préservation des ressources.



Pour l'exercice 2024, le rendement sur le territoire du S2e77 est de 77,5%. Le rendement Grenelle est fixé à 66%.

Faits marquants 2023/2024

Depuis 2020, le rendement du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 a progressé, passant de 73% en 2020 à 77,5% en 2024.

Cette augmentation est le reflet de la fiabilisation des chiffres et des données ainsi que les actions menées dans le cadre des schémas directeurs avec les recherches de nuit des fuites ainsi que de la politique de renouvellement des réseaux portée par le S2e77.

Le rendement présente une légère baisse entre 2023 et 2024, ce qui témoigne du vieillissement des réseaux malgré les efforts de renouvellement et de lutte contre les fuites. Ceci renforce l'importance de consacrer les efforts sur le renouvellement patrimonial.



S 2 6

Le décret 2012-97 du 27 janvier 2012 dit décret "fuites" issu de l'engagement 111 du Grenelle de l'environnement a pour objet d'inciter les collectivités en charge de services d'eau à améliorer leur rendement d'eau potable dès lors que celui-ci est inférieur à un rendement seuil dont le calcul est adapté à chaque situation.

En cas de non-conformité du service, l'élaboration d'un plan d'actions visant à réduire les fuites (donc à améliorer le rendement) est exigée : en cas de non présentation de ce plan d'action ou, dans tous les cas, de non présentation d'un descriptif détaillé des réseaux de transport et/ou de distribution, une pénalité financière équivalente au double de la redevance "préservation des ressources" de l'agence de l'eau (chargée de la mise en œuvre de ce décret) sera appliquée.

Deux seuils de rendement ont été établis :

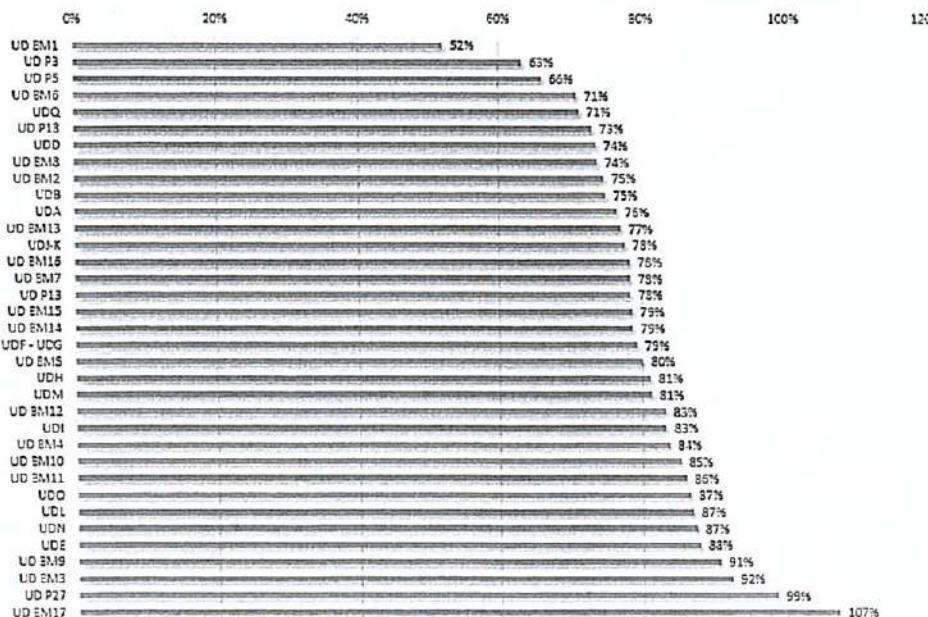
- Seuil n°1 : réseau considéré comme conforme si rendement supérieur à 85% et rendement supérieur ou égal à $65\% + 0,2 \times ILC$;
- Seuil n°2 : réseau considéré comme non-conforme et obligation d'établir un plan d'action si rendement inférieur à $65\% + 0,2 \times ILC$.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
NORD-EST	78,8%	79,4%	0,53	66%
PROVINOIS	76,5%	76,6%	0,18	67%
BASSEE-MONTOIS	78,0%	78,9%	0,86	67%
TOTAL S2e77	77,7%	77,5%	-0,21	66%

Classement par rendement de réseau





Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UDA	76,4%	79,4%	3,0	68%
UDB	73,9%	78,5%	4,7	66%
UDD	86,4%	85,0%	-1,4	67%
UDE	89,1%	88,3%	-0,9	66%
UDF-UDG	77,9%	79,5%	1,6	66%
UDH	98,7%	84,8%	-13,9	66%
UDI	84,4%	86,6%	2,2	67%
UDJ-UDK	82,4%	77,8%	-4,5	66%
UDL	92,8%	87,1%	-5,7	67%
UDM	80,1%	83,8%	3,7	67%
UDN	83,3%	87,7%	4,4	67%
UDO	75,1%	93,9%	18,8	66%
UDQ	78,7%	79,8%	1,2	66%

Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Nord-Est, les résultats de l'exercice 2024 démontrent une augmentation du rendement global de la zone : 78,8% en 2023 à 79,4% en 2024.

Nous constatons une forte progression du rendement sur les UDA, UDB, UDO et UDN. Pour les UDA et UDB, cette progression est liée au renouvellement important qui ont eu lieu sur ces UD.

Pour l'UDO et l'UDN, cette progression est liée au raccordement de ces communes au TranspEAUvinois qui a permis l'abandon de linéaire de réseau vieillissant et un changement de fonctionnement hydraulique avec des pressions de desserte plus stables (abandon de surpresseur et abandon du pompage qui générait des fortes variations de pression dans le réseau).

Une attention particulière sur le prochain exercice doit être portée sur les autres UD afin de maintenir les rendements de réseau qui sont en baisse entre 2023 et 2024, notamment UDH et UDL.



Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD P3	42,0%	64,9%	22,9	66%
UD P5	101,8%	77,5%	-24,3	66%
UD P13	87,5%	80,0%	-7,5	68%
UD P18	78,8%	75,5%	-3,3	67%
UD P27	84,7%	99,4%	14,7	66%

Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Provinois, les résultats de l'exercice 2024 démontrent un maintien du rendement global de la zone : 76,5% en 2023 à 76,6% en 2024. Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- UD P3 : une forte hausse du rendement sur les communes de Bannost-Villegagnon et Jouy-le-Châtel. Cette hausse est principalement liée à la recherche et la réparation de fuites sur la commune de Bannost-Villegagnon. Cependant, le rendement reste en-dessous du rendement Grenelle et les actions doivent être poursuivies.
- UD P5 : cette unité représente le réseau de Chalautre-la-Grande. Le rendement 2023 présentait des anomalies de comptage qui ont été corrigées. Le rendement 2024 apparaît plus représentatif de la performance de ce réseau.
- UD P18 : cette unité de distribution correspond à l'ensemble des communes alimentées par le TransprEAUvinois. Cette performance globale est analysée à l'échelle des communes afin de prioriser les actions de renouvellement de réseau d'eau. Il en ressort que les réseaux suivants présentent un rendement faible et en-dessous du rendement Grenelle :
 - Beauchery-Saint-Martin : 46,1% en 2024
 - Léchelle : 56,7% en 2024
 - La Ferté-Gaucher : 67,5% en 2024
 - Saint-Loup-de-Naud : 69,3% en 2024

A l'inverse, on note une forte progression sur les réseaux de Augers-en-Brie, Champcenest, Bezalles et Boisdon à la suite du raccordement au TransprEAUvinois qui a permis l'abandon de linéaire de réseau vieillissant ou un changement de fonctionnement hydraulique avec des pressions de desserte plus stables



S 2 Ⓛ

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RENDEMENT 2023	RENDEMENT 2024	EVOLUTION (EN POINT)	RENDEMENT GRENELLE
UD BM1	62,9%	59,0%	-4,0	66%
UD BM2	76,0%	75,3%	-0,7	67%
UD BM3	80,9%	94,3%	13,4	67%
UD BM4	82,1%	84,0%	1,9	67%
UD BM5	71,1%	80,4%	9,3	67%
UD BM6	88,7%	71,3%	-17,4	66%
UD BM7	74,0%	79,9%	5,8	67%
UD BM8	76,6%	74,9%	-1,8	67%
UD BM9	81,5%	93,4%	11,9	68%
UD BM10	86,0%	88,0%	1,9	67%
UD BM11	74,0%	86,3%	12,3	66%
UD BM12	88,0%	84,1%	-4,0	66%
UD BM13	66,9%	77,5%	10,6	66%
UD BM14	79,6%	80,0%	0,4	67%
UD BM 15	79,6%	79,3%	-0,3	66%
UD BM 16	81,8%	78,9%	-2,9	67%
UD BM 17	108,4%	107,7%	-0,7	66%

Faits marquants 2023/2024

Sur la zone Bassée-Montois, les résultats de l'exercice 2024 démontrent une augmentation du rendement global de la zone : 78,0% en 2023 à 78,9% en 2024. Cependant, cette hausse n'est pas homogène sur l'ensemble des unités. On note notamment :

- UD BM1 : cette unité représente la commune de Baby. Cette unité présente des volumes mis en distribution très faibles. La moindre fuite engendre une chute du rendement. Malheureusement, en 2024 avec une seule fuite, le volume perdu a impacté fortement le rendement.
- UD BM6 : cette unité représente les communes de Balloy et Gravon. De nombreuses fuites sur branchements ont engendré une baisse du rendement.
- UD BM13 : cette unité représente le réseau de la commune de Villeneuve-les-Bordes. La hausse du rendement est liée au renouvellement important réalisé en 2024.
- UD BM 5 et 3 : ces augmentations de rendement témoignent des actions de recherches de fuite réalisées par les exploitants.

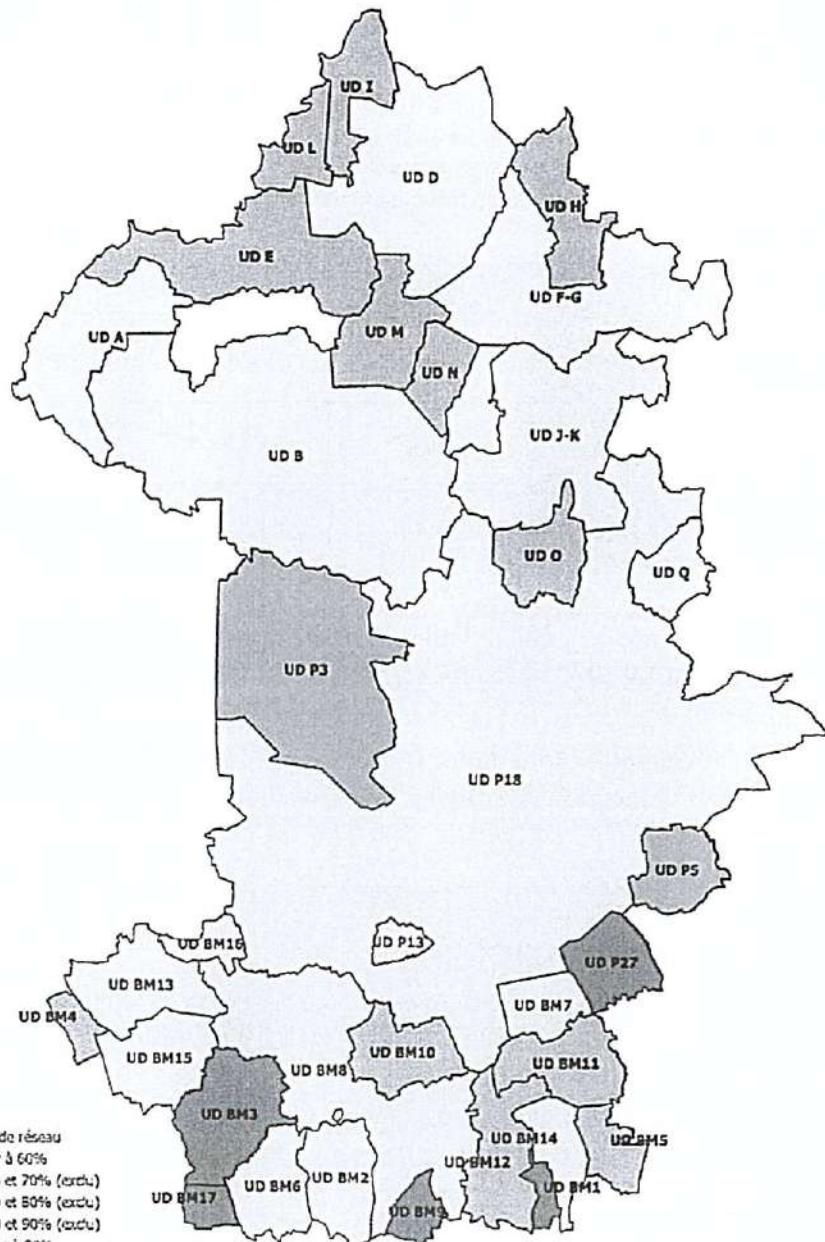


S 2 e



Rendement de réseau 2024

Source : S2e77 - S2e77 - C2N 2019 - DDM
Auteur : S2e77 - S2e - S2e 3MO KRANE - 14/07/2025





4.6 L'indice Linéaire de Pertes (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Les critères de l'Agence de l'Eau pour caractériser la performance d'un réseau d'eau potable sont les suivants.

	PERFORMANCE SATISFAISANTE	PERFORMANCE ACCEPTABLE	PERFORMANCE MEDIOCRE	PERFORMANCE MAUVAISE
RESEAU RURAL (ILC < 10)	ILP < 1,5	ILP < 2,5	2,5 < ILP < 4	ILP > 4
RESEAU SEMI-URBAIN (ILC ENTRE 10 ET 30)	ILP < 3	ILP < 5	5 < ILP < 8	ILP > 8
RESEAU URBAIN (ILC > 30)	ILP < 7	ILP < 10	10 < ILP < 15	ILP > 15



Pour l'exercice 2024, l'indice linéaire de pertes (ILP) sur le territoire du S2e77 est de 2,02 m³ par jour et par kilomètre de réseau.

À l'inverse du rendement, cet indice doit diminuer pour être le témoin d'une amélioration de la performance du réseau.

Faits marquants 2023/2024

L'indice linéaire de perte du réseau d'eau potable à l'échelle du territoire du S2e77 est passé de 2,06 en 2023 à 2,04 m³ par jour et par kilomètre en 2024.

On notera que l'ILP et le rendement sur le S2e77 présentent une performance du S2e77 contraire : le rendement baisse légèrement et l'ILP augmente légèrement. Cela est lié à l'intégration dans le calcul de l'ILP des 41 kilomètres du TransprEAUvinois mis en service ; ce qui a pour conséquence de calculer les pertes sur un plus grand linéaire de réseau alors que le rendement ne tient pas compte du linéaire. Les ILP 2023 et 2024 ne sont donc pas comparables. Le prochain exercice permettra de comparer les ILP 2024 et 2025 sur un périmètre identique.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
NORD-EST	6,31	1,69	Acceptable	1,62	Acceptable
PROVINOIS	8,32	2,52	Médiocre	2,54	Médiocre
BASSEE-MONTOIS	7,70	2,16	Acceptable	2,06	Acceptable
TOTAL S2e77	7,02	2,06	Acceptable	2,02	Acceptable

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UDA	14,05	4,22	Acceptable	3,65	Acceptable
UDB	6,87	2,04	Acceptable	1,88	Acceptable
UDD	8,73	1,32	Satisfaisante	1,54	Acceptable
UDE	5,56	0,66	Satisfaisante	0,74	Satisfaisante
UDF-UDG	4,24	1,19	Satisfaisante	1,10	Satisfaisante
UDH	3,28	0,05	Satisfaisante	0,59	Satisfaisante
UDI	9,68	1,74	Acceptable	1,50	Satisfaisante
UDJ-UDK	3,41	0,68	Satisfaisante	0,97	Satisfaisante
UDL	9,96	0,75	Satisfaisante	1,47	Satisfaisante
UDM	7,99	2,12	Acceptable	1,54	Acceptable
UDN	7,97	1,69	Acceptable	1,11	Satisfaisante
UDO	6,36	1,34	Satisfaisante	0,41	Satisfaisante
UDQ	5,94	1,86	Acceptable	1,50	Acceptable

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UD P3	4,80	6,85	Mauvaise	2,60	Médiocre
UD P5	5,98	-0,14	Satisfaisante	1,73	Acceptable
UD P13	12,78	1,89	Satisfaisante	3,19	Acceptable
UD P18	8,65	2,28	Acceptable	2,81	Médiocre
UD P27	6,15	1,07	Satisfaisante	0,04	Satisfaisante

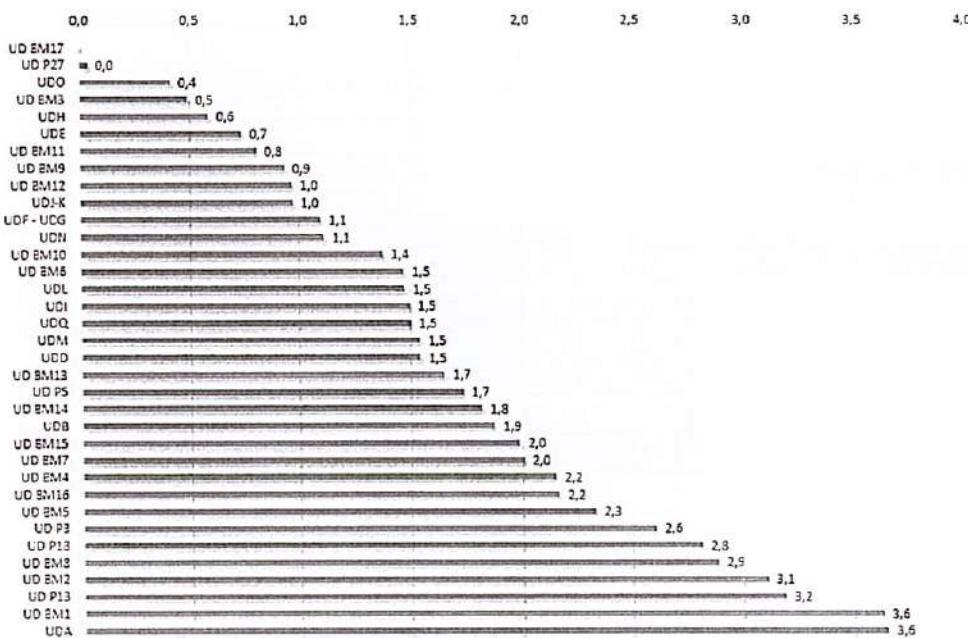


S 2 e

Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	RAPPEL ILC 2024	ILP 2023	PERFORMANCE 2023	ILP 2024	PERFORMANCE 2024
UD BM1	5,21	3,33	Médiocre	3,63	Médiocre
UD BM2	9,45	3,04	Médiocre	3,11	Médiocre
UD BM3	8,11	2,04	Acceptable	0,49	Satisfaisante
UD BM4	11,26	2,35	Satisfaisante	2,15	Satisfaisante
UD BM5	9,54	3,37	Médiocre	2,33	Acceptable
UD BM6	3,65	0,51	Satisfaisante	1,47	Satisfaisante
UD BM7	7,96	2,70	Médiocre	2,01	Acceptable
UD BM8	8,59	2,63	Médiocre	2,88	Médiocre
UD BM9	13,13	3,08	Acceptable	0,93	Satisfaisante
UD BM10	10,07	1,56	Acceptable	1,38	Satisfaisante
UD BM11	5,10	1,68	Acceptable	0,81	Satisfaisante
UD BM12	5,10	0,68	Satisfaisante	0,97	Satisfaisante
UD BM13	5,68	2,67	Médiocre	1,65	Acceptable
UD BM14	7,26	2,16	Acceptable	1,82	Acceptable
UD BM 15	7,59	1,89	Acceptable	1,99	Acceptable
UD BM 16	8,09	1,74	Acceptable	2,17	Acceptable
UD BM 17	5,51	-0,45	-	-0,39	-

Classement par Indice Linéaire de Pertes (ILP)

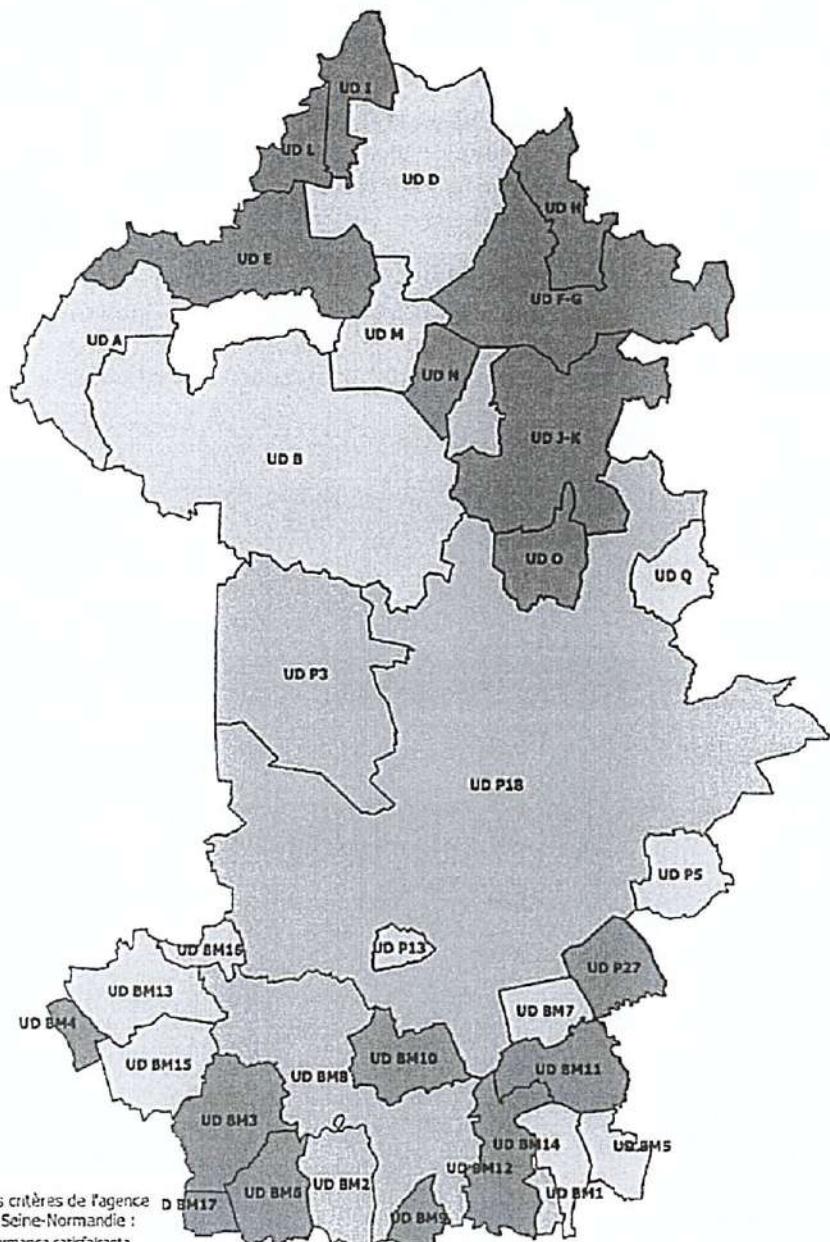




S 2 E



Indice linéaire de pertes (ILP) 2024



Selon les critères de l'agence de l'eau Seine-Normandie :

- Performance satisfaisante
- Performance acceptable
- Performance modérée
- Performance mauvaise

0 4 8 12 25 km

Source : S2E77 - S2E77 - EION 2013 - ECOM
Auteur : S2E77 212 Gauthier-MOKRANE 14/08/2025



S 2 6

4.7 L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Cet indicateur diffère de l'indice linéaire de pertes en réseau qui n'intègre que les pertes par fuites.



Pour l'exercice 2024, l'indice linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) sur le territoire du S2e77 est de 2,1 m³ par jour et par kilomètre de réseau.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	1,73	1,70	-0,03
PROVINOIS	2,68	2,61	-0,07
BASSEE-MONTOIS	2,31	2,17	-0,14
TOTAL S2e77	2,16	2,11	-0,05

Zone Budgétaire Nord-Est

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UDA	4,30	4,16	-0,14
UDB	2,07	1,89	-0,18
UDD	1,39	1,59	0,20
UDE	0,69	0,75	0,06
UDF-UDG	1,21	1,11	-0,10
UDH	0,06	0,59	0,53
UDI	1,81	1,54	-0,27
UDJ-UDK	0,70	0,98	0,28
UDL	0,79	1,50	0,71
UDM	2,16	1,79	-0,37
UDN	1,74	1,14	-0,59
UDO	1,41	0,52	-0,89
UDQ	1,90	1,52	-0,39



S 2 e

Zone Budgétaire Provinois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UD P3	6,96	2,61	-4,35
UD P5	-0,09	1,78	1,88
UD P13	2,30	3,46	1,15
UD P18	2,45	2,88	0,44
UD P27	1,11	0,08	-1,03

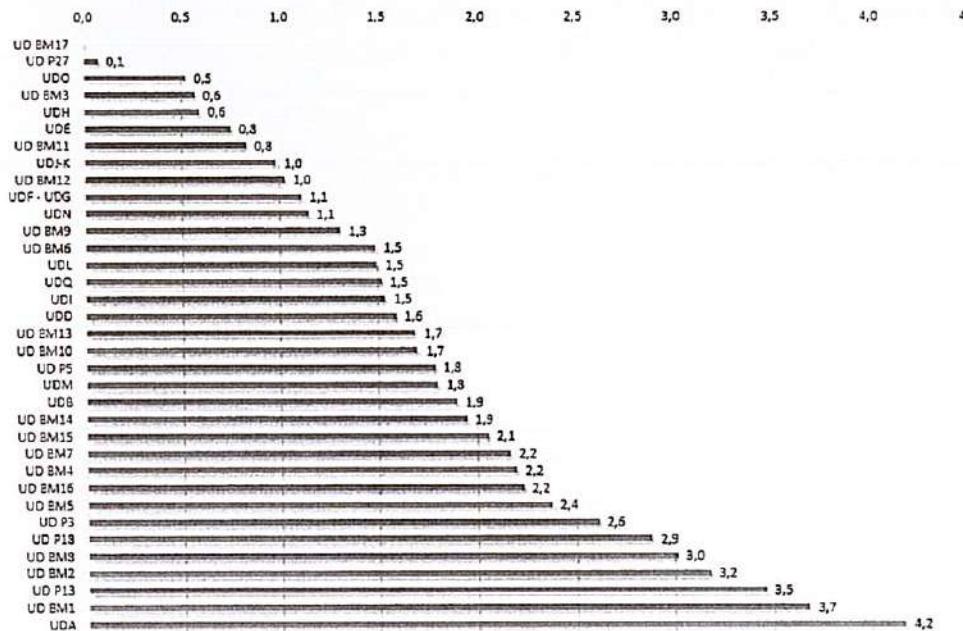
Zone Budgétaire Bassée Montois

UNITES DE DISTRIBUTION	ILVNC 2023	ILVNC 2024	EVOLUTION (EN POINTS)
UD BM1	3,38	3,68	0,30
UD BM2	3,09	3,18	0,09
UD BM3	2,58	0,57	-2,02
UD BM4	2,39	2,19	-0,19
UD BM5	3,42	2,37	-1,04
UD BM6	0,53	1,49	0,96
UD BM7	2,97	2,16	-0,81
UD BM8	2,74	3,01	0,27
UD BM9	3,42	1,31	-2,11
UD BM10	1,82	1,69	-0,12
UD BM11	1,75	0,83	-0,92
UD BM12	0,74	1,03	0,29
UD BM13	2,87	1,69	-1,19
UD BM14	2,35	1,94	-0,41
UD BM 15	1,95	2,05	0,10
UD BM 16	1,80	2,23	0,43
UD BM 17	-0,43	-0,37	0,05



S 2 Ⓜ

Classement par Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)





S 2.0

4.8 Taux de renouvellement

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Cet indicateur permet de constater la capacité du S2e77 à investir pour le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.



Le taux de renouvellement à l'échelle du S2e77, calculé sur 5 ans (2020-2024), est de 0,6% en 2024.

Chaque zone budgétaire a sa propre politique d'investissement pour le renouvellement des eaux et des ouvrages. Le taux de renouvellement est donc dépendant des politiques et des enjeux propres de chaque zone.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2023	COMMENTAIRES	TAUX DE RENOUVELLEMENT 2024	COMMENTAIRES
NORD-EST	0,9%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,8%	CALCULÉ SUR 5 ANS
PROVINOIS	0,4%	CALCULÉ SUR 5 ANS	0,4%	CALCULÉ SUR 5 ANS
BASSEE-MONTOIS	0,3%	CALCULÉ SUR 3 ANS	0,4%	CALCULÉ SUR 4 ANS
TOTAL S2e77	0,63%	CALCULÉ SUR 4 ANS	0,60%	CALCULÉ SUR 5 ANS

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur l'exercice 2024, environ 5,8 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 41 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Provinois

Sur l'exercice 2024, environ 3,3 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 5 dernières années, environ 15 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Zone Budgétaire Bassée Montois

Sur l'exercice 2024, environ 2,3 kilomètres de réseau ont été renouvelés.

Au cours des 4 dernières années, environ 5 kilomètres de réseau ont été renouvelés.



S 2 e

4.9 Taux d'occurrence des interruptions de service

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés 24 heures à l'avance. Il s'agit des interventions d'urgence pour procéder à la réparation de fuites sur le réseau.

Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Cet indicateur permet de mesurer la continuité du service de l'eau potable afin d'en apprécier le bon fonctionnement. Ce taux est calculé pour 1 000 abonnés.



Pour l'exercice 2024, le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du S2e77 est 3,3 interruptions pour 1 000 abonnés.

Ce taux d'occurrence a légèrement augmenté par rapport à l'exercice 2023, notamment par une augmentation des fuites sur la zone Bassée-Montois.



MEMO

ZONE BUDGETAIRE	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2023 (NOMBRE / 1000 AB.)	TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS NON PROGRAMMEES 2024 (NOMBRE / 1000 AB.)	EVOLUTION (EN POINTS)
NORD-EST	3,5	3,5	-0,1
PROVINOIS	3,0	3,0	0,0
BASSEE-MONTOIS	1,9	3,4	1,5
TOTAL S2e77	3,0	3,3	0,3



5 Le bilan de l'activité du S2e77

5.1 Bilan des études et travaux structurants

Zone Budgétaire Nord-Est

Sur la zone Nord-Est, la politique d'investissements mise en place en 2012 se poursuit.

En 2024, le S2e77 a renouvelé 5,8 kilomètres de réseau sur les communes de Mouroux, Faremoutiers, La Celle-sur-Morin, Beautheil-Saints, Beton-Bazoches, Bassevelle et Jouy-sur-Morin.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation du château d'eau de Montapeine à Saint-Cyr-sur-Morin.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation du Château d'eau de La Chapelle-Moutils Bourg. Les travaux seront réalisés en 2025.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Doue, Jouy-sur-Morin, Pommeuse et les réservoirs d'eau traitée de l'usine d'Epieds situées sur la commune de Beautheil-Saints.

Le nouveau Château d'eau situé à Mouroux, en remplacement des deux châteaux d'eau vétustes et de faible capacité, a été mis en service.

La réhabilitation de la station de reprise située au niveau des réservoirs de Doue a aussi été finalisée.

Enfin, les champs captants de Beautheil-Saints et Amillis ont été mis aux normes : changement des colonnes, des pompes, remplacement des armoires électriques et abandon du transformateur privé. Le nouveau forage sur le champ captant d'Amillis et la régénération d'un des deux forages existants ont été réalisé à l'été 2024.

Zone budgétaire Provinois

En 2024, le S2e77 a renouvelé 3,3 kilomètres de réseau sur les communes de Courchamp, Les Marêts, Longueville, Saint-Brice, Saint-Loup-de-Naud, Villiers-Saint-Georges et Voulton.

Le S2e77 a retenu une entreprise pour démarrer la phase préparatoire des travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de la commune de Longueville. Les travaux seront réalisés en 2025.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Provins (réservoir de Fontaine Riante) et de Sancy-les-Provins.

L'interconnexion du TransprEAUvinois a été complètement mise en service et l'ensemble des communes ont été raccordées à l'eau produite à l'usine de déferrisation située à Hermé.

Sur cette usine, l'armoire électrique datant des années 1990 a complètement été mises aux normes.

Enfin, le schéma directeur à l'échelle de la Communauté de Communes du Provinois s'est finalisé et la présentation du programme d'investissement a été présenté aux Elus.



Zone Budgétaire Bassée Montois

En 2024, le S2e77 a renouvelé environ 2,3 kilomètres de réseau sur les communes de Thénisy, Villeneuve-les-Bordes et Coutençon.

Le S2e77 a lancé les travaux de réhabilitation des réservoirs semi-enterrés de Donnemarie-Dontilly.

Le S2e77 a procédé aux diagnostics structurels des ouvrages de stockage de Noyen-sur-Seine et Fontaine-Fourches.

La réhabilitation de la station de pompage de Châtenay-sur-Seine a été réalisée avec notamment le changement de l'automate historique dont les pièces électroniques n'étaient plus commercialisées. L'abandon du transformateur électrique est en cours.

Enfin, le schéma directeur à l'échelle de la Communauté de Communes Bassée-Montois s'est finalisé et la présentation du programme d'investissement a été présenté aux Elus.

5.2 Les renouvellements de réseau

Sur l'exercice 2024, le programme de renouvellement de réseaux adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – MOUROUX – Rue de Giremoutiers	2024	880 000 €
Renouvellement – FAREMOUTIERS – Rue des Ormes	2024	810 000 €
Renouvellement – LA CELLE SUR MORIN – Grande Rue	2024	828 000 €
Renouvellement – BEAUTHEIL SAINTS – Liaison Glatigny La Guépière	2024	630 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	500 000 €
Renouvellement Compteurs	2024	550 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – AUGERS-EN-BRIE – RD15	2024	830 000 €
Renouvellement – LES MARETS – Marechères	2024	640 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	270 000 €



Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES RESEAUX	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Renouvellement – VILLUIS Liaison PASSY	2024	585 000 €
Renouvellement – VILLENEUVE-LES-BORDES – RD201 – Grande Rue	2024	700 000 €
Renouvellement Marchés à bon de commande	2024	50 000 €

5.3 Les réhabilitations d'ouvrages

Sur l'exercice 2024, le programme de réhabilitation d'ouvrage adopté par l'assemblée délibérante est le suivant.

Zone Budgétaire Nord-Est

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude pour la réhabilitation du château d'Eau Commune de Montdauphin	2024	25 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs de la Butte – Commune de Doue	2024	80 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Chameaux – Commune de Jouy sur Morin	2024	22 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs des Charnois – Commune de Pommeuse	2024	22 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du réservoir Epieds Commune de Beautheil Saints	2024	22 000 €
Réhabilitation de la Station reprise de Boussois Commune de Mouroux	2024	30 000 €
Réhabilitation du champ captant de Beautheil	2024	67 000 €
Réhabilitation du champ captant de Amillis	2024	200 000 €

Zone Budgétaire Provinois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOPTÉ SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Réhabilitation des réservoirs – Commune de Longueville	2024	420 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Sancy les Provins	2024	15 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du réservoir Fontaine Riante – Commune de Provins	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des Châteaux d'eau Commune de La Ferté Gaucher	2024	5 000 €



S 2 e

Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Villiers Saint Georges	2024	2 500 €
Renouvellement de l'armoire électrique – Usine Hermé	2024	100 000 €
Provisions pour urgences	2024	20 000 €

Zone Budgétaire Bassée Montois

PROGRAMME DE TRAVAUX ADOpte SUR LES OUVRAGES	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'Eau de Chantemerle – Commune de Châtenay sur Seine	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Commune de Fontaine Fourches	2024	35 000 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation du Château d'eau Commune de Bazoches les Bray	2024	2 500 €
Etude et diagnostic pour la réhabilitation des réservoirs Commune de Montigny-Lencoup	2024	5 000 €
Réhabilitation du Château d'eau – Commune de Noyen sur Seine	2024	385 000 €
Réhabilitation de station de pompage Châtenay sur Seine	2024	25 000 €
Provisions pour urgences	2024	20 000 €



5.4 La protection de la ressource

Le S2e77 mène une politique active de protection des ressources en eau afin de préserver la qualité des ressources existantes mais aussi de reconquérir la qualité des ressources dégradées.

La protection des ressources en eau est mise en œuvre :

- À proximité immédiate des captages : la définition des périmètres de protection de captage vise à lutter principalement contre les pollutions ponctuelles. L'établissement de ces périmètres de protection est donné par un Hydrogéologue Agréé dans le cadre des études de Déclarations d'Utilité Publique (paragraphe 4.2) ;
- À l'échelle de l'Aire d'Alimentation du Captage d'eau (AAC) : la définition et la mise en œuvre de programmes d'actions basés sur le volontariat visent à protéger l'eau de pollutions diffuses. Les professionnels, les habitants et collectivités situés sur les aires d'alimentation sont incités à réduire leur impact sur la qualité des eaux du milieu naturel.

Aire d'Alimentation de Captage

À la suite du nouveau SDAGE de l'AESN, on dénombre à présent 58 captages sensibles ou prioritaires aux pollutions diffuses sur le territoire du S2e77. 41 captages appartiennent au S2e77 dont 36 sensibles et 25 prioritaires. La majorité de ces captages font l'objet de démarches préventives spécifiques permettant de reconquérir la qualité de la ressource en eau à plus long terme ou la préserver.

Quatre étapes sont nécessaires :

- Délimiter une Aire d'Alimentation du Captage (AAC) et analyser sa vulnérabilité par rapport à des facteurs possibles de dégradation ;
- Réaliser un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP), pour identifier ces facteurs et localiser les zones pertinentes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions (PA) de protection contre les pollutions diffuses ;
- Définir un plan d'actions qui s'étalera sur plusieurs années ;
- Délimiter une Zone Prioritaire d'Action (ZPA) pour mettre en œuvre ce programme.

En 2024, sur le territoire du S2e77, on dénombre 27 Aires d'Alimentation de Captages (AAC) concernant ces captages sensibles et/ou prioritaire.

L'avancement au 31 décembre 2024 est le suivant.



2 6

CAPTAGE	AAC DELIMITEE	DIAGNOSTIC REALISE	PLAN D'ACTION DEFINI	ZPA DELIMITEE	PLAN D'ACTION MIS EN OEUVRE
AMILLIS-BEAUTHEIL	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
AULNOY	X	X	X	X	X
BANNOST-VILLEGAGNON	X	X	X	X	X
BAZOCHE-S-LES-BRAY	X	X	X	X	X
COULOMMIERS LUTÉTIEN	X	X	X	X	X
COULOMMIERS SAINT-OUEN	X	X	X	X	X
DAGNY	X	X	X	X	X
DOUE	X	X	X	X	X
HERMÉ	X	EN COURS	X	X	X
HONDEVILLIERS	X	X	X	X	X
JAULNES	X	X	X	X	X
LES ORMES-SUR-VOULZIE	X	X	X	X	X
LONGUEVILLE	X	X	X	X	X
MONTCEAUX-LÈS-PROVINS	X	AAC ENTIEREMENT INCLUSE DANS L'AAC DE DAGNY			
NOYEN-SUR-SEINE (CHAMP CAPTANT)	X	X	X	X	X
NOYEN-SUR-SEINE (COMMUNAL)	X	ATTENTE DUP			
SAIN-T-HILLIERS	X	RETRAIT CLASSIFICATION SENSIBLE SDAGE			
SAINT-RÉMY-LA-VANNE – JOUY-SUR-MORIN	X	X	X	X	X
VERDELLOT		X	X	X	X
VILLIERS-SUR-SEINE	X	EN COURS	X	X	X

Dix-Sept AAC sont portées par le S2e77 : Amillis-Beautheil, Bannost-Villegagnon, Bazoches-lès-Bray, Dagny, Doue, Hermé, Hondevilliers, Jaulnes, Les Ormes-sur-Voulzie, Longueville, Montceaux-lès-Provins, Noyen-sur-Seine (champ captant et communal), Saint-Hilliers, Saint-Rémy-La-Vanne-Jouy-sur-Morin, Verdelot et Villiers-sur-Seine. L'AAC de Saint-Hilliers ne sera pas concrétisée en plan d'actions car le captage est sorti de la classification sensible du SDAGE de l'AESN. Les AAC de Montceaux-lès-Provins et d'Amillis-Beautheil sont quant à elles entièrement incluses dans celle de Dagny. Un plan d'action étant déjà en œuvre sur les mêmes thématiques, il n'est pas nécessaire de le dupliquer. Trois autres AAC sont portées par la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie : Aulnoy et Coulommiers (Saint-Ouen et Lutécien). L'animation est cependant portée par le S2e77.

À noter que sur le territoire du S2e77 se trouve également trois AAC portées par Eau de Paris (Dragon, Durteint et Voulzie), une AAC portée par le SIAEP de Touquin (Centre Brie), une AAC portée par Nangis (Nangis), une AAC portée par le SEDIF(Fosse-de-Melun) et une AAC portée par Eau du Sud Parisien (BV de l'Yerres).



Bilan 2024 du Contrat Territorial Eau et Climat

La protection des captages sensibles et prioritaires face aux pollutions diffuses fait l'objet d'un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC). La Chambre d'Agriculture de la Région Île-de-France (CARIDF), mandatée par le S2e77, a mis en œuvre de nombreuses actions concrètes sur le terrain permettant ainsi de sensibiliser en 2024 un total de 65 exploitations sur l'ensemble de nos neuf Zones Prioritaires d'Actions (ZPA). Cela représente 12,7 % des exploitants agricoles et 15,7 % de la surface de ces zones. Chaque animation a été réfléchie pour le territoire et mutualisée entre les ZPA pour toucher le plus d'exploitants possibles. Des réunions hydrogéologiques et le suivi de réseau de drainage d'Hondrevilliers ont aussi été réalisés avec AQUI'Brie.

La poursuite des quatre réseaux azote permet de comprendre le fonctionnement des nitrates dans les sols et les nappes phréatiques. En 2024, comme pour 2023, les fortes précipitations ont lessivé les sols ce qui représente une perte pour les agriculteurs et un danger pour nos nappes. La diffusion de ces résultats est très appréciée car elle permet aux exploitants d'adapter leurs plans d'épandage. 2024 est la seconde année pour le Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC Est 77), porté par le S2e77. En deux ans, 56 Mesures Agro Environnemental et Climatique (MAEC) ont été sélectionnées par les agriculteurs (34 sur la thématique Biodiversité, 1 sur le Sol et 21 sur l'Eau). Au total, c'est 3817 ha de surface et près de 12 km de haies qui sont engagées pour une durée de 5 ans.

En 2024, 105 des 132 communes du S2e77 sont en Zéro-Phyto dont 49 dans les ZPA. L'association AQUI'Brie poursuit la compilation de données sur l'état de la ressource, un bilan sur 11 captages à enjeux a été réalisé en 2024. Il permet de résumer les analyses d'eau souterraines des dix dernières années afin de suivre les évolutions de la qualité des eaux. Leurs bilans se trouvent sur le site du S2e77.

En 2024, comme les années précédentes, la sensibilisation à l'agriculture biologique (AB) reste compliquée. Quelques déconversions ont eu lieu et risque de continuer. Malgré son importance pour la préservation de l'eau souterraine, l'AB n'a pas le vent en poupe. Le PAEC permet de la soutenir localement, notamment avec la mesure PHY5 spécialement ouverte aux agriculteurs bio.

Sur notre territoire, l'engagement des acteurs agricoles dans les initiatives collectives est relativement élevé par rapport à d'autres secteurs. Les agriculteurs montrent un réel investissement et un intérêt pour la préservation des ressources. Cependant, le S2e77 constate un manque d'efficacité des démarches de protection des AAC tant en termes de résultats de qualité de l'eau que de capacité à mobiliser et accompagner les agriculteurs. Dans ce cadre, le projet de recherche-action B'eauPhyX a vu le jour. Cette thèse Cifre permettra à terme de mobiliser et accompagner efficacement les agriculteurs dans les démarches de protection de l'eau vis-à-vis des molécules phytosanitaires. Cette recherche a ainsi pour but d'initier et d'étudier des démarches innovantes d'accompagnement, co-construit par les acteurs agricoles et basées sur des objectifs de résultats de qualité de l'eau et de multi-performance des exploitations agricoles. En décembre 2024 a été publié un article présentant la démarche sur le site du S2e77.



6 Tarification de l'eau et recettes du service

6.1 Les modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

6.2 Le prix de l'eau potable

6.2.1 La facture 120 m3

Voir annexes

- Factures en annexe du Rapport d'activité de la Régie SNE77
- Factures dans RAD des communes en délégation de service public

6.2.2 Décomposition du prix de l'eau potable

Parts exploitants

- Part Fixe : différente selon l'exploitant
- Part Variable : différente selon l'exploitant

Ces parts couvrent les frais de clientèle, de production et de distribution d'eau potable.

Parts Syndicat S2e77

- Part Fixe : 20 € / an pour couvrir les charges de personnel et les charges de structure du Syndicat ;
- Part Variable : cette part au m3 est différente selon la zone et la commune. Elle finance le renouvellement des réseaux et ouvrages, le remboursement de la dette et le financement d'études.



S 2

6.2.3 L'évolution du prix de l'eau potable

Les tarifs 2024 ont été appliqués au 01/02/2024.

La part fixe est commune à toutes les zones et n'a pas évolué entre 2023 et 2024 : 20€ par an.

La variation des parts variables syndicales est répertoriée dans les tableaux ci-dessous.

ZONE NORD EST

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	Part variable / m3	Part variable / m3	Variation en valeur
AMILLIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
AILLY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BASSEVELLE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BEAUTEUIL - SAINTS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BERON-REZOCHEZ	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BOITRIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BUSSEIRES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
CERNEXY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
CHAilly-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
CHARTREUSE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
CHEVREU	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
CHORY-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
DAGNY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
DOLE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
FAREMOUTIERS	2,5000 €	2,5000 €	0,0000 €		
FRETIOT LE MOUTIER	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
GRENOUILLES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
HONDEUILLYERS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ISOLY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
LA-CELLE-SUR-MORIN	2,5000 €	2,5000 €	0,0000 €		
LA-CHAPELLE-MOUTIERS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
LA-TRETOIRE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
LESCHEROLLES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
LEUDON-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MAROLLES-EN-BRIE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MAUPERTHUS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MEILLERAY	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MONTCEAUX LES PROVINS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MONTDAUPHIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MONTENLIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
MONTOLivet	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
BIJOUROUX	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ORLY-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
PONTEUILLEUSE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
SAACT-SUR-MARNE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
SARLONNIERES	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-AUGUSTIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-BARTHélémy	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-CYR-SUR-MORIN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-DENIS-LES-REBAIS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-GERMAIN-POUSS-DOUÉ	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-LEGER	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-LAURENT-ELIX-MAJUSCINS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-CLEEN-SUR-MORN	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-REMY-DE-LA-VANNE	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
ST-SIMEON	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
VERDELOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		
VILLENEUVE-SUR-BELLOT	2,7000 €	2,7000 €	0,0000 €		

ZONE PROVINOIS

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	Part variable / m3	Part variable / m3	Variation en valeur
AUGERS-EN-BRIE	2,5112 €	2,2791 €	0,0721 €		
BEZAILLES	1,6877 €	1,5363 €	0,1464 €		
BOISDON	1,6877 €	1,5363 €	0,1464 €		
CHALAUTRE-LA-PETITE	1,5600 €	1,4000 €	0,1600 €		
CHAMPIGNEUST	1,6877 €	1,5363 €	0,1464 €		
CHENOISE	2,1249 €	2,0277 €	0,0972 €		
COURCHAMP	1,6877 €	1,5363 €	0,1464 €		
COURTACON	1,5917 €	1,4332 €	0,1365 €		
CUCHARDAY	2,5000 €	2,5443 €	- 0,0443 €		
JOLY-LE-CHATEL	2,5000 €	2,5200 €	- 0,0200 €		
LA CHAPELLE ST SULPICE	2,2661 €	2,1512 €	0,0849 €		
LES-NARETS	1,6877 €	1,5363 €	0,1464 €		
MAGNIN-ROUGE-EN-BRIE	2,5000 €	2,5443 €	- 0,0443 €		
MELZ-SUR-SEINE	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €		
MONTARY	1,5390 €	1,5211 €	0,1179 €		
ROUilly	1,2891 €	1,5428 €	- 0,1456 €		
RUFERELX	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €		
SANCY-LES-PROVINS	1,5000 €	1,4000 €	0,1600 €		
STE-COLOMBE	2,2530 €	2,2811 €	- 0,0719 €		
ST-Loup-de-Naud	2,7000 €	2,7409 €	- 0,0409 €		
ST-MARTIN-CU-BOSCHET	1,8952 €	1,8180 €	0,1182 €		
VOLATON	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €		
VUILAINES-LES-PROVINS	1,5735 €	1,7483 €	- 0,1252 €		
SOISY-BOUTY	2,1504 €	2,3500 €	- 0,0956 €		

ZONE BASSEE MONTOIS

COMMUNES EN REGIE	2024	2023	Part variable / m3	Part variable / m3	Variation en valeur
BABY	1,5747 €	1,4153 €	0,1784 €		
BALLOY	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €		
BAZOCHE LES BRAY	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €		
CHATEAUX SUR SEINE	2,4650 €	2,4202 €	0,1550 €		
COUTENCON	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €		
ECOLNY	2,4592 €	2,4202 €	0,1550 €		
FONTAINE FOURCHES	2,3845 €	2,8772 €	- 0,1173 €		
GRAVON	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €		
GRISY SUR SEINE	2,5950 €	2,5500 €	0,0450 €		
GURCY LE CHATEL	1,5150 €	1,3500 €	0,1650 €		
LA TACHE	1,0650 €	0,8500 €	0,2150 €		
LUMETAINES	2,8440 €	2,6000 €	0,0440 €		
MEDIEUX	2,2440 €	2,1500 €	0,0840 €		
MONS EN MONTOIS	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €		
NOYEN SUR SEINE	1,5320 €	1,4800 €	0,1520 €		
PASSY SUR SEINE	2,0550 €	1,9500 €	0,1050 €		
SIGY	2,7000 €	2,7443 €	- 0,0443 €		
VILLEURS SUR SEINE	2,0444 €	1,9382 €	0,1062 €		

COMMUNES EN DSP	2024	2023	PV/m3	PV/m3	Variation
RAY SUR SEINE	1,4740 €	1,3044 €	0,1596 €		
DONNEMarie DON TILLY	1,9550 €	2,0539 €	- 0,0589 €		
EVERLY	1,5420 €	1,3800 €	0,1620 €		
GOULAK	1,5457 €	1,7200 €	- 0,1523 €		
HERME	1,2659 €	1,5913 €	- 0,2244 €		
JALLAINES	1,4740 €	1,3044 €	0,1596 €		
LES ORMEES SUR VOLVIZ	1,5457 €	1,7500 €	- 0,2033 €		
MONTIGNY LE GLESSIER	1,4088 €	1,2381 €	0,1757 €		
MONTIGNY LENOUP	1,2450 €	1,0500 €	0,1950 €		
MOLUSSEAU LES BRAY	1,6740 €	1,3044 €	- 0,1696 €		
MOLY SUR SEINE	1,4740 €	1,3044 €	0,1596 €		
PARDY	1,5467 €	1,8200 €	- 0,2733 €		
ST-SALOME LES BRAY	1,4740 €	1,3044 €	0,1596 €		
THENISY	0,9038 €	0,5300 €	0,2692 €		
VILLENAUX E LA PETITE	1,6938 €	1,5487 €	- 0,1451 €		
VILLENEUVE LES BONDES	1,6055 €	1,4507 €	- 0,1549 €		
VILLIERS	1,7943 €	1,2159 €	- 0,1784 €		
VILLEPelle	1,5467 €	1,8200 €	- 0,2733 €		



S 2 e 7 7

6.3 Les éléments financiers du service de l'eau potable

6.3.1 Les recettes

TYPE DE RECETTES	NORD-EST	PROVINOIS	BASSEE-MONTOIS	EXERCICE 2024 EN €	EXERCICE 2023 EN €
REVERSEMENTS REGIE	5 695 043	1 236 810	577 993	7 509 846	7 006 986
REVERSEMENTS DSP		3 162 229	1 144 833	4 307 062	4 218 923
AUTRES VENTES D'EAU		165 430		165 430	174 191
TOTAL DES RECETTES LIEES AUX VENTES D'EAU	5 695 043	4 564 469	1 722 826	11 982 338	11 400 100

6.3.2 Les investissements de la Collectivité

Des travaux d'investissements sont réalisés par le S2e77.

Ces travaux concernent :

- Des renouvellements de réseaux,
- Des réhabilitations d'ouvrages,
- De la sécurisation d'installations,
- La création d'installations et équipements neufs,
- Les études techniques nécessaires,
- Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service,
- La réalisation des études et travaux nécessaires pour la protection de la ressource,
- Eventuellement des investissements pour la Collectivité : matériel spécifique, etc.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	4 646 535 €	4 593 387 €

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	2 920 836 €	11 720 322 €



S 2 e

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	Exercice 2024	Exercice 2023
MONTANTS FINANCIERS HT DES TRAVAUX ENGAGES	1 383 008 €	1 832 989 €

6.3.3 Abandons de créances ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Aucun versement à un fonds n'est effectué. Seuls sont comptabilisés des effacements de créances suite à des procédures de surendettement.

ANNEE	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2023	6 026,00	66 180,00	9 619,00	81 825,00
2024	48 083,00	48 143,00	11 174,00	107 399,00

6.3.4 L'évolution de la dette

La dette du Syndicat résulte des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable.

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes.

Zone Budgétaire Nord-Est

ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)	8 782 781	9 448 435
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital	665 654
	En intérêts	259 411



S 2 e

Zone Budgétaire Provinois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)	21 393 480	22 250 346
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital En intérêts	856 866 517 786
	868 991 594 005	

Zone Budgétaire Bassée Montois

ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
ENCOURS DE LA DETTE AU 31 DECEMBRE N (MONTANT RESTANT DU EN €)	1 871 810	2 060 795
MONTANT REMBOURSE DURANT L'EXERCICE EN €	En capital En intérêts	188 985 44 924
	186 798 51 890	

Le taux de désendettement est le suivant.

TAUX DE DESENDETTEMENT	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE MONTOIS	SYNDICAT
2022	1,80	11,16	2,36	4,11
2023	1,92	8,11	1,64	3,78
2024	1,81	7,14	1,31	3,46

Cet indicateur permet de connaître le nombre théorique d'années nécessaires pour rembourser la dette si le Syndicat consacrait l'intégralité des bénéfices du service au remboursement de cette dette. Il est rappelé que les bénéfices sont affectés aux nouveaux investissements.

	< 3 ANS	3 A 5	5 A 7	7 A 10	10 +
SITUATION	TRES BONNE	BONNE	CORRECTE MAIS A SURVEILLER	ZONE DE DANGER	CRITIQUE



S 2 e

6.4 Amortissements

AMORTISSEMENTS	ZONE BUDGETAIRE NORD-EST	ZONE BUDGETAIRE PROVINOIS	ZONE BUDGETAIRE BASSEE-MONTOIS	TOTAL EN €
2023	1 586 280	1 102 354	539 402	3 228 046
2024	1 698 138	1 283 416	561 685	3 543 239